

Etude géographique, historique et ethnographique
de La Bâtie-Neuve, petit village des Hautes-Alpes.

Version imprimable de la monographie

<https://www.labatieneuve.com>

avec l'aimable autorisation de Nerte GERAKIS-ESCALLIER

Page 1 sur 96

La Bâtie-Neuve

Une monographie de Nerte GERAKIS-ESCALLIER

Accueil Notice géographique Notice historique Notice ethnographique Conclusion Annexes Hommages Bibliographie Remerciements

I – Notice géographique

En un mémoire, adressé le 21 juillet 1706 à l'évêque de Gap, François Berger de MALISSOLES, il était dit : «*La Bâtie-Neuve est un lieu considérable par le nombre et la qualité de ses habitants*».

Nous nous proposons dans les pages qui vont suivre de démontrer le bien fondé de cette affirmation. Toutefois, faisons au préalable une rapide promenade dans le département des Hautes-Alpes riche de trois villes chargées d'Histoire : GAP, EMBRUN et BRIANCON pour situer notre village dans son milieu géographique.



GAP

GAP est inséparable de son cadre naturel, de son enceinte de montagnes, au Nord les névés du vieux Chaillol dominant le massif du Champsaur ; plus près le regard suit la ligne du Puy de Manse, du Chapeau de Napoléon, de Piolit et Chabrières pour revenir se fixer sur Ceuze, sur Charance et sur les deux collines qui se sont agglomérées à la ville : Puymaure et Saint-Mens. Au bord de la maigre rivière appelée LA LUYE, Gap est établie au fond de ce cirque. Ville prospère groupée autour de deux points cardinaux : le clocher de la cathédrale et le beffroi de l'Hôtel de ville. Ses rues du centre, la plupart étroites et sinueuses, la protègent contre la bise venue du Col Bayard. C'est aujourd'hui une ville active, animée et riante. Sa population a la réputation *«d'être droite, honnête et civile»*.

Au XVIII^e siècle un ministre de l'Intérieur écrivait aux Gapençais : *«Si votre territoire est peu fécond, il est du moins riche en vertus»*. Heureuse contrée ! Et en 1796 de leur souhaiter : *«Oh ! Bons habitants de ces montagnes célèbres, conservez bien ces affections douces, le patriotisme sage et les mœurs ancestrales qui ont maintenu parmi vous la tranquillité»*.

Les choses n'ont point trop changé puisqu'à la suite d'un sondage national, GAP apparaît en très bon rang parmi les villes où il fait bon vivre. Elle promet 350 jours de soleil par an. Elle a compté un grand nombre de personnages célèbres ; il n'entre pas dans notre propos de les évoquer ici. Toutefois nous ferons une exception pour le Baron de LADOUCKETTE. Sa statue se dresse à l'entrée de la ville comme si les habitants avaient voulu se mettre sous sa protection, très bel hommage rendu à l'un de ses grands hommes, qui n'était pourtant pas alpin mais lorrain. Né en 1772 à Nancy, fils d'un avocat au Parlement de cette ville, il fut envoyé à Gap comme Préfet le 13 avril 1802. Il y demeura jusqu'en 1809. Septennat très fécond – ce préfet de moins de trente ans estima que sa tâche au lendemain d'une révolution, ne se bornait pas à rédiger des circulaires ou à prendre des arrêtés, ce qu'il fit toutefois car il fut en cette matière un administrateur exemplaire, mais parallèlement il entreprit de restaurer dans nos montagnes, une vie intellectuelle que la tourmente politique avait minée. Ce fut la création d'une société d'émulation, ancêtre de l'actuelle société d'études des Hautes-Alpes. Prêchant l'exemple il écrivit romans, nouvelles, contes, comédies, fables très connues et une histoire des Hautes-Alpes éditée trois fois en 1820, 1832 et



GAP : St-André des Cordeliers / Statue de LADOUCETTE / Cathédrale / Beffroi

1848. Le souvenir de Ladoucette demeure très vivant à Gap. Son effigie de pierre reste l'immuable gardienne de la ville.

Si l'on en sort par la montée du col BAYARD, parvenu au sommet, la verte vallée du CHAMPSAUR s'étale, elle nait avec le DRAC dans la montagne d'ORCIERES, pays des ours depuis que St-MAYEUL, abbé de CLUNY, relâché par les Sarrazins, se fit une monture du fauve qui avait dévoré son mulet. L'une des branches du DRAC vient de là, l'autre a sa source à CHAMPOLEON, pays de fromages, car il y a deux DRAC : le DRAC Noir et le DRAC Blanc.

L'une des branches du DRAC vient de là, l'autre a sa source à CHAMPOLEON, pays de fromages, car il y a deux DRAC : le DRAC Noir et le DRAC Blanc. Ils baignent le mamelon sur lequel St-BONNET est bâti. François de BONNE duc de LESDIGUIERES y naquit le 1er avril 1543. Par St-BONNET passe aussi la route de Napoléon. De Golfe Juan, elle monte vers les Alpes. L'Aigle, de clocher en clocher, jusqu'aux tours de Notre Dame de Paris, emprunte jusqu'à TALLARD la Vallée de la Durance, passe par GAP, puis par le CHAMPSAUR, la MATHEYSINE, file sur GRENOBLE, la capitale du Dauphiné. Le passage de l'Empereur est balisé aujourd'hui d'aigles aux ailes déployées. L'Empereur n'a pas fait halte à TALLARD, son château était en ruines.

En 1326 la terre de TALLARD, était une vicomté, la famille d'Arnaud de TRIAN possédait le château dès le XIVe siècle puis il appartient à la famille de CLERMONT. Une tradition affirme que le château compte autant de tours que de mois dans l'année, autant de portes que de semaines, autant de fenêtres que de jours, autant de marches d'escaliers que d'heures. Il a été classé le 20 mai 1927 sur l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques, et sa chapelle à deux niveaux, remarquable monument architectural du Moyen-âge, le 20 décembre 1897, comme monument historique. Aujourd'hui une restauration entreprise lui rend fière allure.

Revenons vers le DEVOLUY. Des hauteurs du Col du Noyer on y découvre un paysage lunaire. *«Ce pays est si sauvage, disait Victor HUGO, qu'on n'y entend pas le rossignol une fois en cinquante ans».* C'était des on-dit sans fondement, il n'y était jamais venu. Rejoignons le Parc National des Ecrins,

domaine de la haute montagne : l'OLAN (3669 m), le GIOBERNEY (3351 m) où nous avons admiré la cascade du Voile de la Mariée et les Oulles du Diable, les BANS (3669 m), la Barre des Ecrins (4102 m) et la Meije (3982 m), qui pourrait figurer parmi les sept merveilles du Dauphiné.

BRIANCON

Avançons encore et nous voici en face de la VALLOUISE qu'il ne faut pas quitter sans avoir admiré la fresque des vertus et des vices qui orne la façade de la Chapelle des VIGNEAUX, nous frôlons AILEFROIDE et sommes aux portes de BRIANCON. Peu d'histoires à l'intérieur de nos frontières valent celles du Briançonnais, elles enseignent l'indépendance. BRIANCON «*petite ville, grand renom*» est devenue la devise de la plus haute ville d'Europe (1326m), St-VERAN tout proche étant le plus haut village d'Europe. VAUBAN envoyé par le roi LOUIS XIV la dota d'un système défensif : la forteresse admirable aux portes de l'Italie. Elle renferme aussi une des sept merveilles du Dauphiné : la Manne de BRIANCON, «*on la dit larmes figées d'une nymphe amoureuse ou cette précieuse rosée qui fut jadis le pain du peuple de Dieu*». Moins poétiquement «*on trouve sur le mélèze, sorte de pin fort abondant sur les montagnes d'auprès la ville de Briançon, tous les matins du mois d'août une céleste rosée qui s'épaissit et se convertit en gomme si nécessaire à la médecine*», nous explique Nicolas CHORIER en son Histoire Générale du Dauphiné. Au temps jadis, il se tenait aussi en cette ville une foire aux Maîtres d'école, grâce à quoi sans doute l'on a pu se dire qu'au XIXe siècle, le Briançonnais était la contrée de France où l'instruction primaire y était la plus répandue. D'autres richesses se découvrent aussi chez les fabricants de jouets du QUEYRAS, les ébénistes d'Aiguilles et d'Arviex, les lainiers, les producteurs de fruits et légumes, les stations de ski, les lycées d'altitude, les établissements de soin...



EMBRUN

Avant de quitter le Briançonnais nous visiterons MONT DAUPHIN et son village fortifié, CHATEAU QUEYRAS et son fort, et nous arriverons à EMBRUN. Si BRIANCON fut une des «*clefs de la patrie*», EMBRUN en fut longtemps la ville sainte. Juchée sur son roc de poudingue dominant la Durance de ses quatre-vingt mètres, voici la capitale des Alpes Cottiennes, citée par STRABON et PLINE. Avec St-MARCELLIN, son premier évêque, elle devient chrétienne, en 771. St-MARCEL, confesseur de CHARLEMAGNE bâtit la cathédrale, CHARLES VII consulta l'évêque Jacques GELU au sujet de Jeanne d'ARC, François de TOURNON négocia la liberté de François Ier, Guillaume d'AVANCON résista à Lesdiguières qui prétendait entrer dans Notre-Dame du Réal, à cheval, le Cardinal de TENCIN y condamna SOANEN, évêque de Senez et le jansénisme provençal en 1727.

EMBRUN donnera un Pape, dix cardinaux, seize Saints, des poètes Jacques JACQUES, Clovis HUGUES... on ne se lasserait pas de vanter ses mérites. Ceux aussi de la cathédrale comblée de dons par la Reine Jeanne, Charles VII et Charles VIII qui l'ont eu en très singulière vénération, Louis XII, François Ier, Henri II, Louis XIII qui l'ont visitée et se sont assis dans sa stalle d'honneur en leur qualité de premiers chanoines de cette métropole, les rois d'Angleterre qui lui ont envoyé de riches présents, Louis XI qui lui offrit les orgues aux tuyaux d'argent, mais les réformés s'en emparèrent et elles ne furent restaurées qu'au XVIIIe siècle. Elle était réellement Notre-Dame des Rois. Toute la ville et ses monuments méritent d'être vus, et l'on quitte EMBRUN à regret. Il serait injuste de ne pas signaler à proximité la petite ville de CHATEAUROUX, sa cascade est à voir. On y parvient par les alpages de l'HIVERNET (2823 m) et le vallon de la RIBIERE.



Abbatiale de Boscodon

Puis voici la forêt de BOSCODON et sa célèbre abbaye chalaisienne dominée par des cimes de près de 3000m, classée monument historique en 1972, car «*élément*» du patrimoine haut alpin, lieu de recueillement, mais aussi lieu ouvert à ceux qui admirent l'architecture romane et à tous ceux qui sont sensibles à la beauté d'un site où l'œuvre monumentale s'adapte si bien à la vaste forêt voisine et à la majesté des sommets environnants.

La plateforme sur laquelle l'abbaye est construite domine la retenue de SERRE-PONCON, le plus grand barrage artificiel d'Europe, aventure extraordinaire à tous points de vue : dans le domaine de la technique, dans le champ d'application de la science, dans la beauté que les eaux bleues du lac confèrent au site, dans les richesses que le tourisme apporte depuis à la région. SERRE-PONCON mérite d'être appelée le miracle de l'homme. Avant de franchir le pont de SAVINES, il faut faire un crochet vers le SAUZE pour admirer les DEMOISELLES COIFFEES, curieux phénomène d'érosion, elles existent aussi en plus grand nombre dans leur «*salle de bal*» de COLOMBIS. Vous trouverez à SAVINES une nouvelle manifestation de l'art religieux dans son église triangulaire, avec son allure générale de navire, dont le clocher serait l'étrave, avec, pour figure de proue, la croix, due au talent d'Achille de PANASKET. La route superbe qui borde le lac et ses criques nous amène jusqu'à CHORGES, capitale des Caturiges et nous descendons vers JARJAYES, REMOLLON, VALSERRES, pays de vigne pour nous rafraichir de leur bon vin. Nous serons sobres car nous approchons de la montagne du LAUS, lieu de pèlerinage, haut lieu marial où Benoitte RENCUREL, une humble bergère de la vallée de l'AVANCE, fut favorisée en 1664 et pendant un demi-siècle, d'apparitions de la Bonne Mère. Notre-Dame du LAUS attire des milliers de pèlerins chaque année, Mgr DEPERY, en 1854, faisait valoir au Pape Pie IX, que chaque année y sont données plus de cent mille communions, il prit un soin particulier de tous les lieux sanctifiés par la présence de la Vierge : l'ancienne chambre de Benoitte, l'oratoire du vallon des Fours, la chapelle du Précieux Sang, l'hôtellerie Sainte Marie... Son soutien efficace vient de recevoir, en 2008, la consécration officielle du Vatican, ce sanctuaire alpin est reconnu lieu d'apparitions, comme le sont LOURDES, NOTRE-DAME DE LA SALETTE et FATIMA.



Serre-Ponçon
Le barrage



Serre-Ponçon
Le pont de Savines



Serre-Ponçon
La Chapelle St-Michel



Les Demoiselles Coiffées

Et de l'autre côté de la montagne c'est la BATIE-NEUVE.

Nous allons raconter maintenant «ce lieu considérable».

La Bâtie-Neuve

Une monographie de Nerte GERAKIS-ESCALLIER

Accueil Notice géographique **Notice historique** Notice ethnographique Conclusion Annexes Hommages Bibliographie Remerciements

II – Notice historique

Les trois emplacements successifs du village :

- A SAINT-PANCRACE, depuis la période gallo-romaine jusqu'au XI^e siècle
- A TOURNEFORT, du XI^e au milieu du XIII^e siècle
- Au BOURG actuel, dès 1255

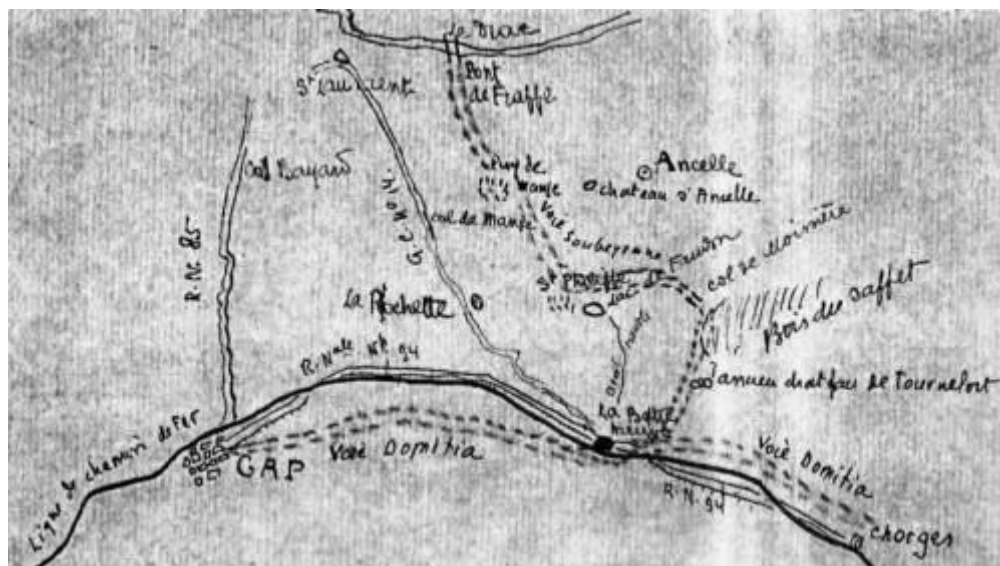


Saint-Pancrace : église, hôpital, maison fermière

La première implantation

De la période gallo-romaine jusqu'au XI^e siècle le village est situé au lieu dit SAINT-PANCRACE. Nous allons faire largement référence aux travaux de l'Abbé ALLEMAND archiviste à GAP au XIX^e siècle, qui fait autorité en la matière pour justifier cette implantation.

SAINT-PANCRACE est sur le lieu de passage de la via DOMITIA qui allait de MILAN à ARLES. A ce point un premier embranchement se faisait en direction de GRENOBLE par le Col de MOISSIERE (1589 m), un deuxième allait rejoindre la via de GAP et le troisième la vallée de l'AVANCE du côté du Midi. Les trois voies antiques qui se croisaient là, justifiaient l'établissement d'un lieu d'habitation.



Voici avec plus de détails les précisions que nous apporte, en 1917, notre historien : un fragment de chemin, bordé de buissons sur la pente nord de la route nationale, en face de MONGARDIN, marque le tracé de la voie Domitia, au dessous de Chorges et avant d'arriver à Saint-Pancrace. Si cette voie n'a pas laissé de Saint-Pancrace à GAP, de plus nombreux vestiges de son tracé, c'est à cause d'une trombe d'eau qui survint en 1668 et aggrava la pente de la montagne (archives communales de LA BATIE-NEUVE).

«Le lieu dit St-PANCRACE était le point de partage de la voie DOMITIA en trois branches. L'une, la principale, descendait sur GAP du côté du Nord, en suivant le bas de la montagne. Nous en avons pour preuve un tronçon bordé de haies et s'embranchant en aval de St-PANCRACE sur le chemin actuel, tronçon qui ne peut s'expliquer que comme un reste de l'ancienne voie. C'est ensuite un autre fragment découvert derrière la maison du domaine de la FAURIE (forge) appartenant à Madame Léon PINET de MANTEYER : il était pavé sur trois mètres de largeur. C'est enfin l'hôpital de St-PANCRACE : en effet si la voie DOMITIA n'avait pas passé au nord, mais au sud de la route nationale actuelle, cet hôpital n'aurait pas été construit au Nord mais au Midi. L'autre branche se dirigeait vers le CHAMPSAUR en montant par les AUBINS, et on en trouve encore au-dessous de ce hameau, un reste de 100 mètres environ ; ce tronçon est appelé chemin ferré, nom qui désigne partout où on le rencontre une route romaine ; il est pavé avec soin et mesure deux mètres de largeur. La troisième branche descendait vers le Sud en passant par le PRE-LA-CHARRIERE, allant rejoindre la vallée de la VANCE en croisant le chemin d'AVANCON à GAP. Ce mot de charrière qui veut dire rue, chemin, rappelle toujours une ancienne voie. Je dois ajouter, pour être complet, nous dit notre archiviste, qu'un ancien chemin allant d'AVANCON à GAP et passant par le vallon de la BATIE – SAINT-ROMAN, longeait le territoire de la BATIE-NEUVE au Sud. Le chemin a été pris par plusieurs pour la voie DOMITIA, ce qui a donné lieu à des erreurs de plus d'un genre.» BSEHA 1917.

Notre archiviste poursuit : *«Si le village de Saint-Pancrace était bien le lieu de passage de la via Domitia, il devenait par le fait, la station que la Table de PEUTINGER désigne comme étant ICTODURUM, situé entre VAPINCUM (Gap) et CATURIGOMAGUS (Chorges), à six miles de l'une et de l'autre de ces localités. Expliquons ce qu'il faut entendre par table de Peutinger : c'est une carte des voies romaines, rédigée vers le III^e siècle, conservée dans une copie de 1264, perdue et retrouvée à Worms par Conrad MEYSSEL qui en donna des fragments à Peutinger en 1507. La carte mesure 6,82 mètres sur 0,34 mètre. Elle est conservée à la Hofbibliothek de Vienne dans sa version du XIII^e siècle, elle est l'œuvre d'un moine anonyme, appelé le moine de Colmar, elle est éditée à Leipzig en 1824, par MANNERT, puis à Paris en 1869 et 1876 par DESJARDINS, puis à Ratisbonne en 1888, seulement dans ses deux tiers, par MILLER » (Nouveau dictionnaire Larousse, tome 6).*

Revenons à Ictodurum : le problème de la localisation de cette station a soulevé de très nombreuses controverses. Même l'étymologie de son nom est discutée : est-ce le nom du propriétaire du sol, est-ce un nom latin ? Non répond M.NICOLLET, mais un nom gaulois comme Eburodurum (Embrun), donc la fondation du site serait antérieure à la domination romaine dans les Hautes-Alpes.

M. d'ANVILLE nous propose *«passage d'un cours d'eau»* ou forteresse, château (durum) donc Ictodurum serait la forteresse d'Ictos, mais qui est Ictos ? Cherchons à quelle langue appartient ce mot. Au dialecte ligurien ? Non, car Ictos est l'équivalent du mot latin citus ou citos. Pourquoi ne pas chercher ce nom propre dans la langue populaire des Alpes ? Ceux qu'intéresse cette étude linguistique fort savante pourront avec profit, se reporter au BSEHA de 1904.

L'Abbé ALLEMAND poursuit : *« La table place Ictodurum à 6 miles, soit 8 889 m de CHORGES et de GAP. Il faut donc chercher un lieu qui corresponde à cette précision métrique ; il se situe, dit-il, en aval de St-PANCRACE, c'est le Couvent au quartier de la FAURIE, là se trouvait au Moyen-Age une maison fermière appartenant à des religieuses dominicaines de GAP ».*

L'Abbé GUILLAUME minimise l'importance d'ICTODURUM «cette station ne devait avoir qu'une importance inférieure à St-PANCRACE, elle n'était probablement représentée que par une hôtellerie sur la route et quelques maisons, au plus, qui servaient de halte aux soldats dans leurs étapes entre GAP et CHORGES. Il ne faudrait pas voir dans cette station, comme on a pu le faire, l'antique chef-lieu de la BATIE-NEUVE. Il reste à nous demander si le nom d'ICTODURUM désignait la station seule, ou bien s'il désignait aussi le village de St-PANCRACE et l'ensemble du territoire. Je réponds qu'il faudrait désigner avant tout, ceux-ci et la station ensuite comme partie et dépendance de ces derniers – soit le Pays d'ICTODURUM. En sorte que le village de St-PANCRACE et la région auraient donné leur nom à la station. L'ancienne BATIE-NEUVE se serait donc appelée ICTODURUM, nom qu'elle devait quitter par la suite pour prendre ceux de TOURNEFORT et de la BATIE-NEUVE, nom du château construit par les évêques de GAP». BSEHA (1919).

La controverse n'est pas close. Mais revenons à St-PANCRACE. Si donc nous n'avons pas de certitude sur le nom de cette première implantation du village, à supposer qu'il ne soit pas celui de son saint patron, nous pouvons toutefois parfaitement décrire les bâtiments principaux qui y étaient implantés : une église et son cimetière ; un hôpital ; une maison fermière, et combien d'habitations ? Nous pouvons dire qu'elles devaient être un certain nombre en raison de l'importance du tas de pierres qui enserraient les ruines et des vestiges de tuiles qui les couvraient dont on a découvert des débris sur le site. Au XIVe siècle il subsistait encore quelques maisons, puisque l'évêque de Gap, Jacques Arnaud de MONTAUBAN et les consuls de la Bâtie-Neuve procédèrent à l'échange d'un terrain près l'église de Saint Pancrace contre une masure, située à côté de l'église et le pré de la chapellerie fondée par Hugues de ROSTAGNY (*Archives Abbé Guillaume, tome 4*).



Eglise de Saint-Pancrace et son cimetière

L'église qui vient de faire l'objet d'une intelligente restauration est un joli bâtiment de vingt mètres de long sur sept mètres de large, sis au milieu du cimetière ce qui atteste de sa vocation de paroisse et non de chapelle. Elle aurait succédé à la plus ancienne chapelle de la région. Elle était ornée d'un autel baroque en bois doré placé au fond du chœur, d'une tribune qui couvrait le tiers de la nef, d'une cuve baptismale taillée dans la pierre de pays, d'un tombeau énorme monolithe utilisé maintenant comme pierre d'autel face au public et d'un tableau représentant Saint-PANCRACE, portant l'inscription «*GUITTAR ping (it) Arnulphus ALLARD dedit 1648* » Tous ces objets peuvent toujours y être admirés.

Le chanoine Louis JACQUES, archiviste décrit ainsi cette peinture *«Le tableau représentant St-PANCRACE est étonnant de fraîcheur et de coloris. Ce Saint martyrisé à quatorze ans, nous apparaît guérissant des estropiés, au nom de Dieu, dont l'action est symbolisée par un rayon lumineux venant des cioux. Devant lui quatre personnages aux costumes de 1650, sont l'intérêt majeur de la toile : une femme un genou à terre et le bras en écharpe supplie le Saint. Sa robe est de lignes sobres. Derrière elle un bourgeois en redingote et deux paysans dont l'un s'apprête à enlever son chapeau et l'autre a la jambe bandée soigneusement. Tous ces gens sont bien de chez nous, bien caractéristiques, hâlés par le soleil et le vent. C'est pris sur le vif, on croirait voir revivre nos anciens du XVIIe siècle. Ce jeune garçon qui guérit les paralytiques a un attribut supplémentaire en notre village ! Il préserve de la peur».*

Aussi faisait-on passer les villageois sous le brancard qui supportait les reliques, le jour de sa fête, le 12 mai. Ils étaient alors délivrés de toute crainte. La procession ne se fait plus aujourd'hui mais les reliques trônent toujours dans le chœur de l'église où elles peuvent toujours être invoquées par les craintifs.

Il convient maintenant de raconter l'histoire de PANCRACE que Monsieur l'Abbé FAURE, curé un temps de VILLARD St-PANCRACE, un briançonnais, a résumé ainsi. PANCRACE naquit en PHRYGIE, dans la ville de SYNNADE vers 289. Son père appelé CLEONIE et sa mère CYRIADE, appartenaient tous deux à la plus illustre noblesse. Ils étaient païens et n'avaient que ce seul enfant. PANCRACE devint orphelin dès l'âge le plus tendre. Son père en mourant le recommanda à son oncle Denis, l'adjurant de prendre soin du patrimoine de son fils, comme des grandes richesses qu'il possédait en PHRYGIE, et de se montrer en toutes circonstances, plein de dévouement pour lui. Denis le lui promit, adopta le jeune PANCRACE et le chérit comme son propre fils.

Trois ans après Denis partit pour Rome emmenant PANCRACE avec sa parenté et ses serviteurs. Ils vinrent habiter près du Mont COELIUS, une villa qui lui appartenait. En ce moment, une violente persécution sévissait contre les chrétiens et le Pape St-MARCELLIN vint se cacher près de la maison de Denis. Doué du don de guérison, ce prélat s'était attiré une renommée universelle. Denis et PANCRACE ne tardèrent pas à entendre parler des prodiges que Dieu opérait. Ils vinrent rencontrer St-MARCELLIN, se jetèrent à ses pieds et lui demandèrent de les instruire de son Dieu. Vingt jours après il les baptisa et les fit chrétiens. La persécution se poursuivait, l'Empereur DIOCLETIEN ordonna de se saisir de tout homme réputé être chrétien. Le jeune PANCRACE fut arrêté. Ayant appris son illustre naissance, ses juges en parlèrent à l'Empereur qui ordonna de l'amener devant lui. Voyant sa jeunesse et sa beauté, DIOCLETIEN fut étonné qu'un jeune homme, promis à un si bel avenir, aimât mieux mourir que de sacrifier aux Dieux.

Il lui dit *«Jeune homme, si j'en juge par votre visage vous avez à peine quinze ans et votre père CLEONIE était un de mes amis. Renoncez aux folies des chrétiens et revenez aux Dieux de vos pères. Si vous écoutez ma voix, j'augmenterai vos richesses et votre puissance, je vous garderai près de moi et vous considérerai comme mon fils. Si au contraire vous n'écoutez pas les paroles que vous suggère ma tendresse pour vous, je vous ferai mettre à mort et votre corps sera réduit en cendres pour* PANCRACE répondit : *«Mon Empereur et mon Maître en voyant un enfant de quatorze ans vous avez cru peut-être qu'il n'aurait ni de sagesse, ni la force des autres chrétiens, mais vous êtes dans l'erreur. Le Christ nous a donné un grand courage et vos juges ne nous inspirent aucune terreur. Je suis étonné, Seigneur, que vous n'ayez pas honte d'adorer de fausses divinités».*

L'empereur, irrité de cette réponse, ordonna de lui trancher la tête. Son martyre eut lieu sur la voie AURELIA. Une pieuse femme nommée OCTAVIE enleva son corps pendant la nuit, l'embauma et l'ensevelit le 12 mai de l'an 303. Le culte de St-PANCRACE se répandit plus tard en Europe et en France. Le vaisseau qui apportait ses reliques aborda à MARSEILLE, qui, dès lors, l'invoqua comme d'autres localités en Provence : DIGNE, MANOSQUE, FORCALQUIER, puis dans les Hautes-Alpes : Villard, St-PANCRACE, Bénévent en CHAMPSAUR, et LA BATIE-NEUVE. Là, un buste du Saint renferme un os de son bras et il est vénéré le dimanche suivant le 12 du mois de mai dans la chapelle du cimetière. Cette chapelle était autrefois lieu de pèlerinage, on voyait encore au début du XXe siècle derrière l'autel les béquilles et les cannes des malades venus demander leur guérison.

Le deuxième bâtiment du village était l'hôpital. L'hôpital se situait devant l'église, contre le cimetière. Il portait aussi le nom de St-PANCRACE et aurait été fondé par un chevalier de Malte. Son origine se perd dans la nuit du Moyen-Age, or comme les maisons hospitalières s'élevaient d'ordinaire sur le parcours des voies romaines, nous pourrions même faire remonter son origine à l'époque gallo-romaine ! L'hôpital a peut-être bénéficié de la surveillance et de la compétence médicale des ANTONINS.

Les ANTONINS, ordre hospitalier qui, de la fin du XIe jusqu'au début du XIIIe siècle, a fondé et dirigé de très nombreux hôpitaux dans notre région, notamment ceux de GAP, CHAMBERY, BESANCON et même à ROME à l'appel du Pape Nicolas IV. En 1478, ils géraient 370 établissements, commanderies, prieurés et «maisons de l'aumône» (les monts de piété). Aujourd'hui, l'Abbaye de St-ANTOINE près de St-MARCELLIN en Isère est dépositaire des reliques du Saint, l'ermite dit l'Egyptien. C'est un édifice imposant qui conserve aussi le trésor des Augustins et qui s'anime chaque été d'un spectacle retraçant son histoire.

Ils y appliquaient des méthodes modernes comme l'amputation en cas de gangrène, mais la religion leur faisait défense d'ouvrir le corps humain, don de Dieu ; aussi en chargeaient-ils les barbiers auxquels ils fournissaient des instruments appropriés.

Au XIVE siècle leur ordre accueillit de nombreux Templiers, de retour d'Orient, qui leur apportèrent les connaissances médicales qu'ils avaient acquises auprès des chirurgiens musulmans. Ils purent ainsi rédiger en 1560 un Abrégé de chirurgie et bénéficier d'une grande avance en la matière. L'Hôpital subsista bien longtemps après que le village ait déserté le site de ST-PANCRACE. En 1641, lors d'une visite pastorale, l'évêque de GAP Arthur de LIONNE constate que l'église de St-PANCRACE est en fort bon état *«mais qu'au devant d'elle, l'hôpital couvert d'ardoises présente des chambres toutes ruinées et que leur planchers s'en vont par terre»*. La ruine ne devait toute fois qu'être partielle car les Bastidons rescapés de l'incendie de leur village par le Duc de Savoie en 1692, vinrent s'y abriter et l'on y soigna les victimes de brûlures. Nous savons aussi que le 9 juillet 1679, Joseph SYVESTRE, grand prieur de l'Abbaye de BOSCODON, en devint le recteur et que, le 6 septembre 1680, il «résigna» sa charge au bénéfice d'Antoine BERNARD, religieux en la même abbaye. Dès le début du XVIIIe siècle, l'hôpital de St-PANCRACE est affirmé être une dépendance de cette abbaye, bien que la congrégation ait disparu depuis le début du XIIIe siècle en raison de la négligence de ses abbés, de son très lourd endettement et du rattachement de ses possessions à d'autres ordres religieux.

Y était établie une maison fermière située aux Aubins, appelée BOSCODON car elle appartenait aux moines de cette abbaye construite en 1132 dans la forêt couvrant le GRAND MORGON sur l'emplacement d'une chapelle dédiée à St-MARCELLIN. La communauté vivait de l'élevage, de l'exploitation du bois et des revenus tirés des «bénéfices», c'est-à-dire des concessions de terres que l'église acquit au Moyen-Age. La maison fermière bastidonne était un de ces bénéfices.

Ce premier village sis à St-PANCRACE perdit de son importance lorsque ROBERT, évêque de GAP, fit construire à TOURNEFORT un château pour protéger les habitants des invasions et des luttes intestines de la féodalité. Il gouverna glorieusement le diocèse pendant seize ans. C'est la deuxième implantation du village pour une période d'environ 100 ans.

Tournefort : castrum, chapelle, prieuré

Le 4 mars 1237 le dauphin ANDRE le cita dans son testament. Le 11 avril 1238, à Turin, il obtient de l'Empereur Frédéric II l'investiture *«per impériale Spectrum»* des droits religieux que son aïeul Frédéric BARBEROUSSE avait en 1184, accordés à GUILLAUME II. En effet, dès le XI^e siècle, les évêques de GAP ont acquis le terroir de la BATIE-VIEILLE et de LA BATIE-NEUVE, c'est Guillaume d'ESCLAPON, évêque de GAP qui reçoit TOURNEFORT de FREDERIC 1^{er}. Le site domine CHORGES, GAP et AVANCON. Il se situe au dessous de la forêt du SAPET et au dessus des GRANES. *«Le castrum est défendu sur un côté par la montagne escarpée contre laquelle il s'adosse et de l'autre par une pente d'accès difficile qui en fait une place de tout premier ordre».*

Les habitants quittent St-PANCRACE pour se mettre à l'abri de la forteresse mais l'église, le cimetière et l'hôpital ne seront pas transférés. Ce second village se protège aussi d'un côté par un mur longitudinal, descendant du nord vers le midi, dont les vestiges étaient encore repérables, sur une longueur de 150 mètres, au début du XX^e siècle. La position du nouveau village était d'un accès fort incommode, mais pour cette raison, très sûre. Sur un tertre, face au château, les évêques construisent un prieuré de l'ordre de St-BENOIT. Il dépendit d'abord de la NOVALAISE puis de BREMA, puis de BOSCODON. Ruiné par les guerres de religion, il fut en 1616 converti en une simple chapelle, Notre-Dame de TOURNEFORT qui a existé jusqu'à la Révolution. Elle donnait lieu à un pèlerinage les 15 août et 8 septembre. En 1906, l'Abbé ALLEMAND révèle qu'il existait encore sur le site un pan de mur, quelques décombres et un bénitier. Celui-ci aurait été «poussé» dans un torrent voisin où il serait encore visible. Ils bâtissent aussi sur un tertre situé près du château une chapelle, Notre-Dame de Confort, dont il ne reste rien, pas plus que de St-MADELEINE, chapelle unie à la cure et St-Catherine fondée par une dame d'ARGENCE. Tout a disparu avec le temps, leurs emplacements sont très difficilement localisables, en l'état du terrain.

Bien que le XIII^e siècle connaisse une période d'accalmie dans les troubles internes, un différend naquit entre l'évêque OTHON de GRASSE et le Dauphin GUIGUES de Viennois. Le Dauphin prétendait que cette forteresse était érigée sur ses terres, alors que l'évêque soutenait qu'elle faisait partie de l'évêché d'Embrun puisque située sur le territoire de Chorges ou de Montgardin. Le conflit était ouvert ; l'évêque retint à son profit tous les revenus que les fonctionnaires delphinaux prélevaient en son diocèse et leur en interdit l'accès. Gap s'allia avec son évêque. Le Dauphin fit appel au Pape Alexandre IV et le chargea de ses intérêts. Un traité d'alliance fût signé entre eux à Corps le 14 décembre 1258. La guerre semblait imminente. Le Pape s'entremet, comme aussi Saint-Louis frère de Charles d'Anjou. Le Dauphin se reconnu alors vassal de ce dernier pour toutes les terres qu'il possédait dans le Comté de Provence et l'associa à ses droits sur Gap. Othon de Grasse ne put le tolérer, mais le règlement du conflit ne tourna pas à son avantage. L'évêque fut mis à l'amende de 30 000 sous viennois et obligé de raser dans les huit jours son château de Tournefort, ce qu'il fit en 1258, ne pouvant pas payer.

En 1259, Pierre de TOURNEFORT vendit tous les biens à l'Abbaye de BOSCODON moyennant quinze livres viennoises. Plusieurs documents indiquent que la chapelle survécut longtemps au château. En 1570, mémoire est fait d'un différend entre Etienne EYRAUD et Messire ARNOUX au sujet de celle-ci, ce châtelain du Champsaur se reconnaissant des droits sur celle-ci qui semblerait toujours dépendre de la juridiction épiscopale de GAP. Nous savons qu'à cette même époque, en 1563, il y avait toujours un prêtre en place : Pierre ABRARD qui remplaçait Etienne VIVIAN, celui-ci avait un frère consul à La Bâtie-Neuve.

L'Abbé ALLEMAND affirme qu'au début du XX^e siècle *«il reste encore sur la hauteur quelques vestiges du vieux donjon et au-dessous les substructions des maisons et du mur d'enceinte».* Hélas au XXI^e siècle tout a disparu. La plupart des habitants émigrèrent à ANCELLE où ils possédaient souvent des terres. La disparition du

château de TOURNEFORT coïncida avec l'apparition de celui de LA BATIE-NEUVE, mentionné en 1255 et 1257 dans les chartes de DURBON Nous avons la troisième implantation du village et son site définitif.



Tournefort : tertre recouvrant peut-être une chapelle

Le Bourg

Nous allons nous intéresser à son nom : LA BATIE-NEUVE, à sa configuration, à l'histoire mouvementée de son château, à son église Notre-Dame de Consolation, à la Congrégation du Saint-Esprit, à la fabrique des faïences qui fonctionna dans le village au XVIIIe siècle et à d'autres curiosités locales comme les sépultures de SERRE, avant d'en découvrir aussi à travers l'histoire de ses hameaux.

ETYMOLOGIE DU NOM DE LA BATIE NEUVE

Pour la première fois nous voyons apparaître le nom Bâtie-Neuve au XIIIe siècle, très exactement en 1255 et 1257 dans deux chartes de DURBON.

Une Charte est un acte d'un souverain servant de base à la constitution d'un pays dont elle constate les privilèges et les libertés. Au Moyen-âge, c'est un écrit authentique destiné à consigner les droits ou à régler des intérêts. Dès le XVIe siècle, ce mot sert plus précisément à désigner des documents du Moyen-âge (*Nouveau Larousse illustré tome 2*).

La Chartreuse de DURBON a été fondée en 1116, c'était un monastère de chartreux implanté en DEVOLUY. Il recueillit les religieuses de la chartreuse de BERTAUD fondée en 1188 à la Roche-des-Arnauds après l'incendie qui détruisit totalement leurs bâtiments. Les biens des deux communautés furent réunis, ils étaient considérables. En 1747 un plan de leurs différents domaines fut dressé. Un état des revenus des Chartreux ainsi que les charges qui grevaient leurs ressources pour entretenir leurs immeubles, satisfaire aux obligations de charité de l'Ordre peut être consulté aux archives départementales des Hautes-Alpes. La chartreuse tenait une grande place dans la vie économique de la vallée, elle possédait des pâturages pour ses immenses troupeaux qui transhumaient en Provence l'hiver. Elle versait, en guise de péage, des moutons. Les chartreux bénéficiaient aussi du « droit de franc salé », c'est-à-dire qu'ils devaient recevoir chaque année une attribution gratuite de sel, en compensation des terrains cédés au pouvoir royal. Ils expédiaient des bois en Provence, par la rivière et par flottage. Comme le commerce de l'argent était condamné par l'Eglise, ils travaillaient avec les banquiers lombards, juifs le plus souvent, avec les colporteurs qui leur apportaient l'encens, les étoffes précieuses et rares, les émaux et l'ivoire.

La chartreuse de DURBON est aujourd'hui en ruine.



Ruines de la Chartreuse de Durbon

Nous pouvons lire dans la charte qui marque la naissance de notre village : APUD BASTIAM NOVAM – IN BASTIA NOVA qui se francise en La Bâtie-Neuve. Toutefois, avant d'être ainsi dénommé, a-t-il pu s'appeler ICTODURUM puisque certains auteurs n'admettent pas que ce soit Saint-Pancrace qui mérite cette appellation ? Là encore, la controverse est très nourrie.

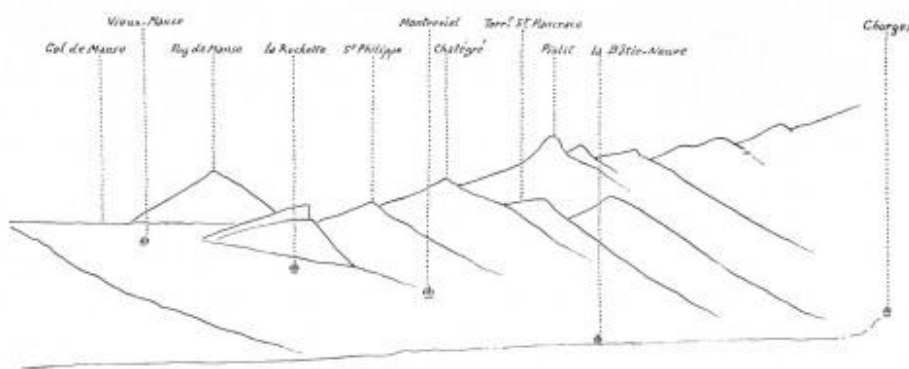
La BATIE-NEUVE est dite par Messieurs SIBOUR et BENONI (BSEHA 1885) une localité très intéressante trop méconnue trop oubliée des géographes et des archéologues qui se sont occupés des antiquités de la Gaule dans cette partie des Alpes et qui dans la question d'ICTODURUM, lorsqu'ils ont voulu l'identifier, sont allés en chercher la position à des écarts considérables, sans penser au trajet direct de GAP à CHORGES.

Il n'existe à la vérité aucun vestige bien caractérisé d'une voie romaine antique mais entre ces deux villes on peut penser que le chemin qui conduisait en Italie par le MONT-GENEVRE, a succédé à la voie romaine qui passe par la BATIE-NEUVE. Ce chemin est celui qui au sortir de GAP traverse la LUYE au pont de RAMBAUD, se dirige vers le plateau dit La JUSTICE parce que la potence destinée aux condamnés était dressée sur cet emplacement. De là cette voie de communication conduit vers la BATIE-NEUVE en passant à côté du hameau du GRAND-LARRA où était autrefois un hôpital desservi par les ANTONINS. Un peu au-delà se trouve un embranchement qui conduit à la BATIE-VIEILLE, située sur une colline à un kilomètre de là, le chemin à cet endroit mesure sept pas, largeur comparable à celle de diverses voies romaines.

L'autre partie de la voie, après avoir traversé le village de la BATIE-NEUVE où la rue principale conserve encore les sinuosités du chemin antique, se dirige à gauche vers les CESARIS, les REALONS, à travers une plaine marécageuse et le passage de torrents qui effaçaient les gués à chaque crue printanière. Au-delà des ravins, la voie antique passait, avant d'arriver à CHORGES, auprès des constructions d'un château dont on voit encore quelques ruines au Nord-Ouest de la ville.

Voici une opinion qui ne fait pas l'unanimité. Honoré BOUCHE qui s'est fait l'historien de la Provence situe ICTODURUM au village d'AVANCON, et d'ANVILLE qui n'est jamais venu dans le pays se fait l'écho de cette opinion ne sachant pas combien le terrain est montagneux et accidenté entre AVANCON, GAP et CHORGES.

Une quatrième opinion celle de Joseph ROMAN exposée dans son dictionnaire topographique des Hautes-Alpes (1884) attribue la position d'ICTODURUM au VIEUX MANSE, commune de la Rochette. Cette localité est tout à fait en dehors des voies naturelles de communication entre VAPINCUM et CATURIGOMAGUS.

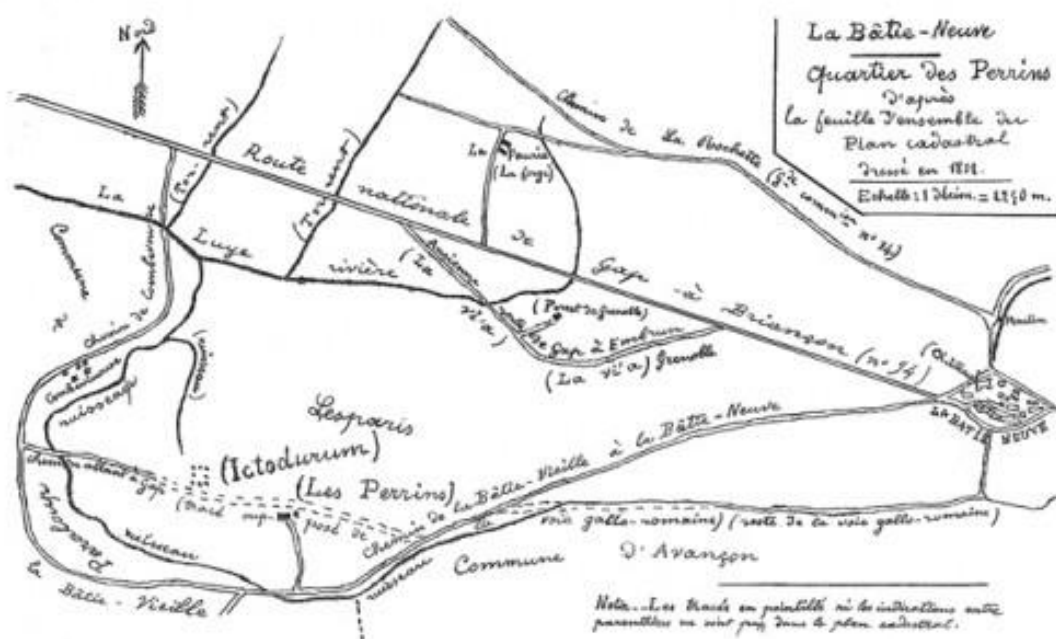


Localisation du vieux Manse

Ce tracé aurait fait dévier la voie de quatre kilomètres vers le Nord, avec une montée continue du côté de GAP de huit kilomètres, en terrain accidenté alors même qu'il existait des routes simples entre les deux villes. Bien sûr tous les chemins mènent à ROME mais pourquoi en compliquer l'itinéraire ? Joseph ROMAN reste ferme sur ses positions : « l'emplacement des stations romaines et le tracé des voies dans nos contrées offrent peu de difficulté et peuvent être déterminés avec une grande exactitude s'il y a quelques divergences d'opinion c'est faute par les auteurs qui ont traité de ces matières de connaître suffisamment la topographie du département des Hautes-Alpes ». Une remarque à la page vingt et un de son introduction aurait pu semer le doute en son esprit « Jusqu'au XVIIIe siècle, les principales routes des Alpes ont suivi le tracé des voies romaines auxquelles on n'avait fait subir qu'un petit nombre de modifications, nécessitées surtout par des changements intervenus dans le cours des rivières. » De plus, les évêques de GAP à cette époque ne passaient pas par le VIEUX-MANSE pour effectuer leurs visites pastorales ou leurs séjours en leur château de la BATIE-NEUVE.

Résumons nous : ICTODURUM est la BATIE pour Messieurs SIBOUR et BENONI. Il est le village d'AVANCON pour BOUCHE et d'ANVILLE. Il est le VIEUX MANSE pour Joseph ROMAN et Monsieur REY. Il est le terroir de la BATIE-NEUVE pour l'Abbé ALLEMAND. Que nous dit Monsieur NICOLLET qui s'est penché sur la question (BSEHA 1904).

Les documents anciens qui auraient parlé de cette station ont été détruits par les invasions du Ve au Xe siècle et on n'en trouve aucune mention dans les chartes du Moyen-âge. Donc on ignore l'endroit précis où elle se trouvait. Ernest DESJARDINS, dans sa géographie de la Gaule romaine (tome IV), place ICTODURUM à deux kilomètres de la BATIE-NEUVE, opinion confirmée par M. David MARTIN à la suite des trouvailles archéologiques à cette exacte distance de la BATIE-NEUVE entre les fermes de COMBEVINOUSE et les PARIS. Restons à des données concrètes : ni AVANCON, ni la BATIE-NEUVE, ni le VIEUX MANSE ne sont à 8889 mètres de GAP et autant de CHORGES. De plus AVANCON et le VIEUX MANSE sont en dehors de toute direction naturelle de la route qui relie les deux agglomérations principales.



Localisation du quartier des Paris

Quel point géographique se situe à équidistance ? Le quartier des PARIS. Des recherches aux Archives communales et dans les archives notariales de M. Joseph ESCALLIER, notaire et maire de la BATIE-NEUVE, au XXe siècle, il ressort que les PARIS se situent à deux kilomètres de la BATIE-NEUVE, sur la droite du chemin menant à la BATIE-VIEILLE. Un plateau cultivé forme le centre de ce quartier, il s'adosse à un mamelon inculte, le SERRE-PONCHU, (mamelon pointu). Là, à fleur de terre, ont été trouvés de nombreux débris de tuiles sarrazines et de tuiles romaines, des restes de vases antiques. Il n'y a plus aujourd'hui (1917) qu'une seule ferme habitée en ce lieu, plusieurs «clapiers (tas de pierres) importants semblent attester l'existence d'une ancienne agglomération. Un chemin en partie dissimulé par la végétation marque la limite entre les communes d'AVANCON et celle de la BATIE-NEUVE où il figure au plan cadastral, Or la voie venant de GAP par le GRAND LARRA fait jonction avec le plateau des PERRINS et les PERRINS sont à mi-chemin entre GAP et CHORGES . Donc là se trouvait l' ICTODURUM de la Table de PEUTINGER».

M. David MARTIN partage totalement ce point de vue « Il est certain que le quartier des PERRINS était habité depuis la plus haute antiquité. Des outils en silex ont été trouvés sur un tertre touchant le mamelon pointu ».

Enfin un groupe de chercheurs qui a voulu rester anonyme, a suivi la voie romaine « *per alpem cottiam* ». Les étapes de cette voie passent par ICTODURUM qu'ils situent à MONTREVIOL.

Remettons nos pas dans les leurs. « *ICTODURUM, MONTREVIOL est orienté à peu près exactement Est-Ouest. C'est un rectangle bâtarde bordé au Nord par la route de CHORGES à MONTREVIOL, au Sud par une déclivité qui s'accroît à une quinzaine de mètres de la voie romaine ; à l'Ouest par un talus. Le site a environ soixante-dix mètres de long Est-Ouest sur quarante Nord-Sud. A droite de la voie un mur arasé de dix-huit mètres, un angle droit, une tour de six mètres de diamètre, une porte de trois mètres cinquante, un mur courbe longeant la grande route sur quarante-deux kilomètres, terminé par une tour engagée de six mètres de diamètre, un angle droit, un mur de vingt-deux mètres sensiblement parallèle à celui qui a été signalé à droite de la voie entrant. Sur la partie Sud, très remaniée et occupé par deux maisons, on ne peut signaler qu'un aqueduc assez important – il y a une source. »*

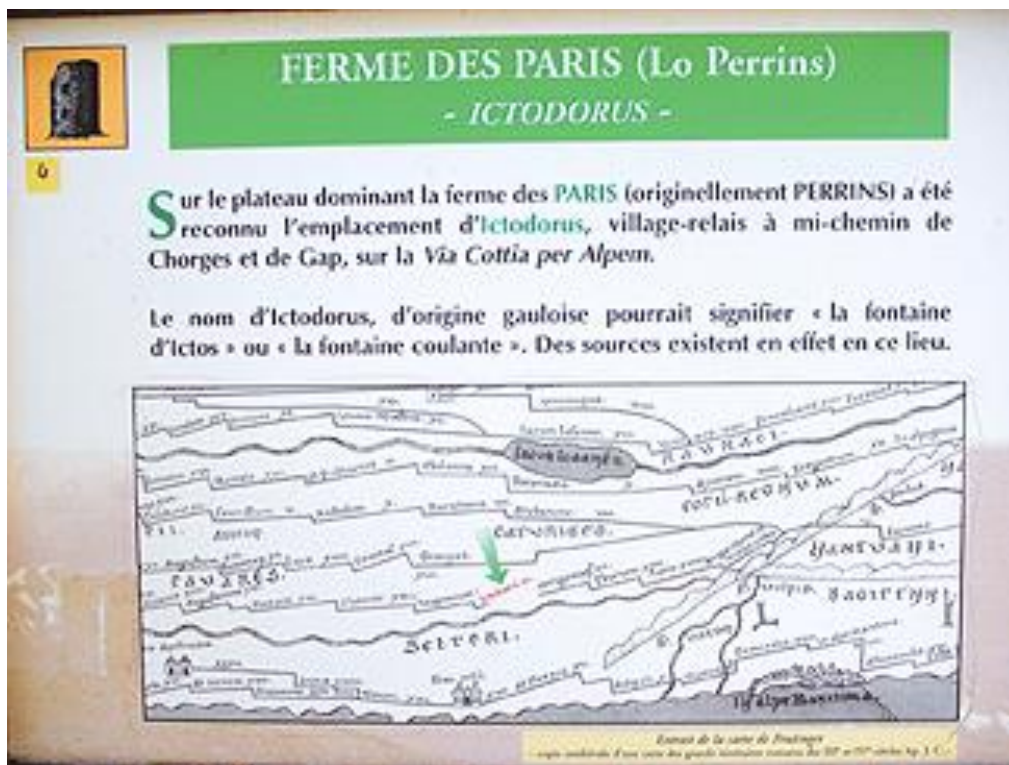
Nos chercheurs poursuivent : « *Il y a toute une littérature sur ICTODURUM. L'opinion de M. ROMAN qui y voit une station intermédiaire protégeant le croisement de la petite « viola » (voie) filait sur le CHAMPSAUR semble exacte. Nous avons voulu la repérer. Elle part de MONTREVIOL par l'antique porte de trois mètres cinquante ouverte au Nord, monte tout droit, visible par places, passe par le col des SAGNAS et toujours visible vient aboutir à la Croix de SOURON dans le territoire d'ANCELLE. A cet endroit aboutissent quatre chemins antiques : celui qui vient de MANSE par Pied de PUY, celui qui vient de la TROUEE à l'Est du pic de la ROCHETTE, la viola du col des SAGNAS, le chemin du COLLET. Ce dernier est certainement le chemin du haut Moyen-âge qui a remplacé la viola romaine. Il est contrôlé par le Château de FAUDON. De l'endroit présumé, par lequel la voie sort d'ICTODURUM, celle-ci file en ligne droite vers la Rochette, elle frôle ce lieu, franchit la route actuelle et aboutit aux GUERINS, très visible. Elle doit continuer vers le torrent de la COMBE qui passe par PONT SARRAZIN et longer cette combe en direction de GAP dont on voit distinctement les maisons. Elle longe aussi le château d'ORLAC, franchit la rivière COMBE au gué de la ferme RAUFFE. De là elle paraît au FOREST de ROMETTE, puis à ROMETTE.*

De ce lieu on peut la suivre sans peine par le FOREST d'ANTRAIIS et la gare de GAP .. De MONTREVIOL à GAP nous avons relevé au curvimètre une distance de neuf kilomètres cent. »

« Le site d'ICTODURUM a été utilisé par les comtes de Provence et les évêques de GAP comme château fort. Le château de MONTREVIOL semble avoir été détruit avec TOURNEFORT vers 1255. Il est inutile de dire qu'il serait intéressant de faire des fouilles à MONTREVIOL .Quand et comment ICTODURUM a-t-il été détruit ? Il existait encore à la fin du IVe siècle puisque la Table de PEUTINGER le mentionne. Ce que ne font plus les documents du Moyen-âge. Donc on peut situer sa disparition pendant la période des invasions du Ve au Xe siècle. Les Alpes connurent celles des Lombards et des Saxons au VIe et celles des Sarrazins au Xe siècle.

En 575 les Lombards franchissent les Alpes et avancent jusqu'à RIEZ. C'était le moment des moissons, ils prennent le blé, pillent et brûlent tout sur leur passage. Quelques années après, nouvelle pénétration lombarde et combats très meurtriers près d'EMBRUN. Les Sarrazins pratiquent la politique de la terre brûlée dans l'Embrunais. Le Pape Victor II les met au premier rang des fléaux dont le diocèse est frappé. ICTODURUM situé sur le passage des envahisseurs fut certainement saccagé, brûlé à chaque passage des pillards. Les habitants découragés d'avoir toujours à reconstruire cherchèrent refuge en un endroit plus sûr, probablement La BATIE ». Tome 4 des Archives de l'Abbé GUILLAUME p. 43

Les documents anciens qui auraient parlé de cette station ont été détruits par les invasions du Ve et Xe siècle et on n'en trouve aucune mention dans les chartes du Moyen-Age. Pour clore la controverse, LA BATIE-NEUVE ne serait pas ICTODURUM, mais la localisation admise aujourd'hui comme la plus probable est le quartier des Perrins ; on peut y voir en bordure de route un panneau l'attestant.



Panneau indiquant la Ferme des Paris

Le Barri

La configuration du village et son histoire

Au XIII^e siècle, le donjon de la Bâtie-Neuve, tout récemment construit, offre une nouvelle sécurité ; le village vient se grouper à ses pieds et s'entoure de remparts pour parfaire sa protection au sud : c'est le BARRI. Ce chemin de ronde enfermant le village est bordé par une muraille : *barrium* et *fortificatio* ont le même sens au Moyen-Age. Monument dont MM Jean ROMAN et VOLLAIRE nous font la description : « Notre village n'est pas le seul à posséder un tel mur d'enceinte, mais hélas, toutes ces murailles ont été construites sans soin et non appareillées, même sans fondation. On dit qu'une construction est appareillée lorsque les pierres de taille s'emboîtent très exactement les uns dans les autres avec des joints les plus fins possible, ce qui exclut l'emploi du mortier. Au contraire une construction composée de pierres non taillées, dont les joints et les vides sont comblés par du mortier est qualifiée de simplement maçonnerie. M. VOLLAIRE considère que ces Barris, nombreux dans les Hautes-Alpes, étaient bien plus une barrière douanière ou sanitaire qu'une protection contre les bandes armées qui couraient le pays. En effet ils ne mesuraient le plus souvent qu'un mètre cinquante d'épaisseur, c'est-à-dire qu'avec une douzaine de coups de bélier, ils auraient été mis à mal. Les villages étaient mieux défendus par leurs châteaux. C'est tout à fait le cas de La Bâtie-Neuve et ceci justifie que nous n'ayons plus aucun reste de notre enceinte moyenâgeuse, sinon son tracé, petit chemin ensoleillé sur lequel s'ouvrent tous les jardins des maisons situées dans la grande rue, havre de paix et de promenade « *à la fraîche* ».

Le « Barri »

La tranquillité de ce lieu fut cependant troublée, le 15 août 1792. En effet Antoine ROSTAIN de BATAILLE, sieur de Fontclaire et coseigneur d'Annelle poursuivi par les Jacobins crut trouver refuge dans le jardin d'une de ces maisons dont la porte était entrouverte, il se réfugia sous des échaldas mais fut débusqué et massacré sur place. Sa famille émigra. Un fait pittoresque, bien antérieur s'attache à cette famille : ARTAUD et PIERRE ROSTAIN furent chargés en 1184 de négocier la paix à la suite d'une rébellion gapençaise. Un agent du comte d'alors, le chevalier Bertrand CHAUSSEVILAIN, fut pris à partie, lors des entrevues, par les meneurs de la sédition. Il chercha refuge dans l'Eglise Saint-André de Gap, se cacha sous l'autel, mais sans aucun respect pour ce lieu saint, les Gapençais l'assassinèrent, traînèrent son corps dehors où il fut mis en pièces à coups de glaive par les chevaliers, à coups de bâtons par les bourgeois, à coups de pierres par le peuple. Après quoi, pour mettre le comble à l'ignominie de cet acte, le cheval de guerre du malheureux supplicié, fut également mis à mort. Il s'en suivit que les meurtriers furent frappés d'un exil perpétuel et que le peuple de Gap dut élever dans la cité une Tour et verser 40 000 sous. Avec droit, pour le comte, de maintenir en prison jusqu'au paiement de la somme, trente chevaliers ou bourgeois, remplacés par d'autres en cas de décès. (BSEHA 1908).



Mur du Barri derrière lequel fut assassiné
Antoine ROSTAIN de BATAILLE

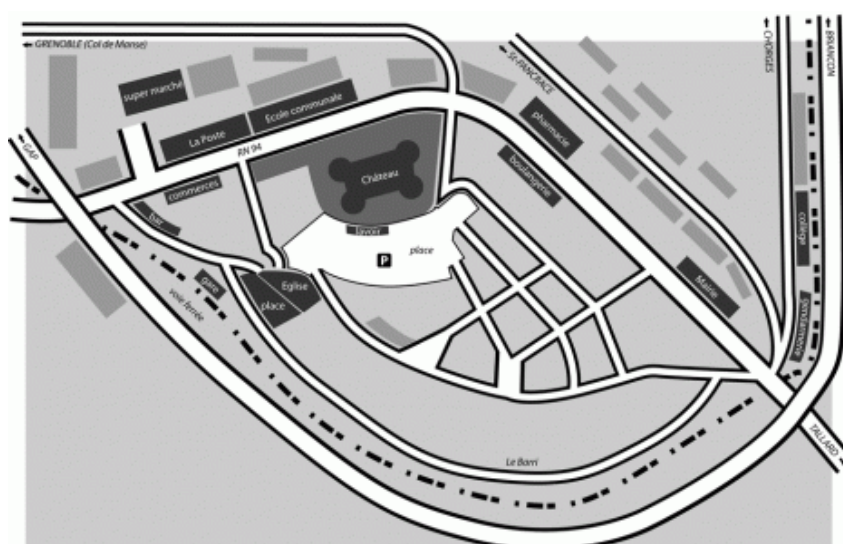
Au XVIII^e siècle, la famille ROSTAIN DE BATAILLE s'était liée à une famille bourgeoise de la Bâtie-Neuve : les DIDIER. Grégoire Didier avait épousé Marie-Rose Rostain dont il eut quatre enfants, trois filles et un fils : Rose née en 1752, Marguerite-Elisabeth née en 1753, Marie-Elisabeth en 1754 qui épousa Jean BLANC, autre notable bastidon et Jean-Joseph né en 1756. Le 15 juillet 1765, Marie-Rose mourut en couches, elle avait 36 ans. Son époux lui survécut jusqu'en 1789, il avait alors 82 ans. Jean-Joseph BLANC acheta au mois de prairial an IV, le pré dans lequel était installée la fabrique de faïence bastidonne, dont il sera parlé plus après, terre appartenant à la famille d'AGOULT, qui avait émigré en 1783 et dont les biens furent vendus comme biens nationaux.

Le Bourg présente, à sa création, la forme d'une huître. La rue principale serait le chemin de l'antique voie romaine dont elle conserverait les sinuosités. Elle s'ornait, en son milieu, d'une petite place, une superbe fontaine en occupait le centre, autour de laquelle les habitants se groupaient pour discuter des événements du jour. Elle a été supprimée au XX^e siècle pour faciliter la circulation automobile. Ont disparu en même temps les écuries du village qui y a gagné en propreté.

L'histoire du village se confond, le plus souvent avec celle de son château. Toutefois nous pouvons évoquer de nombreux événements dramatiques indépendants, par exemple les CONTAGIONS, comme les appelaient les plus anciens textes les relatant : épidémies de peste noire, en 1348 et 1349 : « on en mourait dans les cinq jours, les gens décédaient sans serviteurs et étaient ensevelis sans prêtre, la charité était morte et l'espérance abattue ». D'ailleurs le Royaume, entièrement frappé par ce mal y perdit un tiers de sa population.



Carte du Bourg –
Cadastre Napoléon 1815



Carte du Bourg aujourd'hui



La Bâtie-Neuve : place
et fontaine dans la rue
principale

Personne n'échappait au fléau : M.Philippe LIGONESCHE, nous transmet ce texte, extrait du registre paroissial de la Bâtie-Neuve : *«M.Jean-Joseph DAVIN, notaire et châtelain du lieu, âgé d'environ quarante ans, muni des sacrements de l'église, est décédé le 15 aout 1790 à l'aube du jour. Il a été inhumé le même jour, à l'entrée de la nuit, à la réquisition de ses parents effrayés par la maladie qui avait causé sa mort et les grandes chaleurs qui n'ont pas permis que l'on différera davantage son enterrement au cimetière de Saint Pancrace ».*

C'est dire la peur ressentie, à toute époque par les survivants. En 1854, le choléra fit 28 victimes à la Bâtie-Neuve et ensuite la grippe espagnole de 1918 fit 1250 morts dans le département des Hautes-Alpes. Vers 1535 une autre calamité, décrite par l'historien Nicolas CHORIER, causa ruine et misère : des tremblements de terre secouèrent la région. Il s'en produisit à nouveau en 1808-1854-1863-1866 et 1938. Et notre liste n'est pas close ! Les invasions et les guerres coûtèrent cher à la Bâtie-Neuve. Incendiée par le Duc de Savoie en 1692 alors que ses troupes l'avaient au préalable ravagée, elle connut à nouveau le feu en 1737 qui causa des dommages plus sévères puisque seule l'Eglise et deux maisons du Bourg en réchappèrent. Quand il ne s'agissait pas de guerres politiques, la guerre pouvait être engendrée par les haines religieuses. Ce fut le cas au XVI^e siècle. Le Gapençais fut très vite acquis à la Réforme, prêchée par Guillaume FAREL. Guillaume Farel (1489-1565) est né à Gap. Après avoir étudié les langues anciennes et la philosophie à Paris, il embrassa la Réforme. Lors d'un voyage, en son pays natal, il prêcha et obtint de nombreuses conversions, mais suspect d'hérésie il abandonna la France pour se réfugier à Berne en 1524. Il établit la Réforme à Neufchâtel en 1530, puis à Genève en 1535, où il décida CALVIN à se fixer, il rallia tous les Vaudois, prêcha à Metz, Montigny et Neuchâtel pendant dix-huit ans. Dès 1562, il revint en Dauphiné où il connut de grands succès populaires. Poursuivi à nouveau pour ses idées, il fut emprisonné, s'évada et se réfugia à Die, ne revint à Gap que lorsque les Réformés eurent pris la ville. L'évêque de Gap, Gabriel de CLERMONT, en habits sacerdotaux, vint suivre ses sermons, abjura « foulant aux pieds la crosse et la mitre » et se maria vers 1595. Guillaume Farel, à nouveau expulsé, repartit pour Neuchâtel où il mourut en 1565 (*Georges DIOQUE Dict ; biog. des H.A.*). Une plaque est apposée sur le mur de sa maison natale à Gap. Guillaume Farel a donc été prophète en son pays, ce qui est extraordinaire, nous dit Georges de MANTEYER.

Guillaume FAREL

En 1579, LESDIGUIERES se rend maître de Gap. En 1585, année pluvieuse et épidémique, il part pour « *dépuceler la pucelle du Dauphiné* ». Cette pucelle est Embrun. Il prend la ville, mais ne peut, comme il le souhaitait, entrer à cheval dans la Basilique. En 1587, il marche contre Guillestre, avec succès. En 1588, avec 1200 hommes et 300 cavaliers, il parcourt toute la vallée de la Durance, prend Briançon et

Barcelonnette au Duc de Savoie. Ces guerres coûtent très cher aux populations traversées, obligées de ravitailler, héberger les troupes et de verser des subsides pour l'armement. La Bâtie-Neuve est exsangue, le pays connaît la famine.

Et s'ajoute encore un autre fléau : la fiscalité de l'époque organisée au bénéfice des comtes et des évêques. Les comtes, le plus souvent absents de leurs terres, se faisaient représenter par des mandataires (dont le mandat était fréquemment héréditaire) chargés de percevoir les impôts. Sur le produit qu'ils en retiraient, ils se rémunéraient, pourvoyaient aux besoins des services publics et faisaient parvenir le surplus au Comte, lorsqu'il y avait surplus ! La corvée permettait l'entretien des chemins, assurait la garde militaire, le service des transports de bois, de fourrage, d'aliments, l'entretien des bâtiments seigneuriaux le service de l'exploitation agricole, le service des commissions, le secours en cas d'incendie, le port des lettres, la garde des moissons...

On faisait une différence entre les corvées réelles qui frappaient le fonds, la terre, les corvées publiques dues au souverain, les corvées personnelles, dues par les habitants d'un lieu, comme les manœuvres, les corvées particulières dues au seigneur et les corvées à merci qui dépendaient de la volonté du seigneur à un moment précis. Elles furent toutes abolies par l'Assemblée Constituante en 1789, et nous dit MIRABEAU *«par l'abolition des corvées, l'Assemblée a porté la joie et l'espérance dans le cœur des habitants de la campagne»*.

Au point de vue foncier, il y avait peu d'impôt perçu sur les propriétaires, mais lors des transmissions d'immeubles, c'est l'acquéreur qui payait une taxe pouvant s'élever au tiers du prix de son achat : c'était le droit de LODS. Il est vrai que les transmissions immobilières étaient peu fréquentes. Une autre source de revenus provenait de l'administration de la Justice : pour des causes fort graves c'était la peine capitale et la confiscation des biens du condamné, pour les causes les plus courantes, on faisait peu usage de la prison, préférant prononcer des amendes attribuées par le juge au Comte ou à ses représentants. Enfin la meilleure source de revenus était celle provenant des droits de circulation sur les marchandises et sur les denrées, appelées les LEYDES. Les comtes et les évêques s'en partageaient le montant, moitié-moitié ou 2/3-1/3. *«le glaive et la crosse étant étroitement liés»*, ce qui ne les empêchaient pas de se menacer souvent : les baillies du comte et les baillies de l'évêque ne vivaient pas en bonne intelligence, chacun visant d'abord son intérêt personnel.

L'installation des communes va modifier ce système écrasant. Chaque année vont être élus les titulaires des fonctions administratives : le viguier comme les consuls. La commune hérite des droits de justice et de lods ; les viguiers, baillies héréditaires se retirent à la campagne et conservent leurs droits de Leyde et d'entretien des chemins. La situation était toujours complexe. Elle l'était aussi dans le domaine épiscopal. En 1184 se constitua l'évêché de Gap comprenant outre la ville, la Bâtie-Neuve, la Bâtie-Vieille, et Rambaud, le château de Montreviol, le château de Tournefort, pour ne citer que les lieux qui nous concernent directement. L'évêque échappait ainsi à la dépendance comtale pour cette partie du territoire et il avait le droit de lever impôt.

Nous n'en avons pas fini ! Autre impôt féodal : LA TAILLE, impôt direct versé au bénéfice du Roi ; elle n'était au début, « qu'extraordinaire », c'est-à-dire qu'elle n'avait pas de régularité et couvrait souvent les dépenses de guerre, mais les guerres étaient si fréquentes ! Elle ne devint permanente qu'après la Guerre de Cent Ans. Elle était due par les serfs et les roturiers, basée sur le revenu présumé de chacun d'eux, fixée par le Roi dans sa somme totale, à charge pour les autorités locales de faire rentrer la quote-part qui leur était demandée. Cet impôt à la charge unique des campagnes, fut l'objet de fréquents recours en appel, mais ne fut supprimé qu'à la Révolution. L'abbé GUILLAUME, dans l'inventaire, relève de nombreuses fois les appels des communes de la Bâtie-Neuve et de Rambaud qui étaient taxées du même montant, et ne pouvaient s'en acquitter. L'un des recours s'ouvrit en 1339 et ne trouva sa conclusion qu'en 1597 ! Un autre procès, intenté par les dames de LOUVAT, propriétaires du château bastidon, à propos des droits

usagers des habitants du village sur les bois, ne trouva sa solution qu'à la Révolution, soit quarante ans . . . plus tard... et nous nous plaignons des lenteurs de notre justice contemporaine !

L'endettement paysan constitue l'aspect le plus saisissant de la conjoncture sociale au XVI^e siècle et ce fait ne va pas s'améliorer au XVII^e puisque s'y ajoutent la CAPITATION et le DIXIEME. Les Archives départementales de la Révolution (série L.) nous livrent des tableaux saisissants de l'état du département à cette époque. On peut lire, à la date du 3 août 1791, cette adresse à l'Assemblée Nationale : *« le Département des Hautes-Alpes, hérissé de montagnes arides et incultes, coupé de torrents impétueux qui aggravent et déchirent les vallons, situé dans une région de glaces et de frimas, vient encore vous présenter le tableau de sa triste situation et de ses besoins continuels, et solliciter la justice et la bienveillance de l'Assemblée Nationale. Mais fidèles, les habitants de la contrée la plus disgraciée luttent sans cesse contre l'intempérie des saisons, la violence des eaux des torrents qui emportent les meilleures terres. La construction de digues semble indispensable, nous avons des routes ouvertes depuis vingt à trente ans qui restent encre impraticables... »*.

Le 10 mars 1793, demande d'un secours de 500 000 livres pour lutter contre la famine du peuple alpin. En 1794, la récolte a été complètement nulle dans deux des districts des Hautes-Alpes et très modique dans les deux autres (quatre districts divisent le département : Gap, Briançon, Embrun, et Serres). Tous les fléaux des saisons ont semblé conspirer contre les récoltes : la grêle, la gelée, la rouille, la sécheresse, seules restent des immondices pour les semences, des orages terribles ont apporté la désolation dans les campagnes, des maisons ont été enlevées par les eaux, des troupeaux entraînés du sommet des montagnes ; des champs entiers n'offrent plus que de vastes ravins. En 1795, la disette est à son comble et les troupes qui vont livrer bataille en Italie par le mont Genève, prélèvent par la force les rares provisions des campagnards. Il est vrai que les caisses et les magasins militaires sont vides en permanence. Cet état est devenu constant.

Le 12 mars 1800, le contingent du département des Hautes-Alpes est de 30 000 hommes. BONTOUX signale : *« A mon arrivée, je trouve tous les services dans le plus grand état de souffrance. Ce pays est un passage presque continu de troupes et il n'y a aucun fond destiné aux étapes et aux convois militaires, ni fournisseurs auxquels je puisse m'adresser. L'ancienne administration s'est vue contrainte de violer les caisses publiques pour empêcher les soldats de mourir de besoin. Dans ce moment c'est dans l'humanité des habitants que les militaires trouvent leur plus grande ressource, mais les fournitures considérables faites pour l'armée d'Italie, ont totalement épuisé ce département »*.

En 1796, François VALLON-CORSE se demande si la Révolution a été plus favorable aux citoyens des Alpes que l'ancien régime. Hélas, non ! dit-il : *« qui pourrait peindre la misère de ce pays, qui depuis six ans n'a pas eu de récoltes, qui a été livré aux consommations de l'armée qui depuis quatre ans se déplace et borde ses frontières. Lorsque nous jetons un regard autour de nous, nous n'y voyons que la misère »*.

Même constat en 1798 : *« Hélas ! à ce seul nom des Hautes-Alpes vous présentez déjà une partie des désastres de cette contrée. Il n'y existe aucune richesse nobiliaire, encore moins de luxe ; or à raison des bases fiscales suivies jusqu'alors, ce département supporte pour tout impôt une contribution plus forte proportionnellement à celle des départements connus pour leurs richesses et leur industrie active.*

Or on n'imagine pas qu'il existe sous la République, un département où les habitants soient plus doux, plus humains, plus affables qu'en cette contrée. Ils y ont vraiment bien grand mérite ! » Le 30 octobre 1799, le sieur PROVENSAL est nommé juge de paix au canton de la Bâtie-Neuve pour y organiser la répartition des nourritures, le logement des bêtes de somme de l'armée qui vient à la frontière italienne de subir de graves revers. Or, dit-il les communes ont entièrement épuisé leurs moyens et l'armée manque de tout, la désertion est effrayante et si l'Administration ne vient pas à son secours, ce département est exposé aux plus grands malheurs. Le brigandage en est un. Des bandes de voleurs parcourent en armes les forêts, les grandes

routes, les campagnes. Ils détroussent les voyageurs, pillent les marchands, les caisses publiques, lèvent des subsistances chez les modestes cultivateurs et souvent pour les obtenir, se livrent aux actes de la plus horrible cruauté. Personne n'est épargné. Après la mise sous séquestre des biens du Comte d'AGOULT à la Bâtie-Neuve et de son mobilier, son épouse se voit réduite le 23 décembre 1793, à demander un secours : « dans l'impossibilité où elle se trouve, elle et sa belle mère et ses enfants ; de subsister ».

Mais nouvelle reconnaissance du grand civisme des habitants des Hautes- Alpes : « *Nous devons peut-être la conservation de nos frontières aux incalculables sacrifices en tout genre de nos administrés qui pourtant, aujourd'hui manquent de tout. Ils attendent avec un respect religieux que le Gouvernement leur vienne en aide et les préserve de la famine qui les menace* ». Signé BONTOUX qui ajoute : « *Depuis l'époque de la Révolution, ce département a constamment fait preuve du civisme le plus parfait. Admirable pays, dont le ministre de l'Intérieur déplore de plus, les ravages occasionnés par les CHEVRES ! Elles ont déjà été proscrites pour ces mêmes raisons, des Basses Alpes, par décret* ».

Quelques prêtres réfractaires sèment aussi le désordre dans les âmes, ils osent poursuivre leurs prêches « *alors qu'ils sont les ennemis les plus dangereux de la Révolution* ». BONTOUX informe le ministre de la police qu'une trentaine de prêtres insermentés, dont les noms lui ont été livrés, se font passer pour des martyrs et notamment au Laus, à Valsерres. A St-Etienne, un abbé Jouvenc dit la messe de grand matin, ce qui engendre beaucoup de troubles en raison du fanatisme délirant de ce prêtre. Mais, le même BONTOUX sait se montrer charitable : il fait allouer à Anne-Christine CEAS, ex-religieuse défroquée la somme de 87 francs en raison de la misère affreuse dans laquelle elle se trouve depuis qu'elle ne vit plus en son couvent ! La Municipalité de La Bâtie-Neuve, le 4 avril 1796, dénonce Jean RAMBAUD, Ministre du Culte, soupçonné d'avoir exercé ses fonctions sans en avoir fait la déclaration. « *Ce prêtre imprègne les âmes des miasmes pestilentiels du fanatisme et ne leur présente que sous les couleurs les plus hideuses, la liberté et le gouvernement républicain* ».

En 1797 est ordonnée la création d'un livre de bienfaisance nationale afin d'arriver à l'extinction de la mendicité. Chaque commune devra établir un état de la population agricole à qui des semences pourront être allouées car les produits de ce sol, légumes, vins, fourrage, fruits sont d'excellente qualité quand ils ne sont pas contrariés par les fléaux de la nature. De plus les Hautes-Alpes produisent des « simples » que les savants d'Europe aiment à venir découvrir et dont la botanique s'est enrichie. Il y a aussi de belles forêts, plusieurs mines de plomb et d'argent, d'excellentes eaux minérales, une fonderie d'acier, une très belle fabrique de cristaux. Il convient donc, puisque les habitants ont toujours montré une bonne conduite, des principes de modération, de la sagesse, de donner de la publicité à ces vertus et d'aider le département à retrouver une vie décente. De grands travaux pourraient matérialiser ce noble but. Ordre est donné de réparer la route de La Bâtie-Neuve à Gap en 1795. Le Pont Sarrazin entre ces deux localités sera édifié en 1806.

Avec soulagement, nos hauts alpins vont traverser le Consulat et l'Empire, mais pour bien peu de temps car à nouveau, les années 1846 et 1847 sont très mauvaises pour la campagne, la crise agricole fait renaître la disette et l'on constate une dépopulation dans le Gapençais et dans les villages les plus isolés. S'organise alors, l'émigration en hiver, alors que les travaux sont terminés à la campagne, les hommes vont se louer à Marseille, à Turin, à Gènes, puis s'organise aussi l'émigration d'été : les fils des familles les plus nombreuses vont faire les moissons, les vendanges en Provence et en Dauphiné, avant de partir pour bien plus loin et parfois pour toujours au Mexique, comme les Barcelonnettes, en Amérique du Sud et en Australie et en Californie comme les Champsaurins et certains bastidons. Certains d'entre eux, faisant preuve d'un grand amour de leur pays, reviendront participer à la Guerre de 1914-18.

Ils répondaient à la mobilisation générale. Normalement, dans chaque canton, le contingent était fourni par tirage au sort. Chaque garçon de vingt ans prenait dans l'urne un numéro, les premiers inscrits sur les listes étaient ceux qui tiraient le numéro le plus bas. Les conscrits portaient sous les drapeaux pour sept ans

! Aussi, essayaient-ils d'avoir « un bon numéro », les plus riches s'achetaient un remplaçant, les autres avaient recours à des moyens « surnaturels », nous dit Henri THIVOT, comme coucher la veille du tirage au sort dans le lit d'un homme qui avait eu un bon numéro, ou porter lors du tirage, une chemise bénite, ou, en plongeant la main dans l'urne, regarder le bout de son pied droit, ou, s'attacher à l'un de ses vêtements l'anneau nuptial d'une veuve, ou, garder en main un lézard sans l'étouffer, ou, se confesser en revêtant un mantelet de femme... Tous ces moyens se voulaient infailibles. Le soir du tirage, les femmes du bourg attendaient le retour des conscrits ; les bons numéros brandissaient leur chapeau orné d'un ruban blanc, les autres, plus tristes, pensaient aux sept années qui les éloigneraient de leur village et de leurs familles.

Entre les deux guerres, la vie politique du département n'a pas d'orientation bien définie, ainsi que le relève M.GOGUEL. *«C'est en premier lieu, la sensation d'avoir été lésé par la nature, d'avoir été oublié par l'Etat qui domine»*. Ce complexe de pauvreté est un des soutiens ardents pour la Gauche. Pourtant, il était bien d'accueillir aussi des hommes riches, venant de Paris de préférence, Ministres si possible, à qui l'on réclamera comme un dû aides et subventions. C'est faire allusion aux campagnes électorales dans le département, de Maurice DE ROTHCHILD, de Paul PEYTRAL, de Maurice PETSCHÉ, du socialiste LAFFONT, du cartel des gauches, et à la victoire du Front Populaire en 1936 avec le socialiste MICHARD-PELISSIER. De 1914 à 1934, le Conseil général sera dominé par une majorité de républicains de gauche, tandis qu'à partir de 1935, la majorité passera aux radicaux, et aux radicaux socialistes. Le parti communiste fera acte de candidature pour la première fois en 1936, son influence grandissante lui fera concurrencer le parti socialiste.

Début 1940, Paul REYNAUD, parlementaire et Ministre bas-alpin, est à la tête du gouvernement. Les Hautes-Alpes font partie de la zone libre. En 1942, le département est occupé par les troupes allemandes. En remplacement du Conseil général se forme un Conseil départemental dont le Président est le Sénateur Maurice TOY-RIONT. Dans le même temps, le service du travail obligatoire qui envoie les jeunes hommes en Allemagne est instauré. Les réfractaires vont se cacher dans l'arrière pays, et fournir les premiers effectifs du maquis, qui aidés des troupes américaines, libéreront Gap le 20 août 1944. Au lendemain de la Libération, la gauche connaît une forte poussée dans le pays, le MRP s'y implante en 1946. Après la démission du Général De Gaulle, il faut une nouvelle constitution à la France. Elle est adoptée à une faible majorité, dans les Hautes-Alpes, les « oui » l'emportent mais avec 49% d'abstention. MM PETSCHÉ et JULIAN sont réélus. En 1951, le premier est nommé Ministre des Finances, le second est battu par un candidat MRP, Monsieur AUBIN. Maurice PETSCHÉ décède en 1956, année où M. JULIAN retrouve son siège. A cette date, les Hautes-Alpes sont incorporées à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. *« Après avoir été longtemps tourné vers Grenoble, ce Département va regarder maintenant vers Marseille et le Midi » (P. BOLLE)*. Pour illustrer ces propos, nous plaçons en annexe quelques proclamations de foi et des bulletins de candidats aux élections. Bien que très incomplète, cette documentation donnera la « température » de la vie politique dans le département et dans le canton de La Bâtie-Neuve.

Rentrons à nouveau dans notre village pour admirer tout d'abord son église.

L'église Notre-Dame de Consolation

Nous tenons là un autre lieu remarquable de La Bâtie-Neuve. L'église remonte au XVI^e siècle, c'est un bâtiment important de 25 mètres de long et de 6 mètres de large, les murs montrent une belle épaisseur de 2 mètres, ce qui l'apparente à une église fortifiée ; il est vrai qu'elle est située au bout du barri, c'est-à-dire à la fin ou au début des remparts d'enceinte. L'abbé ALLEMAND nous en donne une description précise : la nef est montée en berceau et à plein cintre, elle forme trois sections divisées entre mêlées par des arcs-doubleaux retombant sur des piliers dont les chapiteaux sont ornés de feuilles d'acanthé. Le chœur est en cul de four et plus élevé que la nef. A l'intérieur on remarque un maître-autel dont les gradins et le retable sont en bois sculpté et doré avec des colonnettes torsées et des statuette du XVIII^e siècle. C'est en plus important un maître-autel ressemblant à celui qui orne la chapelle de Saint-Pancrace. L'un et l'autre sont toujours visibles, toutefois « délestés » des statuette qui les ornaient et ils n'occupent plus leur place initiale dans le chœur, depuis que le Concile Vatican II fait célébrer la Messe face au public. Cet autel baroque repose sur un meuble peint portant les armoiries de l'ordre de Saint-Dominique : « d'azur à un chien d'argent, portant dans sa gueule un flambeau de même, surmonté d'une étoile d'or ».

La Bâtie-Neuve :
autel baroque



La Bâtie-Neuve : Notre-Dame de Consolation

L'on suppose qu'il viendrait de la chapelle de la ferme du Couvent, nom d'un quartier qui appartenait à la famille PINET de MANTEYER sur lequel aurait été édifié une maison fermière, bénéfice des dominicaines de Gap. De cet immeuble il ne reste rien. L'autel était surmonté par une toile de taille importante représentant la Vierge Marie écrasant le serpent, debout sur le globe terrestre. Cette œuvre d'un peintre inconnu fut offerte à l'église de la Bâtie-Neuve par Arthur de LIONNE (1639-1675). Cet évêque fit de fréquentes visites dans les églises et chapelles dépendant de son diocèse, qu'il déclarait fort pauvre. Il offrit 500 livres pour être employées à l'achat de calice, patène, ciboire en argent, avec un soleil doré à exposer le saint sacrement quand besoin sera et un tableau convenable pour le maître-autel de l'église, ainsi qu'un ensemble d'autres ornements. Le 16 avril 1661 (tome IV des archives) lors de sa tournée épiscopale l'église du bourg était presque ruinée *«n'y ayant aucun habit ni ornement de valeur, excepté une croix d'alchimie qui est assez honnête»*, alors qu'en 1641 et 1650 l'église de Saint Pancrace est en fort bon état. En 1632 des travaux de restauration vont être entrepris, à Notre-Dame de Consolation ; elle sera dite en 1685 bien vouûtée.

Le 1er septembre 1711, sur requête des habitants de la Bâtie-Neuve, l'évêque François BERGER de MALISSOLES (1706-1738) autorise la construction de fonds baptismaux en l'église de Saint-Pancrace *«pour y pouvoir baptiser en cas de nécessité»*, ce qui suppose qu'en l'église du bourg, il n'en avait pas été édifié. Le 16 janvier 1732, il règle à Jean TAIX, menuisier à la Bâtie-Neuve la somme de 80 livres, pour avoir fourni le bois et fait des boiseries en noyer placées dans le chœur de Notre-Dame de Consolation dont le plafond était peint en bleu ciel et orné d'étoiles. Son successeur Jean-Marie de CARITAT de CONDORCET (1741-1754) poursuit pendant sa longue présence à l'évêché de Gap, les embellissements de ses églises. Il se pourrait que ce fut lui qui ait offert à La Bâtie-Neuve une grande toile représentant le portrait d'un saint actuellement entreposé dans les réserves de la cure bastidonne. Il aurait coûté 43 livres.

Nous connaissons le nom de tous les curés qui se sont succédés à Saint-Pancrace et au bourg. De 1792 à 1812, ce sont MM. MEYSSONIER et PONS, originaires de la Bâtie-Neuve qui y officient. La famille du premier fera ériger une croix dressée sur un socle de pierre du pays. Une cuve baptismale provenant de chez M. Léon ESPITALIER de Montgardin, sera aménagée sous la tribune, près les confessionnaux. Elle est en pierre du pays et de belle forme. L'église connaît à nouveau un besoin de restauration, elle est temporairement fermée et Saint-Pancrace, restauré, redevient la paroisse du village. Sur la façade externe de l'église, près la porte d'entrée, est apposé le monument aux Morts. On compte 22 noms de valeureux bastidons qui ont donné leurs vies en 1914-18, 2 sont tombés en 1940-44, et 1 en Indochine.



Monument aux Morts

L'église sert d'appui à une arche de pierres reliée aujourd'hui à une des maisons du village, hors enceinte primitive. Elle est la porte d'entrée de la rue principale. Était-elle dotée d'une lourde fermeture de bois comme en comportaient de nombreuses cités fortifiées, nous ne saurions le dire, mais elle contribue à garder à La Bâtie-Neuve son caractère moyenâgeux.



Le clocher de l'église est percé de trois emplacements, mais il n'aura qu'une cloche pendant longtemps, ce qui sera l'objet de moqueries gapençaises. François MEYSSONNIER, notaire à la Bâtie-Neuve, sera le parrain de la cloche fondue en 1865 par Jean CHASTAN, fondeur à Gap.

La Bâtie-Neuve : entrée du village

La confrérie du Saint-Esprit

Il y avait dans la paroisse du bourg une confrérie religieuse : la Confrérie du Saint-Esprit. On pense qu'elle s'est implantée aux environs de 1393, un échange de terres entre les consuls et Jean de NANTUA, en présence de l'évêque Artaud de MONTAUBAN l'atteste.

On appelle confrérie une réunion de personnes pieuses qui s'engagent à remplir en commun certaines pratiques religieuses et de charité ; elle peut être rattachée à une archiconfrérie ou confrérie-mère. L'une des plus anciennes est celle qu'ODON, évêque de Paris fonda en 1208 sous le vocable de Notre-Dame. Les confréries devaient être approuvées par l'évêque, autorisées et approuvées par les Parlements ; elles pouvaient acquérir, posséder et gérer des biens propres qui étaient considérés comme biens ecclésiastiques. La loi du 18 août 1792 les abolit toutes, elles se rétablirent en 1840, chaque paroisse des Hautes-Alpes avait sa confrérie. En outre des confréries de pénitents, chaque corporation de métier était unie à une confrérie avec laquelle il ne faut pas la confondre : la corporation avait un but matériel : la défense des intérêts des artisans ou des marchands alors que la première ne visait que des intérêts spirituels (Nouveau Larousse illustré).

Henri THIVOT, dans son ouvrage sur la vie publique dans les Hautes-Alpes vers le milieu du XIXe siècle nous apporte les précisions suivantes : les confréries de pénitents blancs, dans la région de Gap et d'Embrun, pénitents noirs dans le Briançonnais avaient pour costume un grand surplis, de toile noire ou blanche, un long cordon noir ou blanc leur ceignait le corps et un capuchon de même couleur que le surplis, dont la pointe descendait comme une longue barbe sur l'estomac, deux trous pratiqués dans le masque, à la place des yeux, leur permettaient la vue. S'ils n'avaient pas de chapelle à eux, ils obtenaient pour leur usage exclusif une partie de l'église paroissiale, soit un bas coté, soit comme à Embrun, un local contigu. Chaque confrérie possédait une bannière en soie, le plus souvent rouge, ornée des images de Saint-Joseph, Saint-Pierre ou des Saints patrons de la paroisse, une croix processionnelle souvent en argent ciselé finement, des lanternes et des fanaux en fer forgé travaillé avec art. La croix du Saint-Esprit peut être vue, aujourd'hui dans la chapelle de Saint-Pancrace.

D'autres chapelles ont existé dans la paroisse qui en 1708 n'est plus Saint-Pancrace mais l'église du bourg. L'état des bénéfices du diocèse de Gap fait mention à cette date de la chapelle du château, de Notre-Dame de Tournefort, qui reste encore un lieu de pèlerinage, de Sainte-Madeleine qui était unie à la cure, de Notre-Dame de Confort située aussi à Tournefort, de Sainte-Catherine, de Sainte-Colombe et d'une dernière fondée par une dame Marguerite ARGENCE. Le nom des recteurs nous est connu jusqu'à la disparition des bâtiments mais leur localisation précise ne l'est pas pour chacune d'elles. Les guerres de Religion ou la Révolution en ont fait disparaître la plupart.

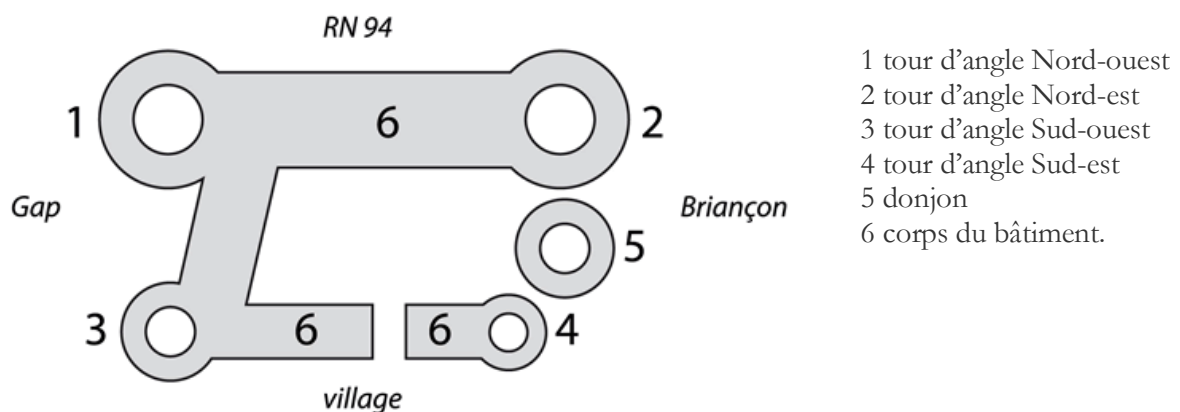
Le château hier et aujourd'hui



Le château

Dès 1255 l'importance de LA BATIE-NEUVE va devenir tout à fait considérable puisque son château va devoir participer à la défense du Gapençais. C'est sous l'épiscopat de Guillaume de GIERES (1199-1211) ou sous celui de Guillaume d'ESCLAPON (1219-1235) qu'en est entreprise la construction. Elle se fera en plusieurs phases. Tout d'abord sur un affleurement de terrain jurassique (aujourd'hui en bordure immédiate de la route nationale 94, la surplombant d'environ quatre mètres) on érige au Sud un donjon d'une taille exceptionnelle : plus de dix mètres de diamètre, d'une hauteur de seize mètres. L'intérieur est un plan carré de quatre mètres sur quatre, accessible seulement par une porte située à huit mètres de hauteur, l'épaisseur des murs en cet endroit est de trois mètres alors que du côté opposé à la porte elle n'est que d'un mètre trente. Cette dissymétrie est remarquable car inhabituelle.

Dans des étapes suivantes le château va présenter cette configuration.



C'est l'évêque LAUGIER de SAPOR qui fera construire deux tours et plusieurs pièces disposées dans le bâtiment de trois étages autour d'une cour à enceinte rectangulaire et vers 1491 la description du château fera mention de quatre tours. Son histoire devient alors étroitement liée à l'Histoire, à celle des guerres civiles entre les dauphins, les évêques de GAP et les citoyens de cette ville au cours du XIIIe siècle. Les comtes de Provence et l'évêque avaient des droits souverains égaux sur GAP et sa région. Lorsque le comte céda les siens au Dauphin de Viennois qui devint son vassal, celui-ci ne voulut pas se contenter de ce rôle inférieur. L'évêque Guillaume d'ESCLAPON se sentant menacé en ses possessions entama la lutte contre le Dauphin qui lui reconnut le droit de posséder sa seigneurie en franc-fief (Joseph ROMAN – Histoire de la ville de GAP).

Les bourgeois de GAP obtiennent eux aussi le respect de leurs libertés. Mais tout se compliqua lorsque l'Empereur à qui le Dauphin avait eu recours reçut lui aussi une bulle de privilège. La situation devenait très complexe. En 1349 le Dauphiné passa au Royaume de France, le bailli delphinal s'établit à Gap et y programma avec l'évêque les impositions dont le terroir sera redevable. Vers 1369 les habitants de LA BATIE-NEUVE sont frappés d'une redevance d'un florin par feu, ils protestent de leur impossibilité à régler une telle somme auprès du Pape qui siège en AVIGNON, obtiennent gain de cause et remise de l'impôt. Pendant tout le XIVE siècle le diocèse est le théâtre d'une guerre terrible entre Provence et Dauphiné, Raymond de BEAUFORT vicomte de Turenne ne lui épargne pas les ravages. En 1462 l'Evêque Gaucher de FORCALQUIER fait saisir les récoltes des habitants de son fief de MONTREVIOL près de LA BATIE-NEUVE. Ils en appellent à Jean de MONTORCIER, vice-châtelain du CHAMPSAUR qui avec ses hommes chasse les officiers épiscopaux.

Dès le lendemain la garnison de LA BATIE NEUVE avec Jacques de FORCALQUIER, frère de l'évêque, réinstalle les magistrats de celui-ci.

L'écho de tous ces troubles parvint jusqu'au roi LOUIS XI qui fatigué d'avoir à s'occuper d'une région aussi turbulente, parlementa avec son oncle le roi René pour lui céder la ville de GAP et les bourgades des environs. Un échange intervint en juillet 1463 qui fit naître de violentes oppositions. Le roi dût reculer sans capituler toutefois : GAP demeura au Dauphin.

Arrivent les guerres d'Italie. De nombreuses troupes passent à LA BATIE-NEUVE avec les rois de France et les plus célèbres capitaines du siècle ! BAYARD, BOURBON, MONTMORENCY, BONNIVET, MONTLUC, Charles VIII en août 1494, Louis XII en juin 1502, François 1er en août 1515. Hélas le château bastidon n'a fait objet d'aucun entretien depuis plus de vingt-cinq ans, pas la moindre réparation à sa toiture ruinée, il se trouve en très mauvais état. Les troupes d'ailleurs ne ménagent rien, ainsi LA BATIE-VIEILLE est totalement détruite en 1548 car ses pauvres habitants n'ont pu subvenir à la nourriture de la soldatesque.

En 1524, François 1er revint dans la région, il est à Chorges le 12 octobre, son expédition est désastreuse. A Pavie, le roi est fait prisonnier. Entre 1515 et 1524, les routes des Alpes demeurèrent encombrées de soudards, de convois, de troupes de renfort allant rejoindre le front, de chars portant les pièces d'artillerie, de tonneaux de poudre. Les fuyards, les éclopés, étaient nombreux, comme les compagnons inséparables des gens de guerre : valets, larrons, filles de joie. Ce long défilé d'hommes n'allait pas sans inconvénients majeurs pour la contrée. En tout temps, le passage des gens de guerre est un fléau, mais à cette époque, où les troupes étaient mal encadrées, peu disciplinées, où le service d'intendance était dérisoire, le désastre était inouï. La troupe vivait sur le pays, les premiers arrivants demandaient des vivres, les payaient parfois, les suivants les arrachaient de force, les derniers ne trouvant plus rien à prendre, tuaient le bétail, mettaient le feu aux maisons. Ce qui fut le cas de La Bâtie-Neuve (Histoire de la Ville de GAP).

En ce même temps, l'évêque Gabriel de CLERMONT (1527-1568) faisait du château sa résidence ordinaire, il y avait des appartements réservés, au deuxième étage près du troisième TINEL (réfectoire), comprenant la chambre haute, dite DOMINI, deux chambres peintes, une galerie et un studio peints à l'ouest, avec un mobilier de bancs, tréteaux, marchepieds en sapin, chaise percée, table, tabourets... L'inventaire fait en 1491, nous donne, dans un beau désordre, le compte exact des bancs (9), barriques à vinaigre et à huile (4), buffets (3), chalets (7), chaise percée (1), chenêts (2), cloche (1), coffres (4), cuves à vin (23), cuve à viande (1), forme de lit (1), marchepieds (2), nappes d'autel (4), pichets à vin (4), plats (12), pressoir (1), tables (6), tabourets bas (3), tapisseries (2), traversin (1), tréteaux (19), vases récipiens (2), vêtements sacerdotaux (5).

Bilan bien modeste qui laisse supposer que les occupants apportaient, en venant séjourner au château, vaisselle, literie, vêtements et tous objets de nécessité et de décoration, et repartaient avec. Nous devons à Madame Nathalie NICOLAS un remarquable travail sur cet inventaire notarial de 1491, publié dans le BSEHA de 1998.

En 1573 l'évêque Pierre PAPARIN de CHAUMONT (1572-1600) ordonne « *de faire un plate forme sur la grande tour du château de LA BATIE NEUVE, qui n'était pas couverte à l'origine pour mettre de l'artillerie, puis faire en cette tour trois planchers, une cheminée, un puits, un four afin d'entreposer vivres et munitions pouvant servir en tout événement lorsque la ville sera forcée* ».

L'inventaire de 1491 ne mentionnait en effet ni armes ni équipement de cuisine, ni vaisselle, ni vêtements au château, sauf deux canons à bombe montés sur châssis de bois. Pourtant en 1461 des troupes y étaient restées casernées pendant huit mois avec l'évêque. Tout semble avoir disparu après leur passage !

Le château antérieur aux guerres de religion a été démoli « *ras pied, ras terre* », plus rien de la construction du XIII^e siècle et de la Tour du Midi qui faisait office de donjon ne subsiste. C'est probablement Etienne de BONNE qui va le rebâtir après les troubles, lorsqu'il devient acquéreur de la majeure partie de la seigneurie. Le château va alors, outre la Tour du Midi en comprendre deux autres « *percées d'archères en forme de croix, dont l'une est un escalier à vis fort élégant* ». Un bâtiment orné de fenêtres à ressorts, en accolades, en plein cintre, relie les tours. Puis on adjointra encore deux tours, le monument sera complet et aura la forme d'un quadrilatère. Au dessus de la porte principale un écusson portant les armoiries des DE BONNE est placé « *de gueules au lion d'or, au chef consu d'azur, chargé de trois roses de gueules* ».

Puis vint la réforme. Le connétable de LESDIGUIERES, après FURMEYER soumet rapidement à la cause protestante le Champsaur, le Gapençais, et l'Embrunais... assiège GAP. LA BATIE NEUVE résiste assez longtemps. En octobre 1575 cependant, elle tombe entre les mains de René de la TOUR, seigneur de GOUVERNET l'un des hommes de cheval les plus habiles de France. Elle tombe grâce à la complicité du gouverneur de GAP qui n'a rien fait pour venir à son secours et plus encore grâce à celle du gouverneur de LA BATIE, Jacques de POLIGNY, protestant lui-même, qui livre le château, l'incendie et passe dans les rangs des Réformés. LESDIGUIERES alors en prend possession, y place ses armoiries.

Musée de Gap :
Mausolée de LESDIGUIERES



Nous connaissons très précisément le déroulement de l'action. En 1574 cent arquebusiers recrutés par l'évêque Pierre PAPARIN de CHAUMONT et sous le commandement du capitaine d'APVRILLI arrivent au château pour en assurer la défense. Vers le début décembre le sieur de MONETIER persuade ce capitaine de la tranquillité de la situation, le fait quitter les lieux avec sa compagnie et installe à sa place un personnage douteux et quelques soldats qui mettent l'édifice à sac « *pillant or et argent, vêtements, meubles, titres et documents.* » Le seigneur de GORDES, lieutenant du roi est dépêché sur les lieux, par deux fois il ordonne de rendre le château, en vain, le gouverneur de GAP, ainsi qu'il a été dit, ne lui envoie aucun renfort. Le feu est mis à la ville sur l'ordre du Seigneur de POLIGNY. LA BATIE-NEUVE est livrée aux

protestants par trahison pour mille huit cent ou deux mille écus. Il avait été dit à l'évêque « *que jamais la paix ne se publiera, que son château ne soit mis en terre* ». De cette trahison, le sieur de Monetier Balthazar de COMBOUSIER va devoir rendre compte.

Le 5 novembre 1575 il est poursuivi devant les tribunaux, accusé par l'évêque de lèse-majesté « le sieur de Monetier ayant persuadé l'ennemi de se saisir du château » et pour vol de l'argent et des meubles de celui-ci. L'évêque PAPARIN avait réuni des preuves, fait diligenter une enquête et donné procuration aux consuls de LA BATIE-NEUVE pour pénétrer au château, en ses lieux et place car il était au lit, blessé au genou d'un coup de « *pistole* ». Ceux-ci constataient le château « *dégarni de toutes munitions, argent et vivres, même celles que l'évêque y avait fait mettre peu avant ; les coffres, buffets, cabinets rompus meubles et argent emportés* ».

Il faut dire un mot de FURMEYER.

FURMEYER RAMBAUD Antoine, le capitaine FURMEYER, est un valeureux officier des guerres en Piémont sous François 1er et Henri II dans la deuxième moitié du XVI^e siècle. A l'appel de son frère, le chanoine Rambaud, exclu du chapitre de GAP pour hérésie, il occupe peu de jours après, au début mai 1562, TALLARD et GAP, ce qui permet à la paroisse protestante de s'organiser. FURMEYER abandonnera ces deux villes, la première en juillet, la seconde en septembre 1562. A cette époque il engagera LESDIGUIERES dans son régiment. En 1563 les états provinciaux des Réformés, réunis à VALENCE lui donnèrent le commandement des troupes pour le Gapençais. Venu de GRENOBLE en février par le Champsaur, il prit ROMETTE par ruse et assiégea GAP où sévit la peste. La paix d'Amboise accordant le libre exercice de la religion protestante met fin aux hostilités, mais FURMEYER fut assassiné en 1564 aux CESARIS hameau de LA BATIE NEUVE. (*Georges DIOQUE Dictionnaire biographique des Hautes Alpes*).

Le 22 novembre 1575 un homicide est commis dans le château bastidon. Esprit EYMARD, qui avait commandé de mettre le feu à LA BATIE-NEUVE, y est assassiné. Justice immanente ? Le 23 août 1573 mise au rôle d'une somme de 1200 écus à recouvrer en faveur de Monsieur LESDIGUIERES. LA BATIE-NEUVE doit y participer. Les commissaires gapençais déclarent « *avoir trouvé une infinité de difficultés à le faire, entre autres l'extrême pauvreté et la misère du peuple, les impôts se trouvant plus élevés que la valeur des biens des habitants, contraints à mendier leur pain* ». Les pillages continuent dans la région. En 1577 LESDIGUIERES s'empare de GAP, ses partisans démolissent le palais épiscopal et commettent pendant plus de dix ans de grands dégâts dans la ville et ses environs. En 1586 LA BATIE-NEUVE est reprise pour le Roi par des armées de LA VALETTE et d'EPERNON allant assiéger CHORGES (BSEHA 1906).

A la fin des guerres de religion la ville est vendue pour payer les frais de cette guerre civile. Le château et le terroir sont acquis par Etienne de BONNE en 1594. Il fait réparer le château. A noter qu'il était le chef de la Ligue dans le Gapençais et le cousin de LESDIGUIERES, qu'il suivit dans toutes ses campagnes contre le Duc de SAVOIE. Il était aussi gouverneur de TALLARD, son père Honoré de BONNE seigneur de la ROCHETTE et d'AURIAC avait le 21 octobre 1521 acquis du Dauphin pour 300 écus le fief de MONTREVIOL. En 1599 Pierre de PAPARIN en visite épiscopale dans son diocèse constate « *que partout les églises sont ruinées, que la pauvreté est omniprésente et l'ignorance profonde.* » Une épidémie de peste est venue en cette fin de siècle parachever les désastres. Au XVII^e siècle le château de LA BATIE-NEUVE passe successivement, après la mort d'Alexandre de BONNE en 1640 entre les mains de François Roger d'HOSTUN vicomte de TALLARD (1660) et de François de NEUVILLE VILLEROY-. En 1692 le Duc de SAVOIE entre dans GAP après avoir incendié LA BATIE-NEUVE, totalement détruite à l'exception de l'église et de deux maisons. Le Roi promet quatre cent mille livres pour aider aux restaurations dans le Gapençais mais n'en donne qu'une partie. Le petit peuple est désespéré, des soupes sont distribuées journalièrement ainsi que des habits et des couvertures. En 1693 l'évêque Charles Bénigne HERVE (1692-1706) emprunte pour pouvoir acheter du grain à semer qu'il fait distribuer en son diocèse. Au XVIII^e

siècle c'est Mathieu de LOUVAT qui est propriétaire du château de LA BATIE NEUVE pour l'avoir acquis en 1720 des NEUVILLE.

Il est ancien avocat General au Parlement, seigneur de la ROCHETTE et d'AURIAC Le bâtiment passe en 1748 à Catherine de LOUVAT épouse de César d'AGOULT Président au Parlement, et enfin à Hippolyte Auguste VINCELAS d'AGOULT, leur fils, en 1789. Le château est vendu comme bien national par la Révolution.

Le château n'était point le seul bien possédé par le Colonel d'infanterie d'AGOULT. Il avait aussi à la Bâtie-Neuve le grand Logis, le moulin et trois marais, trois pièces de bois taillis dites : La Tailla, Côte-Rousse et Blache, le domaine de Montreviol, affermé à ROUGNY, le domaine de Saint-Pancrace, affermé à François BOISSET, le domaine des Astiers à Jacques BOREL des Borels, le domaine de Sanque à Pierre ESPITALIER. Le moulin fut acquis le 9 messidor An IV, pour 1012 livres par les sieurs MEYSSONIER, André EYSSAUTIER, Joseph ROUBAUD-LANGEON, Jean-Joseph DIDIER François DAVIN, Jean ASTIER, Jean-Joseph BERTRAND, Jean-Baptiste ALLARD, Pierre TAIX, Antoine MARTINET et Jean-Etienne ARNAUD (*Archives départementales Série Q oct. 91*).

Le Château



La loi du 28 mars 1793 ayant prononcé la confiscation des biens des émigrés, une estimation est faite dont nous donnons le procès verbal établi en l'an II de la République et les 18 et 19 messidor, par Vincent BELLUE, résidant à Bruine, hameau de la commune de LAYE, âgé d'environ cinquante ans et Gaspard-Joseph DAVIN, âgé de vingt-huit ans, commissaires experts, demeurant à la Bâtie-Neuve, nommés par arrêté de l'administration du district de Gap : « *En exécution desquels nous nous sommes transportés, accompagnés des officiers municipaux de la Bâtie-Neuve, à une maison appelée le ci-devant château, située dans le village, provenant de l'émigré Hippolyte- Auguste Venceslas AGOULT. Avons jugé qu' 'elle n'était point dans le cas d'être divisée et qu'elle devait former un seul lot avec le jardin, l'allée du Parquet et les régales* ».

Cette maison est composée :

– *Au rez-de-chaussée, d'une grande cuisine qui prend sa porte d'entrée dans le vestibule avec des greniers au fond, belle cave par dessous, et trois pièces qui ont leur entrée dans la cour.*

– *Le premier étage est composé de trois appartements et un cabinet au fond. Dans ces chambres il y a plusieurs placards en noyer, les vitres des fenêtres sont toutes cassées.*

– *Le deuxième étage est composé de cinq chambres et un cabinet, dans deux d'entre elles il y a des alcôves au fond, toutes ces chambres ont des planchers en bois, à l'antique. Au dessus de tout cela, il y a un galetas, fort vaste. De cette maison, il y a deux degrés, dont l'un du côté du couchant en moellon piqué, qui est très beau et de l'autre côté, au levant, n'est qu'un escalier dérobé.*

– *Le toit est en ardoise qui est en partie pourrie, ainsi que la charpente. En général cette maison est en mauvais état et fort dégradée.*

– *Les meubles qui s'y trouvaient, ont été vendus par l'administrateur du district. Il y a à côté et au couchant de ladite maison, un corps de mesure qui n'est point couvert et prêt à s'écrouler.*

– La cour qui est au devant, coté midi, est fort vaste et entourée de murs élevés qui sont très décrépis. Il y a un puits au milieu. La porte de la cour est couverte en ardoise et il y a des meurtrières qui la rendent forte. Aux angles de la maison, il y a quatre tours dont l'une, surtout, est très forte et deux n'ont point de toit. A un bout de la cour, il y a un colombier sans pigeon et au dessous des greniers pour le blé ; au milieu de la cour se trouve le jardin qui est très vaste, planté en espaliers et arbres nains, mais le tout est fort négligé et dans la plus grande aridité, attendu qu'il n'y a point d'eau. Le tout a pour confins, au levant un chemin, au midi une place publique, au couchant la cour du grand logis, et au nord, l'allée dite du Parquet. Le tout contient 664 toises. Au nord de ladite maison, il y a une allée appelée le Parquet, dont elle est séparée par un chemin et un cloaque, elle est plantée de peupliers fort vieux, chemin et pièce du Parquet contiennent 200 toises. Peu de valeur, attendu que tout est en mauvais état et situé dans un quartier isolé où il n'y a aucun commerce. Valeur vénale 1500 livres.

Ont signé EYSSAUTIER, Maire, BELLUE, DAVIN et DURAND officier communal.

L'inventaire en a été établi par Gaspard-Joseph DAVIN le 9 janvier 1793. Ce notaire a été successivement commissaire du Directoire exécutif de la Bâtie-Neuve, maire de cette commune, conseiller d'arrondissement du canton de 1813 à 1833, puis conseiller général des Hautes-Alpes (*Georges Dioque-Dict.biblio. des Hautes-Alpes*).

Le 4 messidor an IV, Jean-Etienne ARNAUD, cultivateur à la Bâtie Neuve, se porte aussi acquéreur du château, pour le prix de 1242 livres. Entre cette date et 1813, le bâtiment va être loti.

Au début du XXe siècle, la division de château est la suivante :

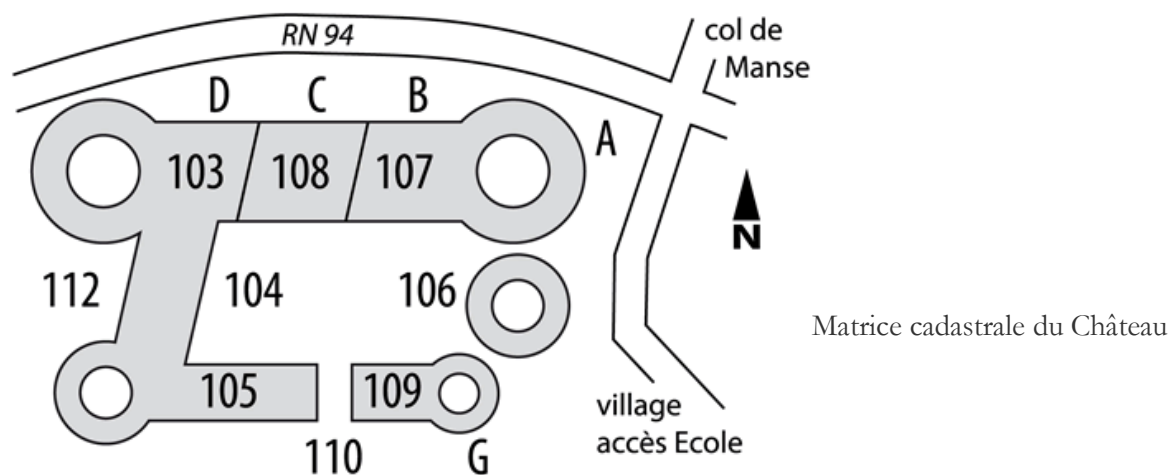
A – Maison d'école des filles – Bien communal

B – Maison GUIRAMAND Edouard

C – Maison BELLOT, veuve GRADUEL pour le rez-de-chaussée

Maison JOUGLARD, notaire à Gap, pour l'étage supérieur

D – Maison JOUGLARD, notaire à Gap



L'entretien du château, par les propriétaires privés, n'est pas réalisé. La commune s'inquiète des risques encourus par l'école. Le 24 février 1897, l'agent-voyer GARNIER, commis, rapporte que la parcelle D est écroulée : la chute du mur de façade a entraîné une partie de l'escalier de l'ancien château et déplacé la stabilité du restant, lequel menaçant ruine, est appelé à subir le même sort. Dans ces conditions, l'effondrement aurait lieu dans l'intérieur du bâtiment, mais il pourrait arriver que les éclats produits par la chute soient projetés dans la cour. On peut faire disparaître tout danger par la démolition des parties intérieures vétustes, ou bien en isolant cette partie de bâtiment au moyen de la construction, d'un mur de clôture dans la cour, dans lequel serait aménagé un passage à l'usage de la servitude du bâtiment C.

En dehors de ce qui précède, nous avons constaté que la tour au sud-est, appartenant à M.BELLOTT, rend l'accès de la cour dangereux par suite du mauvais état des maçonneries qui dominent le passage fréquenté par les enfants pour se rendre à l'école.

Malgré qu'il n'existe aucun manquant, nous avons constaté également que la génoise du bâtiment B, propriété de M.GUIRAMAND, tend à devenir une cause accidentelle à défaut d'entretien.

A la suite de quoi, le 22 mars 1897, le Préfet adresse au Maire de la Bâtie-Neuve la lettre suivante :
« M. L'Inspecteur d'Académie, à qui j'ai soumis le rapport, conclut son adoption surtout en ce qui concerne la construction d'un mur ou d'une barrière d'isolement, car malgré la surveillance incessante de la maîtresse, pendant les récréations, les élèves pourraient être entraînés par l'ardeur du jeu dans la zone dangereuse. D'autre part, il est indispensable que des réparations soient faites à la tour G., appartenant à M.BELLOTT, dont le mauvais état des maçonneries rend l'accès de la cour dangereux, ainsi qu'au bâtiment B-, propriété GUIRAMAND, dont la génoise tend aussi à devenir une cause d'accident par défaut d'entretien.

Je vous prie de soumettre cette affaire au Conseil Municipal en l'invitant à prendre d'urgence une décision ».

Il est répondu, par le Maire de La Bâtie-Neuve le 25 mai 1897 :

« Le Conseil serait d'avis de faire les constructions relatées, malheureusement M.GUIRAMAND s'oppose formellement à ce que la cour soit divisée par un mur ou une barrière d'isolement et nous n'avons pas pu le faire changer dans sa détermination. Cependant dans le but d'éviter un procès, je vous serais très obligé de désigner un expert pour étudier s'il n'y aurait pas possibilité d'assurer la sécurité des élèves par d'autres moyens, par exemple en faisant abattre les pans de mur qui menacent de tomber. Ce ne serait pas un travail bien important et nous n'aurions à nous entendre qu'avec M. JOUGLARD, propriétaire de la partie qui s'est écroulée ».

Le 3 octobre 1897, nouveau rapport dressé par l'agent-voyer cantonal :

« Il nous a paru possible de concilier la sécurité des élèves avec les exigences de M.GUIRAMAND, par le moyen suivant : une barrière devra être établie qui défendra l'accès des ruines (croquis du panneau de barrière, détail estimatif des travaux 100 francs). De plus pour éviter les projections qui pourraient se produire par suite d'un écroulement, il devra être procédé à un écrêtement de la partie haute des ruines, ainsi que de l'angle nord de l'immeuble G- M.JOUGLARD, propriétaire, a donné en ce qui le concerne, l'autorisation d'effectuer telles réparations que la commune jugera nécessaires. M.GUIRAMAND ne peut se prétendre lésé par l'exécution des mesures proposées ».

Le Château en 1936



La dégradation de l'ensemble du château se poursuit, le 14 septembre, le Préfet des Hautes-Alpes écrit au Maire de la Bâtie-Neuve, pour lui faire part d'une pétition de 22 habitants de la commune, étonnés que rien n'ait été fait pour éviter de sérieux accidents, des pierres se détachant continuellement de l'édifice, et le met en demeure de procéder, sous huitaine, aux réparations ou à la démolition. Le 22 septembre, les différents propriétaires sont mis en demeure de faire connaître leurs intentions, au 20 décembre 1903, il n'y a toujours rien de fait, la Mairie étant hors de cause, sa partie personnelle étant parfaitement entretenue. Elle décide d'ailleurs de transporter l'école communale hors du château. Le 28

septembre 1905 en débutent les travaux d'édification sur le Serre. Nous en reparlerons. Le 5 mai 1931, Georges de MANTEYER, archiviste à Gap, rédigea une brève notice en vue du classement des châteaux de la Bâtie-Neuve et de la Bâtie-Vieille. *«Il y aurait urgence à proposer le classement par l'Administration des Beaux-Arts, des deux donjons, voisins l'un de l'autre, qui par leur tracé respectif, représentent deux étapes très nettes de l'architecture militaire dans les Hautes-Alpes, le premier pour la fin du XIIe siècle, le second pour le début du XIIIe siècle. Celui de la Bâtie-Vieille est constitué par un saillant semi-circulaire qui épaulé une face intérieure rectangulaire, celui de la Bâtie-Neuve est constitué par un éperon saillant angulaire qui épaulé une forte tour circulaire. La Bâtie-Vieille est postérieure à 1184. La Bâtie-Neuve est antérieure à 1225. Le donjon de la Bâtie-Vieille est semble-t-il, une propriété communale. Quant au site de la Bâtie-Neuve, le donjon appartient aux héritiers de M. Louis BERTRAND, notaire, la tour septentrionale appartient à la commune qui aurait manifesté son intention de la détruire, la tour méridionale appartient aux héritiers de Mme Veuve BELLOT, qui sont également sur le point de la vendre. On joint, à titre d'information, deux photographies de l'ensemble de la Bâtie-Neuve. Le classement proposé est des plus désirables* ».

Cette note fut transmise à M. Maurice PETSCHÉ, député des Hautes-Alpes et Sous-secrétaire d'état aux Beaux-Arts, qui le 31 août 1931, répondit : *«Vous avez bien voulu appeler mon attention sur l'intérêt qu'il y aurait à classer, parmi les monuments historiques, le château de la Bâtie-Neuve dont la démolition aurait été envisagée par la Commune. Je m'empresse de vous faire savoir que je mets cette question à l'étude pour être soumise ensuite à la Commission des Monuments historiques. Je soubait vivement que l'avis de cette assemblée me permette de répondre à votre désir* ».

Des architectes parisiens vinrent sur les lieux mais ces hommes de l'art émirent un avis défavorable. Dans la nuit du 27 au 28 mai 1951, le donjon s'effondrait, écrasant une maison voisine et ses deux occupants, détériorant gravement les immeubles alentour. Devant la menace d'effondrements nouveaux, le Maire de la Bâtie-Neuve demanda aux copropriétaires MM ACHARD, GELPY, les héritiers AYE, EPERONNAT et le Docteur MAYOLI, d'examiner en urgence les mesures nécessaires pour garantir la sécurité publique. Par arrêté municipal, le Dr MAYOLI, propriétaire du donjon effondré, fut sommé de commencer dans un délai de trois jours, la démolition du reste de l'ouvrage. Par lettre du 5 juin 1951, il fit des réserves sur l'étendue de sa responsabilité et se déclara dans l'impossibilité de commencer, dans un délai aussi court, les travaux prescrits. Trois experts furent désignés par le Conseil de Préfecture à l'effet de rechercher les causes exactes de l'accident intervenu. Ils concluaient que les causes inhérentes au donjon paraissaient prédominantes :

- absence d'encastrement des fondations dans le rocher
- nature de ce rocher
- absence de couverture du donjon
- action directe de la pluie qui frappait de plein fouet le substratum, sous la maçonnerie
- le temps
- l'abondance des pluies en l'année 1951

Maison écrasée par
l'effondrement de la Tour (1951)



Pour ces diverses raisons, il serait injuste de faire supporter au seul propriétaire actuel, le défaut de fondation, l'action du temps et des intempéries qui s'est échelonné sur plusieurs générations. On peut même porter à son actif quelques travaux conservatoires effectués en 1936. Enfin une consolidation importante aurait probablement dépassé les possibilités financières d'un particulier et aurait constitué un geste de mécène, protecteur de ruines historiques. On peut donc regretter le retard apporté par les Beaux-Arts, dans le classement de ces vestiges et d'envisager si l'Etat ne peut pas compenser sa carence, en considérant l'accident comme étant une calamité publique.

L'ensemble divisé du château correspond à une copropriété, les fautes ou les négligences des uns et des autres se sont superposées, sans songer qu'un immeuble vieux de sept siècles, pourrait s'effondrer. *(Documents extraits des archives familiales de M. Joseph Escallier, notaire à la Bâtie-Neuve)*

La démolition totale du château fut envisagée, seule une tour qui présentait des garanties de solidité fut conservée. Aujourd'hui elle sert de salles des fêtes. L'esplanade fut aménagée et paysagée pour la mettre en valeur et en assurer un accès commode. Le reste a disparu intégralement.

Le Château à sa destruction en 1951



Le Château aujourd'hui

La faïencerie

Nous savons déjà qu'en 1692, le village fut incendié et totalement ravagé par le Duc de Savoie, qu'en 1737 un autre incendie ne laissa debout que l'église et deux maisons. Elles brûlaient d'autant plus volontiers qu'elles étaient couvertes de chaume, de bois, ou d'ardoise. Cependant une carrière existait dans le bois du Sapet d'où provient la toiture de la chapelle de Saint-Pancrace ; elle disparut après une coulée de terrain et l'usage de ce matériau ne se répandit pas dans la commune. Elle ne fit pas à ses consuls la même requête que celle que le Maréchal de TALLARD adressa aux siens à la suite de l'incendie supporté en 1692 : « *Quatre voyages de tuiles nécessaires à la couverture des voustes de son chasteau que les ennemis de l'Etat ont bruslé* ». Si donc malgré le besoin qu'elle en aurait eu, La Bâtie-Neuve ne se dota pas d'une fabrique de tuiles, elle dût à l'initiative des dames de LOVAT ou Louvat, d'avoir une faïencerie.

Le 13 juin 1752 elles se mirent d'accord avec un sieur Michel HOEZ, marchand-fabricant de faïences, natif de Strasbourg, établi à Marseille « *scavoior que ledit sieur HOEZ se charge de créer une fabrique de fayance dans la terre desdites dames de la Bâtie-Neuve, de la mettre dans sa perfection, de diriger des ouvriers qui seront sous luy et de travailler de tout son pouvoir en ce qui sera de son métier, comme de faire des moules qui seront nécessaires a peinture et tout ce qu'il faudra pour perfectionner l'ouvrage, pour le prix annuellement de DOUZE CENT LIVRES par mois et d'avance, pour le temps et terme de SIX ANS ; convenu que ledit sieur HOEZ montrera son métier aux apprentis que lesdites dames pourront prendre dans la fabrique, sans rien leur cacher ; convenu que lesdits appointements commenceront à courir du jour qu'il partira de Marseille pour se rendre à la Bâtie-Neuve ; qu'il procurera aux dites dames tous les ouvriers dont elles auraient besoin, qui seront payés par elles, lesquelles demeurent chargées de fournir le logement au sieur HOEZ et de fournir aussi tout ce qui sera son nécessaire pour aller à la fabrique. Ainsi convenu à peine de tous dommages et intérêts. Fait en double, à Grenoble, ce treizième juin mille sept cent cinquante deux. Signé LOVAT, LOVAT d'AGOULT, Michel Hœz* »

Michel HOEZ était alors âgé de trente ans, il embaucha plusieurs ouvriers, on en cite au moins huit, dont cinq peintres et un tourneur. Leurs noms nous sont connus, comme leur devenir : citons Audibert qui épousa successivement trois filles du village, mortes le plus souvent en couches, dont il eut neuf enfants. Jean-Baptiste Bagne était d'une famille qui fournit aux faïenceries de Moustiers un peintre et plusieurs tourneurs. Jean Fautrier en était originaire. Ce lien avec Moustiers va avoir des conséquences en ce qui concerne les produits bastidons dont il sera parfois difficile de les différencier ou qui apparaîtront comme des Moustiers inférieurs en qualité.

Dans son ouvrage sur les faïenceries de Strasbourg, paru en 1950, M. Hans HAUG, conservateur des musées de cette ville, cite Michel HOEZ, comme étant peut-être l'introducteur du procédé de peinture au feu de moufle, dans la ville de Marseille, avant de l'utiliser à la Bâtie-Neuve. Les archives communales mentionnent la date du 5 février 1753, comme étant celle de l'entrée en fonctionnement de la fabrique établie dans la cour du château. Sur l'emplacement du ou des fours, les avis sont contradictoires ; les uns les placent à deux cent mètres, sur le chemin de Saint-Pancrace, d'autres les fixent en face de l'ancien hôtel Gelpy (puis Paret) où se trouve une butte sous laquelle en 1906 existait encore une voûte de four à potier. D'autre part, en creusant près de l'ancienne gendarmerie, à l'ouest du château, on mit à jour une grande quantité de fragments de faïences, mais ils pouvaient provenir de rebuts du magasin qui aurait été établi là et non du four qui ne devait pas être dans le village à cause des dangers d'incendie. Michel HOEZ créa donc la fabrique mais il n'eut pas beaucoup de temps pour apprécier son œuvre car il mourut à La Bâtie-Neuve le 21 mars 1762, il avait quarante ans. Il s'était parfaitement intégré au pays, il était intime des familles bourgeoises : les Didier, les Allard, les Bertrand, les Durand, les Janselme et les Blanc. Sa veuve d'ailleurs, épousa en secondes noces, le 9 octobre 1765, Pierre Davin, mourût en 1772 et fut inhumée au cimetière de Saint-Pancrace. Michel HOEZ avait aussi acheté plusieurs terres du village dont son fils hérita, il était toujours cité parmi les propriétaires en 1791.

Revenons à la fabrique et à ses produits. M. Joseph ROMAN dans son étude sur la poterie et la faïencerie dans les Alpes s'exprime ainsi à leur sujet : « *Comme décor et comme fabrication c'est du Moustiers médiocre, la couleur dominante est un violet brun sans éclat, il est probable que certaines pièces circulent et sont vendues pour des Moustiers, mais il est difficile de les reconnaître* ». Le Musée de Gap conserve deux pièces intéressantes, le château de Montmaur, deux assiettes et une famille bourgeoise du Gapençais, une jatte et une poule couveuse, milieu de table destiné à renfermer les œufs. Avec certitude on n'en connaît pas d'autres.

A la mort de Michel HOEZ, l'un de ses ouvriers, Jean-Baptiste GUILLEMIN prit la direction de la fabrique, il avait environ vingt-sept ans. Il se maria et fit souche à la Bâtie-Neuve. On le voit apparaître dans de nombreux actes notariés pour acheter des terres qu'il paye comptant. Il est donc permis de supposer que ses affaires étaient prospères tout au moins jusqu'en 1772. A partir de là, la fabrique tombe en décadence, son directeur, dans les actes officiels, ne prend plus le titre de maître faïencier. Dans les années qui précèdent immédiatement la Révolution, la chute devient verticale. Guillemin meurt le 18 novembre 1795, après trente ans passés à la tête de son entreprise. La faïencerie de La Bâtie-Neuve avait duré quarante ans. Toutefois Joseph ROMAN écrit dans son répertoire archéologique qu'un nommé GUIRAMAND, venu de Moustiers aurait en 1789 essayé de rétablir la fabrique et aurait même reçu, pour le faire, une subvention des pouvoirs publics ; à cette date elle ne fabriquait plus que de la poterie, des bournaux de terre pour les fontaines.

En 1789, GUILLEMIN vivait encore et en 1905 sa famille était toujours implantée dans la région, représentée par l'arrière petit fils du Maître faïencier, âgé d'environ soixante et quinze ans et demeurant au Laus (BSEHA 1905). Dans son étude, M. NICOLLET ne parle pas de ce Guiramand. Il semble que c'est bien de 1795 qu'il faut dater la mort de la faïencerie de la Bâtie-Neuve.

Durant les premières années de la Révolution, la famille d'AGOULT, Marie-Angélique et Catherine LOVAT, émigrèrent. Leurs biens furent saisis et vendus comme biens nationaux ; le château qui avait servi d'entrepôt à la faïencerie fut acheté par Jean Etienne ARNAUD et un pré situé à la Pastendière, où selon M. NICOLLET, se trouvait la fabrique, fut acquis par Joseph DISDIER. Une enquête, diligentée par les premiers préfets des Hautes-Alpes MM.BONNAIRE et LADOUCKETTE, aux fins de rétablir les industries disparues et remettre en valeur toutes les ressources du département, ne fait aucune mention de la faïencerie. En réponse à une enquête de l'Administration départementale, en l'An IV (1795), la commune indiquait : « *il reste à prouver qu'il serait possible d'ériger une fabrique de poterie dans ce lieu, qui serait d'autant plus utile qu'il n'en existe aucune et que la qualité du terrain en est propre ; elle supporterait le feu* ». Ce souhait ne fut pas exaucé.

M. Ernest SIBOUR en 1890, dans une étude sur les industries et métiers qui sont en décadence dans le département des Hautes-Alpes, écrit :

« *A la Bâtie-Neuve, il y a eu, près du château, dans le siècle dernier, une faïencerie remarquable. Elle n'eut pas, sans doute la grande réputation de celle de Moustiers, néanmoins il paraîtrait que ses produits céramiques ne sont point sans mérite. Il est regrettable que cette fabrique n'ait pas conservé des souvenirs de son existence par la signature de ses produits. L'authenticité de cette industrie locale n'en demeure pas moins établie par les traditions orales et écrites. Elle a complètement disparu de ce bourg et il n'existe même pas de trace certaine des locaux qu'elle occupait* ».

Les sépultures du Serre

Le 28 septembre 1905 débutèrent les travaux de terrassement pour l'édification d'une école communale, celle installée dans le château posant des problèmes de sécurité. L'emplacement choisi n'éloignait pas les jeunes élèves puisqu'il s'agissait de la jolie promenade ombragée, à l'entrée du village appelée LE SERRE, monticule d'une trentaine de mètres qui séparait le château du marais, planté d'une allée de tilleuls, d'ormeaux, de saules, lieu où les habitants de la Bâtie-Neuve avaient coutume de se retrouver pendant les grosses chaleurs. Le niveau du monticule devait être abaissé de 1,75 m. Les arbres abattus, le creusement commença. Or, à 75 cm les terrassiers mirent à jour une quinzaine de sépultures, des squelettes sans trace de cercueils, couchés dans le sens NE-SO. Ils étaient entourés d'un amas d'os, jetés pêle-mêle. Dans les racines d'un arbre on dégagait des débris de maçonnerie et une défense de sanglier.

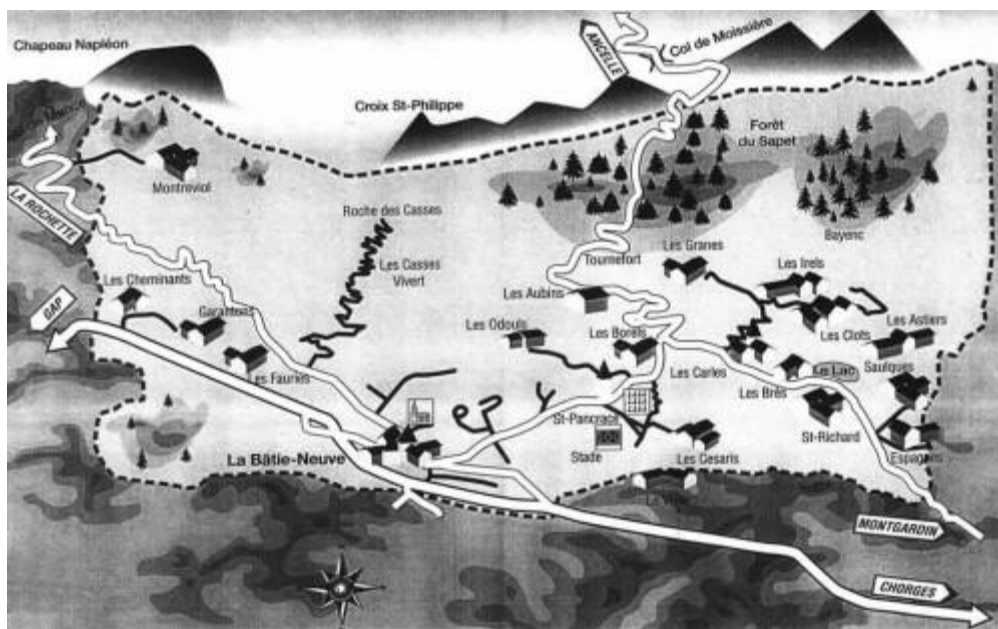
A quelle époque remontaient ces sépultures ? La découverte au voisinage du tertre d'un sceau en plomb qui peut être vu au Musée de Gap, aux armes de Guillemme d'ESTIENNE (1568-1572), évêque de Gap, mis en possession de son évêché depuis le château de la Bâtie-Neuve et aux armes de Gap, fut daté par Georges de MANTEYER du XIII^e ou XIV^e siècle. Faut-il en conclure que les sépultures en seraient contemporaines ?

L'abbé ALLEMAND ne le pense pas et avance les raisons suivantes : elles n'étaient protégées que par une faible couche de terre et les ossements se trouvaient dans un remarquable état de fraîcheur : les cranes étaient à peu près intacts et complètement vides de terre, alors que dans les sépultures préhistoriques, romaines ou fort anciennes, les cranes sont pleins d'argile que les eaux d'infiltration y ont entraîné. Alors le site pourrait-il être l'ancien cimetière du village ? Cette opinion est tenue en brèche par deux remarques : pourquoi n'a-t-on retrouvé aucun reste de cercueils en bois, utilisés dans toute inhumation traditionnelle ; d'autre part le cimetière a toujours entouré l'église en tous les villages. Et pour notre village c'est celui de Saint-Pancrace où les sépultures contemporaines se font encore.

Alors ? Faut-il en conclure que le sceau épiscopal nous permet de dater, faute de mieux les sépultures du SERRE, c'est à cette hypothèse que se range M. David MARTIN, dans l'article qu'il leur a consacré et donné la Société d'Etudes des Hautes-Alpes, paru en 1906 dans le bulletin. Elle est loin de rallier toutes les opinions. Il faut déplorer que l'urgence qu'il y avait à installer l'école communale hors de l'enceinte peu sûre du château, n'ait pas donné à des chercheurs qui auraient été prévenus de la découverte, le temps de faire quelques fouilles scientifiques du tertre.

Ses hameaux

Reprenons la carte pour mieux les situer par rapport au Bourg.



Nous trouvons à l'Ouest le plus éloigné d'entre eux MONTREVIOL puis les CHEMINANTS, GARANTON et les FAURIES, sous la croix St-Philippe, les CASSES-VIVERT. A l'Est, ils sont fort nombreux : les ODOULS, les AUBINS, les BORELS ; sous la forêt du SAPET : les GRANES, les IRELS, les CLOTS, les ASTIERS, SAULQUES ESPAGNE. Un torrent souvent furieux, le BEAL TROUBLE, les sépare des CARLES, des BRÈS de St-RICHARD et des CESARIS.

Beaucoup portent le nom des familles qui y vivaient. De ces familles, l'on a trace fort ancienne dans les six tomes de l'Inventaire des Archives de l'Abbé Allemand.

Les bastidons d'aujourd'hui seront amusés de retrouver à travers les transactions, les testaments, les mariages, leurs lointains ancêtres. Volontairement nous avons choisi un relevé d'évènements du XVIe siècle et le carnet du jour du XVIIe siècle pour montrer la permanence de ces familles sur notre terroir (annexe 1).

Au XIXe siècle aux AUBINS, aux BORELS vivaient une douzaine de ménages qui, en raison de leur grand nombre d'enfants et de leur permanence sur le site, portaient le même patronyme. Alors on les individualisait par un surnom : c'était les Aubin-Junique, les Aubin-Lapin, les David-le-Roi, les David-Combe, les David-Mineur... et même leurs épouses, le plus souvent prénommées Marie étaient Marie de Jules, Marie d'Auguste, Marie d'Elie ; personne ne s'en vexait.

A certains autres hameaux, s'attachent évènements historiques ; histoires, légendes. Ainsi on peut évoquer :

- Montreviol et ICTODURUM ;
- Jean de TUBE dans les Casses de FAUDON ;
- Le site de FAUDON.
- Le Veau d'or des AUCHES et son dolmen ;
- Les MATAGOTS aux Aubins et dans la tradition populaire ;
- Les CESARIS et la route de CÉSAR ;
- L'âne de ruelle et le chapeau de Napoléon ;
- RABANI et les Carles ;
- La forêt du SAPET et les batailles avec les gens d'Ancelle ;

Nous avons comparé le Bourg à une belle huître, autrefois refermée sur les barrières dont elle s'était dotée. En ce début du XXI^e siècle, l'huître est largement ouverte. Le Bourg ne compte plus que quatre vingts habitants ; l'essentiel de la population (2000 environ) est établi sur les 28 km de son territoire. Les nouvelles villas, les petits immeubles ont adopté un style et des couleurs harmonieuses qui donnent une unité architecturale plaisante aux sites qu'ils occupent. Les hameaux qui ne comptaient que quelques fermes, s'ornent de jolies résidences, le Bourg veut cependant rester le lien entre elles et organise à cet effet de nombreuses manifestations dont la célébration de la Saint-Pancrace est le fleuron.

Parlons maintenant de leur histoire et de leurs particularismes.

Montreviol

Ce hameau est le plus éloigné du Bourg en direction de la Rochette (Gap). Son nom dériverait de « *Monte-Roverio* », ou pour Georges de Manteyer de « *mons Roboris* », le mont des chênes, et pour un groupe de chercheurs anonymes de « *Monstrat violam* » : lieu où commence la petite voie (viol étant utilisé au Moyen Age pour désigner un chemin). Nous avons vu aussi que Montreviol était supposé être l'Ictodurum désigné par la Table de Peutinger et par le géographe de Ravenne. Quoi qu'il en soit cette terre était au Moyen-Age un fief appartenant au Dauphin. Mais l'évêque de Gap, depuis des temps immémoriaux, avait des droits sur le mandement de la Bâtie, comme aussi le comte de Provence. Cet état de fait ne pouvait engendrer que contestations et différends, ce qui se produisit en 1422, lorsque l'évêque voulut étendre sa juridiction. Le gouverneur du Dauphiné instruisit et débouta en 1463 l'évêque de ses prétentions sur Montreviol. Le Dauphin était souvent impécunieux, il vendit en 1521 à Honoré de BONNE, seigneur de la Rochette et d'Auriac, le fief de Montreviol pour 300 écus.

La famille de Bonne apparaît en 1210 avec Vincent, seigneur des Diguières, notaire de Saint-Bonnet en Champsaur ; ses descendants lui succédèrent dans cette charge jusqu'au XVI^e siècle. Outre la branche des Diguières, on trouve celle de Veynes et d'Oze, d'Auriac et de Tallard, de la Motte et d'Ambel, de Molines, de Lazer et du Vercors, probablement aussi des Échelles en Savoie. Elle est l'une des plus grandes familles de ce pays et compte parmi ses représentants célèbres François, Duc de LESDIGUIERES (1543-1626) le connétable d'illustre mémoire.

En 1663, le Maréchal de Villeroy achète les terres de la Bâtie-Neuve, Montreviol, la Rochette et Auriac qui seront revendues en 1732 à Monsieur de LOVAT et en 1749 Montreviol seulement, au Sieur DARBET, bourgeois de Paris.

En ce hameau étaient érigés un château et une église, le premier semble avoir été détruit en même temps que celui de Tournefort en 1255. A l'origine, l'église appartient à des moines italiens de Brême, ainsi que l'atteste une bulle papale de 1152. Il est fait état, aussi, d'une chapelle dédiée à Saint-Claude, dont eu à s'occuper en 1545 Claude RONIN qui était le baille de ce hameau et enterré à la Rochette. En 1550, Giraud ROUGNY était prêtre de la paroisse. Sa famille apparaît dans de nombreux actes. En 1778, Jean ROUGNY vivait à Montreviol, où il cultivait une bonne partie des terres.

Pierre ROUGNY, le 30 aout 1787, adresse une requête à l'intendant du Dauphiné, avec son frère Etienne, Antoine DOUMENQ et Jean SARRAZIN, habitants du hameau et fermiers de Monsieur le Marquis d'AGOULT, seigneur de la Bâtie-Neuve et de Montreviol, « *afin d'obtenir un secours pour amener de la hauteur appelée les CROS, un filet d'eau, n'en n'ayant point a Montreviol, et étant obligés les trois quart du temps d'avoir recours, pour leur usage et celui de leurs bestiaux, à un petit ruisseau appelé le CLOT, éloigné d'un quart de lieue, et même de faire fondre la neige en hiver.* » On espère qu'ils obtinrent satisfaction.

Nous savons aussi que les VIDAL depuis le XIV^e siècle habitaient Montreviol comme les ERENAUDI (Jean et Antoine), cités dans les actes de 1321. Les SARRAZIN (Marguerite vendit des terres en 1745), les COUTURIER (propriétaires depuis 1581), les DOUMENQ (Antoine et Blaise poursuivis en 1753 pour n'avoir pas réglé 120 livres, représentant une année de fermage) que pour les mêmes raisons, les récoltes de tous les habitants du hameau avaient été saisies en 1462 par l'évêque Gaucher de Forcalquier. Enfin, il se pourrait, mais rien n'a été prouvé, qu'ils aient participé en 1762 à un cambriolage. Le procureur fiscal de l'époque adresse au juge de la Bâtie-Neuve une requête afin de « *faire informer contre quelques personnes mal intentionnées qui se sont avisées de forcer les portes et les serrures servant aux différentes entrées de la basse-cour du château de la Bâtie-Neuve, ainsi que celles de la fabrique de faïences qui est dans l'intérieur de la dite basse-cour, où il a été pris et enlevés différents effets en différents temps, depuis le mois d'avril dernier.* »

Sans doute cherchaient-ils un pot pour y cuire la poule célébrée par Henri IV !

Tira Biassa et les Cheminants

Nos anciens auraient pu vous parler de « *TIRA BLASSA* » (1), on lui donnait comme lieu d'origine ce gentil hameau bastidon, mais y était-il vraiment né ? Nul n'a jamais cherché à le savoir. De fait, il l'avait adopté peut-être à cause de l'urbanité de ses habitants, peut-être à cause de cette communauté de vie qui rapproche les humbles. Bien sûr, il n'était pas né sans état civil, mais tout le monde l'appelait TIRA BIASSA et cela lui allait si bien qu'il en avait oublié son véritable nom.

Les routes du pays, il les connaissait toutes. Celles qui vont de ville à ville, larges, orgueilleuses, solidement empierrées, avec un ourlet d'herbe sur les bas-côtés, un caniveau pour recueillir les eaux d'orages, et les ivrognes éméchés les soirs de fêtes. Il connaissait les chemins creux de nos campagnes qui se faufilent entre deux haies de solides peupliers, de bouleaux, de chênes, d'érables ou de noisetiers. Les oiseaux viennent, en leur saison, se régaler de prunelles, de petites pommes rouges, fruits de l'aubépin. Ils vous offrent une chanson avant de s'envoler à tire d'ailes à votre approche. TIRA BIASSA les écoutait un moment, puis d'un coup d'épaule, il remontait le hissac et poursuivait sa route, accompagné par le murmure du ruisseau dans ses mousses, caressé par les longs épis de la folle avoine.

Son emploi du temps obéissait à des règles logiques. Il était réglé par le cycle des saisons. Faisait-il froid ? Il recherchait le soleil et descendait dans le Midi. L'été le brûlait-il ? Il remontait vers le pays des neiges. Allait-il jusqu'au bord de la Méditerranée ? Je n'en jurerais point. Je le soupçonne de s'être arrêté, plus d'une fois, à Sisteron, clé de la Provence et d'y avoir demandé un gîte à quelque accorte CARAQUE. Aux beaux jours, comme une hirondelle, ayant remonté le cours des rivières, on le voyait réapparaître, quémendant ici, bricolant de là, toujours bien accueilli et content de son sort.

Ainsi faisait TIRA BIASSA. Cela dura pendant de nombreuses années. Il vint un moment, hélas, où tout finit. On a beau dire : le vent, la pluie, la neige, le grand soleil vous marquent un homme.

Dès que TIRA BIASSA ressentit les premières atteintes de l'âge, il comprit qu'il devait changer sa façon de vivre. Il décida de se fixer en Arles, reprit la route d'un cœur léger, muni d'une solide philosophie et d'une pièce de 40 sous dont rien ne l'aurait fait se séparer car il la considérait comme un viatique. Tallard le vit passer, il salua de loin Curbans, ce village corse égaré dans les Alpes, traversa la Saulce et son riche verger, Ventavon et le Poët, flâna dans les andrones de Sisteron, musarda à Château-Arnoux, se fit offrir du miel à Peyruis, franchit la Brillane et alla se mettre au frais à Manosque dans Notre-Dame de Romiguiet. Puis reposé, repartit vers Sainte-Tulle, Corbières, Mirabeau, Pertuis et Cadenet où il dégusta pastèque et melon. Il décida de revoir Avignon, coucha sous son pont célèbre et satisfait de cet itinéraire, n'eut plus qu'à suivre le cours du Rhône jusqu'à ce qu'il découvrit Arles resplendissante de lumière. Bien que fatigué, il voulut tout de suite en connaître l'essentiel. Il s'en alla tendre la main aux abords du théâtre Antique, et s'en fit chasser, il ne trouva pas un coin sur le Boulevard des Lices, ni sous le porche de St-Trophime... il ne pouvait tout de même émigrer aux Alyscamps ; alors il erra le long des Arènes, fut pris en chasse par plusieurs de ses congénères et ne dut son salut qu'à une fuite échevelée, qui lui fit franchir le Rhône sur le pont de Trinquetaille.

Il comprit alors. Il avait cru, en brave gueux du haut pays, que le monde appartenait encore aux poètes, aux amoureux de la liberté. Il avait péché par excès de candeur.

Ainsi, puisqu'il n'y avait rien à espérer du pays du soleil, il cracha dans le Rhône et reprit la route du pays bastidon. Je ne sais s'il arriva au bout de sa course.

Emile ESCALLIER (1964)

(1)TIRA BLASSA : traine-sac, traine-besace

Les fouilles de Faudon

Théodore GAUTIER, dans son Histoire de la ville de Gap et du Gapençais nous dit : *« Il y a proche de la Bâtie-Neuve, une montagne appelée SAINT-PHILIPPE, au haut de laquelle il y a comme un gouffre, rempli de terre, duquel sort une source noire. Ce gouffre est nommé Les CASSES de FAUDON ».*

Ce site a toujours paru mystérieux, peuplé de puissances obscures.

La Préhistoire y voit le rivage de la mer de NUMMULITES, genre de foraminifères, petits animaux généralement répandus dans les mers chaudes, recouverts d'une coquille dure, percée de nombreux trous ou d'une seule ouverture large. Ils datent de l'époque jurassique. On y découvre d'innombrables dépôts de fossiles en forme de disque, appelés les lentilles. Ils font naître une première légende : un pèlerin marchant là sur ce sentier des lentilles, avise un paysan qui sème son champ tout proche de ces légumineuses. *« Que semez-vous, lui dit-il ? »* Pour se moquer l'homme lui répond : *« Je sème de petites pierres ».* *« Eh bien, mon brave, réplique-t-il, vous ne récolterez que de petites pierres ! »* De fait, lors de la récolte, les légumes s'étaient métamorphosés en ces petits disques que les touristes ne manquent pas de ramasser lors de leurs excursions. Il faut voir là, la première intervention du Diable dans ce Faudon, qui fut plus tard, une de ses résidences attitrées. Les géologues se sont intéressés à ce site, Charles LEVY cite Faudon dans sa description géologique du Dauphiné comme LADOUDETTE dans son Histoire des Hautes-Alpes.

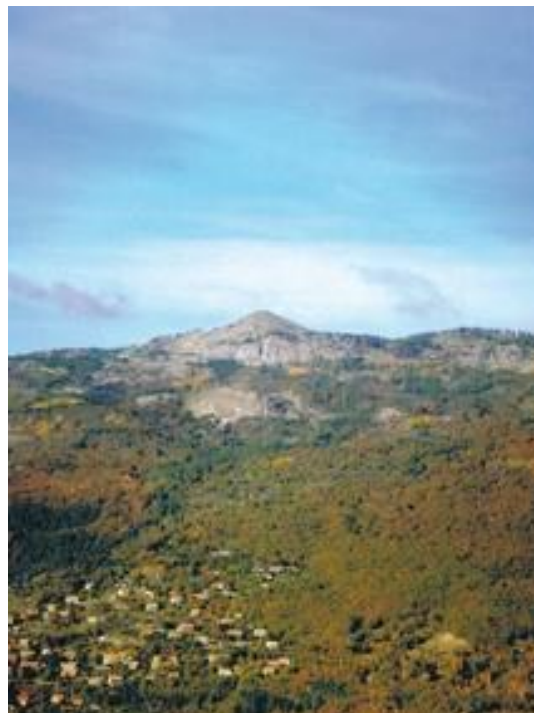
A l'époque gauloise, un village de 80 habitants abritait la tribu des TRICORIENS, ce qui ne surprend pas car depuis l'époque romaine, FAUDON fut un lieu de passage très fréquenté. Une voie traversait la Cassa et son importance était telle qu'au Moyen Age, un château fort fut élevé sur le sommet de Saint Philippe, sans doute au XI^e siècle où il subsista jusqu'en 1210 environ. L'habitation continue du site de Faudon correspond au moment de sa fortification, soit entre 1030 environ et 1209, l'enceinte devait être en bois, peut être en chêne, prélevé dans le forêt de Montreviol toute proche, un chemin encore partiellement visible au début du XX^e siècle en permettait le transport à force de bœufs ou de mulets jusqu'au sommet de St-Philippe. Le donjon et son enceinte vont être construits sur le modèle de celui de Gap ; le comte ROUX de Faudon vivait à Gap, en compagnie de sa sœur DOUCE il fit construire en même temps le donjon de Gap, punition infligée par le comte de FORCALQUIER, propriétaire de la ville, à la suite de la rébellion de ses habitants contre son autorité, punition assortie d'une demande en paiement de 40 000 sols, le 1^{er} août 1184, à régler dans un délai aussi rapproché que possible. L'évêque devenu indépendant du Comte en 1178, ne voyait pas d'un bon œil l'existence du donjon de Faudon, il va faire édifier des *« places d'approche »* qui s'avancent de plus en plus vers le sommet de Faudon : ce sont RAMBAUD, en 1184, LA BATIE-NEUVE, en 1238. Ce n'est qu'au XI^e siècle que le nom de Faudon va être porté par une famille. Dans un acte de 1044, Richard DE FAUDON figure au premier rang des vassaux du Comte de Provence. Il devint très vite *« l'homme »* du Comte ; associé au seigneur de Jarjayes, il eu la charge d'administrer les domaines du Comte en son absence. Son enrichissement en découle.

Avec La Batie-Vieille, ces châteaux barrent le passage aux Embrunais pour protéger Gap, de plus les places de Montreviol et de Tournefort étaient destinées à couper les communications de Faudon avec la ville épiscopale ou celles du Champsaur avec Gap. En 1265 il n'est plus question du château de Faudon, les fouilles permettent de constater que le donjon a été détruit par le feu et le site rasé sur l'ordre de l'évêque et des représentants de la commune de Gap, sans doute entre 1210 et 1214. Mais après l'incendie du château, les habitants émigrèrent avec leur seigneur vers le château d'ANCELLE où plusieurs d'entre eux possédaient des terres. La route SOUBEYRANE resta un lieu de passage : Louis XI l'emprunta en 1449, lorsqu'il vint faire don à la Cathédrale d'Embrun de ses orgues magnifiques, Charles VIII en 1490, Louis XII en allant guerroyer en Italie en 1499, François 1^{er} en 1515 et en 1525, Louis XIII et Richelieu

en 1629 en furent les derniers voyageurs royaux. La famille des comtes de Faudon survécut à son infortune : Pierre de Faudon est établi à Gap en 1313 comme apothicaire, en 1545 Gratien de Faudon est un riche propriétaire immobilier dans cette ville, en 1530 son frère Antoine fonde la chapelle dite du Mont Calvaire, près le pont de la Madeleine, au confluent de la Luye et du torrent de Grimaud. Mais ses fils, chargés de dettes vendent leurs domaines gapençais, Gratien, frère d'Antoine était coseigneur de Chaillol et après ses descendants Guillaume et Jacques, la lignée tomba «*en quenouille*».

A la fin du XVI^e siècle, nous dit Georges de MANTEYER, «*les anciens maîtres de Faudon* » se trouvaient arrivés au plus bas de ce chemin qu'ils ne pouvaient plus remonter, ils disparurent dans l'obscurité et l'on ne parla plus du site jusqu'à ce que nos chercheurs du XX^e siècle MM. BRENIER, PERROT et MARTIN ne décident d'en opérer les fouilles. Dès leur rencontre, munis de l'autorisation du Maire d'Anceles, les chercheurs purent faire commencer les travaux, c'est-à-dire déblayer sur le faite de Faudon, les terres de surface pour faire apparaître les substructions des murs que l'on présumait enfouis. Ce qui fut fait en 1907. Le 10 juillet, le plan du site et des murs, le plan de l'enceinte et de ses trois logis furent établis. Ils peuvent être consultés dans le Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes du deuxième trimestre 1908, avec les cartes en fin de l'article de Georges de Manteyer.

Les villas des Casses



Le veau d'or des Auches et son dolmen

Pour ne pas abandonner les bêtes légendaires, il faut dire ici quelques mots du Veau d'or des Auches. Il descend de PIOLIT et du SAPET, un torrent jadis furieux appelé le BIARRAS. Ce torrent avait recouvert de limons et de cailloux le quartier des AUCHES, devenu grâce au défrichage lent et patient des habitants, l'un des plus fertiles de la commune. Les très nombreux clapiers ainsi formés sont les témoignages visibles de ce travail considérable.

La tradition veut, que sous l'un d'eux, le seigneur de l'époque ait caché un veau d'or... peut-être au moment de la Révolution. Or peu de temps avant la guerre de 39-40, une entreprise de concassage de pierres acheta les clapiers des Auches. Au cours de l'exploitation, elle mit à jour, sous le plus volumineux d'entre eux, non pas le trésor espéré, mais une grande dalle de pierre recouvrant un squelette humain, une tombe préhistorique en forme de dolmen. A l'étude du mobilier disposé dans la sépulture, on a pu penser qu'elle datait de l'Age du Fer. Il se composait d'une pendeloque semi-funéraire placée sous la mâchoire du gisant, d'un coutelas à deux lames, d'armes en silex, d'un poignard de pierre grise, de pointes de lances. Le gisant était un homme de grande taille, un chef sans doute, à qui l'on pouvait donner cinquante ans, portant encore quatre dents en bon état. Le chef était entouré d'un grand nombre de guerriers disposés en arc de cercle, « émouvante garde d'honneur » de leur prince.

Cette découverte de l'entrepreneur CHIENNO fut signalée dans un article du Petit Dauphinois du 24 septembre 1938 sous la signature de R. L. LACHAT. Mais tous les objets et mobiliers furent rapidement dispersés et ne permirent pas à Georges de MANTEYER d'étudier ce site, comme il le fit pour celui de CHAVIGNERES. Il aurait pu en faire effectuer le classement.

Les imaginations brodèrent sur cette découverte : le journaliste nous dit :

« une dernière surprise nous était réservée sur les surfaces supérieures, nos regards se portent sur de larges fragments d'os lourds et durs. Nous les examinions attentivement lorsque l'archiviste départemental exhuma toute une portée très nette de défenses d'éléphants... Les éléphants !! Étaient-ce ceux d'Hannibal ? Avant d'aller perdre son œil en Étrurie, le général carthaginois avait-il ordonné ici un sacrifice ? Celui de ses éléphants qui ne pouvaient aborder la montagne, les cols, les neiges et les glaces ? »

De très nombreux auteurs ont étudié le passage d'Hannibal dans les Alpes en 218 avant JC. Rapidement nous pouvons examiner leurs différentes propositions sachant qu'aucun d'entre eux ne nous proposent une conclusion indiscutable.

Le Colonel HENNEBERT pose fort bien le problème. Il a fait une étude très documentée sur cette expédition militaire, a repris les textes des quatre historiens de l'époque, POLYBE, STRABON, TITE LIVE et PLINIE l'Ancien, pour constater qu'ils ne nous sont pas d'un grand secours : ils font suivre aux carthaginois toutes les vallées alpestres et franchir tous les cols.

Voici tout d'abord ce que notre auteur retient de leurs récits : *« Hannibal, après avoir traversé le Rhône, remonte ce fleuve pendant quatre jours sur sa rive gauche, il atteint alors le confluent de ce fleuve et de l'Isère en un endroit nommé l'ILE habité par une population qui n'est point de race allobroïque. Il s'y repose, s'allie avec ce peuple et, conduit par des guides, se dirige vers les montagnes en traversant la Nation des Allobroges. Il met dix jours pour aller de l'île à la naissance des montagnes dont il commence l'ascension le onzième. »*

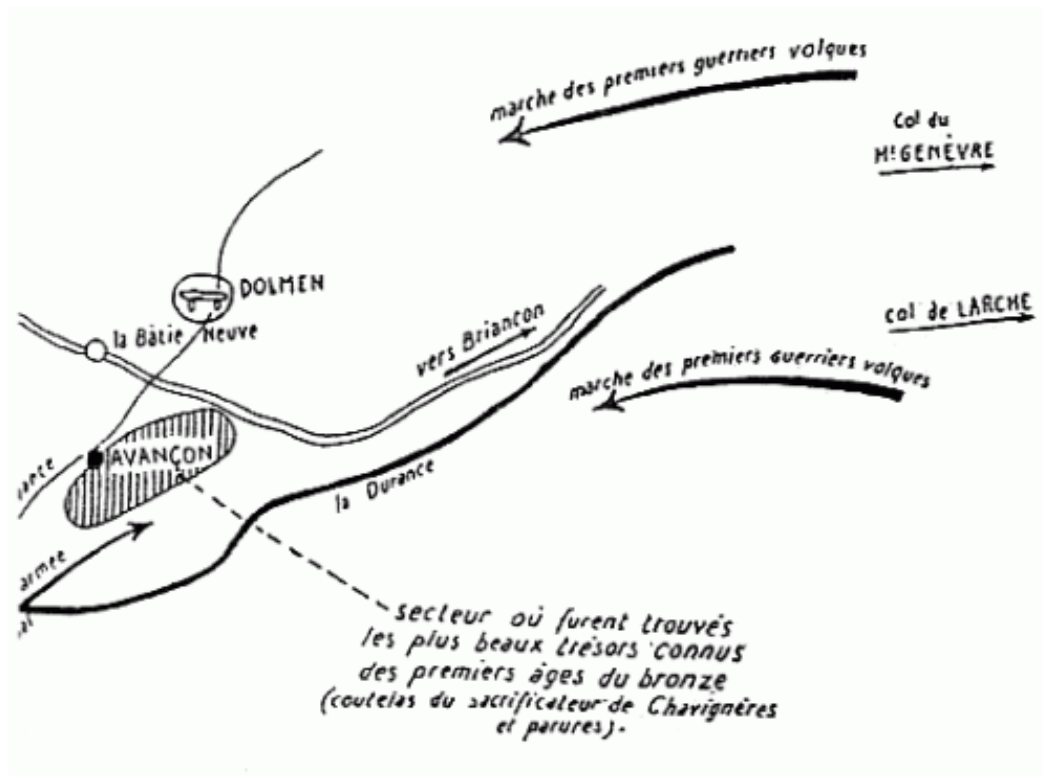
L'armée se composerait d'environ cinquante mille hommes, de bêtes de sommes, de chevaux et de 37 éléphants. En raison de la présence de ces pachydermes, Hannibal aurait été contraint de choisir les terrains les moins accidentés et les moins pierreux. Et Hannibal avait à lutter non seulement contre un sol peu carrossable, mais aussi contre les populations guerrières ennemies. En plaine, ses étapes pouvaient être assez longues mais devenir fort courtes dès l'abord des montagnes. Polybe nous apprend qu'il mit

vingt jours pour se rendre du confluent du Rhône et de l'Isère au sommet des Alpes. Strabon, que reprendra l'historien BOUCHE, relève que quatre passages conduisaient vers l'Italie : le col de Tende en pays ligure, les cols de la Madeleine, de la croix du Mont-Genèvre et du Mont-Cenis chez les Taurins, le grand et le petit Saint-Bernard chez les Solasses, et le Simplon et le Saint-Gothard chez les Rhoetes. Les différents roitelets de ces états étaient indépendants et le chef carthaginois, avant de quitter l'Espagne, se serait assuré de leur neutralité et de la liberté de passage à travers leurs montagnes. Le colonel Hennebert note ensuite, que lorsqu'Hannibal quitte les bords du Rhône, seules six routes s'offrent à lui. Celles de l'Aigues qui rejoint le Buech à Serres, celle de la Durance à Gap, celle de la Drôme qui traverse le col de Cabre et rejoint les deux précédentes, celle de l'Isère qui se subdivise en quatre branches par le col de Lus-la-Croix Haute, le col Bayard, le col du Lautaret et celle qui traverse la Maurienne vers le Mont-Cenis.

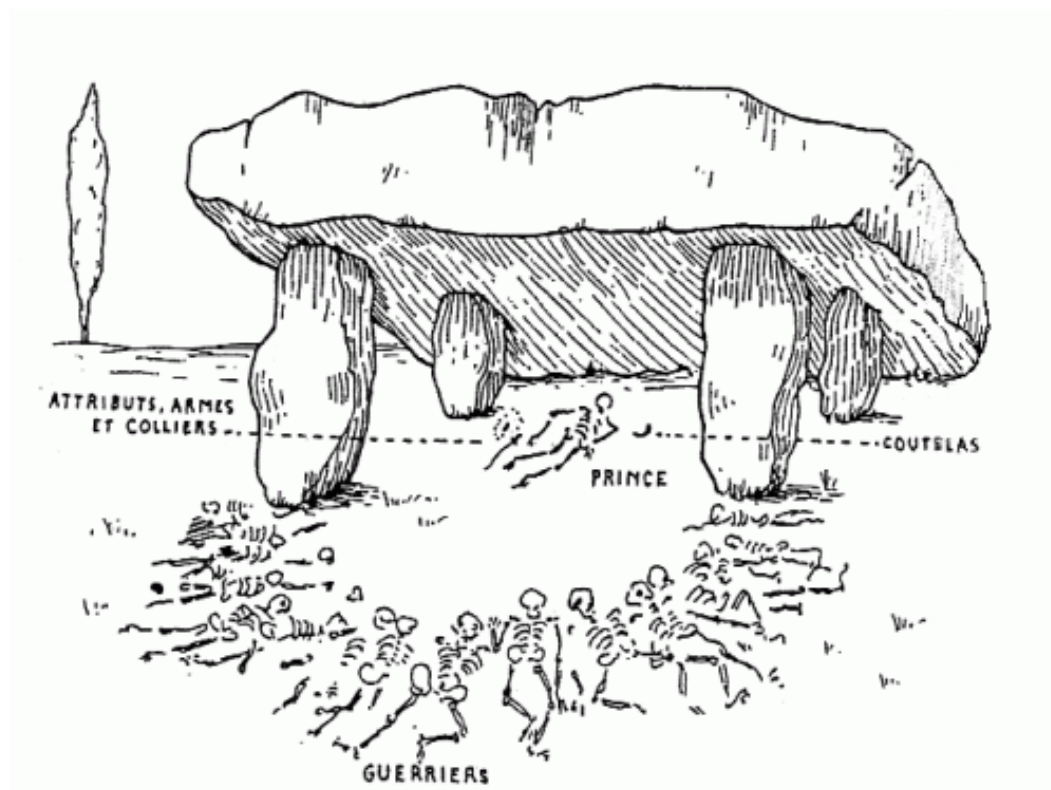
Il compte selon l'itinéraire entre dix et quatorze étapes pour arriver jusqu'au col. En vingt jours nous dit-il, Hannibal n'a pas pu faire plus de dix étapes, donc deux tracés seulement remplissent ces conditions : celui de Valence au col de la Madeleine et celui de Valence au col du Mont-Genèvre. Si l'on en croit Polybe, Hannibal subit déjà des pertes sensibles en hommes et en animaux, infligées par les Allobroges entre Valence, le col de Cabre et le col de la Madeleine. Il arrive néanmoins aux environs de Gap où il met le camp pendant deux, trois jours, pille la ville, en repart accompagné de guides qui vont le trahir et l'abandonner aux portes de Barcelonnette. À partir de là, le récit de Polybe n'est plus compatible avec le tracé géographique qui aurait fait passer cinquante mille soldats par le col de la Madeleine. L'itinéraire qui cadrerait le mieux avec le terrain est celui qui lui fait franchir le Mont-Genèvre. Il doit livrer combat tout près de Briançon, le remporte, et, victorieux, descend vers les plaines de l'Italie. TITE LIVE nous décrit les Alpes et leurs habitants *« l'œil put voir de près les hauteurs des cimes, les glaces se confondant avec le ciel, les cabanes grossières suspendues à la pointe des rochers, les chevaux, le bétail raidi par le froid, les habitants hideux et sauvages, les êtres vivants aussi bien que la nature inanimée, presque entièrement paralysés par les glaces... »*. Or nous savons que l'expédition militaire eut lieu au mois d'octobre et que Tite Live n'est jamais venu dans les Alpes. Il voulait sans doute étonner ses lecteurs et magnifier l'image du guerrier qui vainquit tant de périls. Revenons en détail à ce second itinéraire que le Colonel Hennebert retient comme fort plausible, car il nous ramène à notre dolmen des Auches. Nous repartons de Saint-Bonnet en Champsaur, le Forest-Saint-Julien-Manse, pied du Puy de Manse, Vieux Manse, pied de la colline de la Rochette, la Rochette, Montreviol, la Bâtie-Neuve puis Chorges. Une autre route est possible, laissant le col de Manse, on remonte le torrent d'Annelle, le col de Moissière, la forêt du Sapet et l'on arrive à Saint-Pancrace, il serait, là, attaqué par des gaulois et aurait sacrifié ses éléphants inaptes à franchir *« des gorges à parois verticales, déchirées de failles, crevassées de ravins sombres qu'éclaire en bondissant l'écume des cataractes... vrai décor de drame »*. Le récit est trop beau pour être vrai. C'est toutefois le passage par le Mont-Genèvre que tient pour le plus exact l'historien Nicolas CHORIER.

« L'armée se composait d'environ cinquante mille hommes, de chevaux et de trente sept éléphants. En raison de la présence de ces pachydermes, Hannibal aurait été contraint de choisir les terrains les moins accidentés et les moins pierreux, néfastes aux pattes des éléphants. En plaine ses étapes pouvaient être assez longues mais devenir fort courtes dès l'abord des montagnes POLYPE nous indique qu'il mit vingt jours pour se rendre du confluent de Rhône et de l'Isère au sommet des Alpes ».

« En vingt jours, nous dit-il, Hannibal n'a pas pu faire plus de dix étapes, donc seuls deux tracés remplissent ces conditions, celui de Valence vers le col de la Madeleine et celui de Valence vers le col du Mont Genèvre. D'ailleurs, si l'on en croit POLYBE, Hannibal a déjà subi de lourdes pertes en hommes et en animaux infligées par les Allobroges entre Valence et ces deux cols. Il arrive néanmoins aux environs de Gap où il met le camp pendant deux ou trois jours, pille la ville, en repart accompagné de guides qui vont le trahir et l'abandonner aux portes de Barcelonnette. A partir de là, le récit de Polybe n'est plus compatible avec le tracé géographique qui aurait fait passer cinquante mille hommes par le col de la Madeleine. L'itinéraire qui cadrerait le mieux avec la suite du récit est celui qui lui fait franchir le Mont Genèvre car l'on sait qu'il a livré bataille tout près de Briançon ».



Situation et représentation du dolmen



Reconstitution du dolmen

Joseph ROMAN suppose qu'il aurait franchi le Rhône au dessus d'Arles, passé la vallée de la Drôme, puis emprunté le col de Grimone, traversé la Durance et entrepris la montée des Alpes, mais par quel col pour atteindre l'Italie ?

Le Général GUILLAUME pense qu'Hannibal a divisé son armée et a donc transité par plusieurs itinéraires. Ce qui est sûr, c'est que le col franchi était à une altitude élevée, précédé de gorges étroites, d'un parcours difficile et qu'on y avait une belle vue sur la plaine du PO.

Nicolas CHORIER propose qu'Hannibal ait passé la Durance près d'Embrun d'où il serait allé au Mont Genève, voici qui nous rapproche de La Bâtie-Neuve.

Georges de MANTEYER préfère faire passer Hannibal par le col de la TRAVERSETTE, cela n'accrédite pas la présence de défenses d'éléphants sur le sol bastidon, comme les hypothèses émises par l'historien MONTANARI, par l'anglais GAVIN DE BOER, par FORTIS d'URBIN et par Nicolas CHORIER.

Ce déplacement d'Hannibal aura fait couler beaucoup d'encre.

A l'heure actuelle le site du dolmen des Auches est envahi par une végétation arbustive ; la commune de la Bâtie-Neuve est disposée à redonner lustre à ce lieu de son histoire, c'est le souhait de ses habitants. Il faudra dégager l'énorme table de pierre de la masse de terre qui bouche l'abri sous lequel reposait le chef et quelques hommes de son armée. Notons enfin que la forme du dolmen bastidon n'est pas originale. Pour ne rester que dans un environnement proche, l'on peut voir à DRAGUIGNAN le dolmen des Fées, qui présente aussi une énorme table de pierre, supportée par d'importants blocs rocheux. On le suppose érigé par des druides, ce qui le rendrait «bien plus jeune» que celui des Auches.

Et le département des Hautes-Alpes détient, entre la Durance et l'Ubaye, à 1200 mètres, le dolmen de Villard, classé en 1900, qui a révélé la présence de 40 individus de tout sexe et tout âge, entourés d'un mobilier que l'on peut voir au Musée de Gap, et qui date du chalcolitique. Le dolmen des Auches, très vraisemblablement, date de la même époque.

Jean de Tube dans les Casses de Faudon

Aux CASSES s'attache aussi la légende de Jean de TUBE.

L'histoire se déroule à la fin du Moyen-Age alors que Monseigneur GAUCHER de FORCALQUIER était évêque de Gap. Il venait de temps en temps prendre quelque repos dans son château de la Bâtie-Neuve. Il fut, un jour avisé, qu'un de ses sujets avait vu s'engloutir trois de ses cavales dans le Gouffre de Faudon. Il mit cet accident au compte du Diable qui était installé en ce lieu, sur un énorme bloc erratique qui s'y trouve encore, appelé depuis, la chaise du Diable. Terrorisé l'homme vint trouver son évêque qui l'envoya consulter en Avignon un célèbre devin sur le moyen de chasser le démon du site, avec charge de le ramener avec lui. Ce qui fut fait. Mais ses pouvoirs magiques restèrent sans effet.

Mgr Gaucher de Forcalquier rêvait de voir l'armée du GRAND TURC, sous les coups de qui l'Empire d'Orient était près de disparaître et Constantinople près de chuter en des mains barbaresques. Alors l'évêque demanda au magicien qui n'avait pas regagné Avignon de lui faire apparaître ces redoutables combattants. Usant des cérémonies accoutumées, le devin fit sortir de la cheminée du château bastidon, un grand nombre de gens en armes, heureusement de taille réduite. Sur le champ ils commencèrent à se livrer bataille, à tout casser dans la pièce, donnant si grande frayeur à l'évêque qu'il en eut une fièvre de deux mois et faillit en mourir. Il supplia le magicien de les faire disparaître, ce qu'il ne put faire, à moins qu'on ne lui indiqua un lieu pour les transporter. Mais qui aurait voulu de ces diables de turcs pour voisins ?

Vivait au village Jean de TUBE, un brave agriculteur, il proposa une solution : vers le milieu de la route des Casses, il possédait un verger de poiriers et acceptait d'y accueillir l'armée miniature, dans l'intention d'aller ensuite la noyer dans le Gouffre de Faudon. En bon ordre de déplacement, les turcs montèrent dans le champ qu'ils ravagèrent, arrachant cultures et arbres si méthodiquement que la terre en fut définitivement bouleversée : ce pré, depuis n'a jamais plus rien produit. Les ravages durèrent neuf années. L'évêque ordonna des prières publiques, des processions, enfin des exorcismes mirent fin à cette machiavélique aventure. L'on prétendit longtemps, que de larges crevasses, des affaissements de terrain apparaissaient régulièrement dans les Casses, la montagne glissant peu à peu. C'étaient les Bouches de l'Enfer desquelles montait la rumeur de l'armée et la plainte éternelle du malheureux Jean de Tube. Car nul ne sait ce qu'il advint de lui, Mgr Gaucher de Forcalquier mourut après quarante deux ans d'épiscopat. Il n'oublia jamais l'aventure de Faudon.

Emile ESCALLIER

Toute peur légendaire bannie, la municipalité de la Bâtie-Neuve envisagea en 1975, un programme d'extension du village dans les Casses. A l'initiative de son maire M. CEAS, des constructions furent mises en chantier dès le mois de février. Trente ans après, de forts nombreuses et coquettes villas se dorment au soleil sur les pentes agréablement boisées de la colline.

Les Matagots aux Aubins

Le monde mystérieux des êtres fantastiques est peuplé d'une invraisemblable quantité de personnages. Parmi eux, nos provinces méridionales connaissent le MATAGOT.

Sa forme la plus répandue est celle d'un chat sorcier, de couleur noire, qui enrichit ceux qui prennent soin de lui, selon un préjugé répandu. Voici comment s'en emparer : l'on doit attacher une poule à la croisée de quatre chemins, le Matagot goulé cours vers elle, le chasseur à l'affût lui saute dessus, le prend par la queue et l'enferme dans un sac. Il revient chez lui, sans se retourner, sans parler quoiqu'il arrive, il place alors l'animal dans un coffre et le nourrit avec mille prévenances. S'il lui donne la première bouchée de chacun de ses repas, sa fortune est assurée. Mais s'il manque d'attention, alors le chat sorcier se venge, l'accable de mille tracasseries, renverse, cache, casse les ustensiles ménagers, tresse la queue des chevaux, traite les vaches et affole les voisins. À l'article de sa mort, le maître du Matagot doit le donner à quelqu'un sinon il agonise terriblement.

Selon les dires de Monsieur l'Abbé AYE, curé de la Bâtie-Neuve en 1922, les Matagots étaient bien connus dans le Champsaur, à Gap et dans sa paroisse.

Madame Maria Robert des Aubins racontait que dans son enfance, aux années finales du XIXe siècle elle se faisait traiter de « *petit Matagot* » si elle faisait un caprice, on lui disait pour la faire tenir tranquille chez elle : « *attention, si vas aqui, li a de Matagots (si tu vas par là, il y a des Matagots)* ». La croyance aux sorciers était fort répandue dans le canton de la Bâtie-Neuve.

Le renom des Aubins vient aussi d'une carrière de marbre et d'un gisement de tuf qui y furent exploités. Une ardoiserie y fonctionna jusqu'à ce qu'un éboulement de montagne l'ait recouverte, ensevelissant trois hommes.

D'après l'Abbé ALLEMAND, une des voies romaines qui se dirigeait vers le Champsaur passait par les Aubins. On en trouvait encore au début du XXe siècle au dessous de ce hameau, le tracé, sur un parcours de cent mètres environ, appelé le chemin Ferré, pavé sur deux mètres de largeur. Toutefois une autre théorie a cours qui nous propose un autre tracé à cette voie. D'après un groupe de chercheurs dans les années 1950, elle passerait par la ferme SAUQUE dans les alentours du hameau des BRES, entre deux maisons des CARLES où elle était bien marquée encore à cette date et très visible jusqu'au lit du torrent de Saint-Pancrace.

De l'autre côté de ce torrent, un très ancien chemin, changé par placé en torrent, monte vers les Aubins et aboutit à la ferme Bonnafous. Peut-être la voie romaine passe-t-elle par la ferme CRIVOLIN ? Un très beau morceau pavé a été retrouvé en 1953 à flan de coteau, orienté vers la tour de la Bâtie-Vieille. De 300 à 400 mètres de long il descend vers le hameau des BERNARDS, continue vers l'ouest et va se perdre dans les côtes et les combles.

La Bâtie-Vieille :
la Tour



Pour conclure, il n'existe aucun vestige indiscutable de cette voie romaine, mais l'on peut, à juste raison, regarder le chemin qui passait par la Bâtie-Neuve pour relier Gap à Chorges comme la principale voie de communication, de la contrée avec son embranchement pour le Champsaur, vers les Césaris. Monsieur J. ROMAN, archiviste à Gap, ajoute cette juste remarque : *« Jusqu'au XVIII^e siècle, les principales routes des Alpes ont suivi le tracé des voies romaines auxquelles on n'a fait subir que de très peu nombreuses modifications, nécessitées surtout par des changements dans le cours des rivières ou des torrents. »*

En 1996, deux jeunes chercheurs, Sophie LICARI et David THIERY, inventorièrent un site situé à 425 mètres au Nord du hameau des Aubins, à l'Est de la route D213 qui descend du col de Moissière. *« Une sorte de bastion »,* nous disent-ils, semble en défendre l'accès, il est de forme triangulaire, des alignements de pierres sur trois de ses côtés pourraient en être les murs écroulés. L'intérieur de l'enceinte implanté sur une petite butte de 3 mètres de haut *« est recouvert par une épaisse couche de sédiments »* et des pierres du clavier le remplissent ; *« des fragments de régula rouge »,* un objet qui pourrait être un bouchon d'amphore, des fragments de meules navettes en grès, ont été relevés et en sont étudiés par les auteurs qui en conclusion nous disent : *« L'époque protohistorique dans le Champsaur et le gapençais est marquée par des trouvailles isolées, des dépôts, des dolmens ou nécropoles tumulaires, mais non jusqu'à présent par des habitants ou des enceintes fortifiées. Peut-on rapprocher le site des Aubins de ce riche contact ? »*.

Nous serions très fiers que la suite de leurs travaux leur permette de répondre par l'affirmative.

Références parcelles cadastrale 357 et 358 section B feuille 3.

L'âne de Ruelle et le chapeau de Napoléon



Il y a, non loin des Casses, dominant la haute vallée de la LUYE, une montagne bizarre. Elle ressemble à un petit chapeau gris demeuré célèbre dans l'histoire de France et depuis que l'Empereur a passé par là pendant les cent-jours. On l'appelle le chapeau de Napoléon. C'est une falaise abrupte qui subitement s'évase et que couronnent des forêts de sapins et des champs pour le pâturage. Il y court la mésaventure de l'âne de RUELLE. Personne ne saura dire qui était RUELLE, mais son âne était plus célèbre à La Bâtie-Neuve que le cheval blanc d'Henri IV.

C'était, dit la légende, un petit âne gris, têtu, bête et fainéant encore plus que de coutume. Tel quel, il tenait dans la vie de son maître une place importante ; Ruelle, pour rien au monde n'aurait vendu son âne. Souvent on les voyait cheminer dans la campagne, l'un tirant l'autre. Ces allées et venues intriguaient : où pouvaient-ils aller ? On ne connaissait à Ruelle que de maigres lopins de terre et une pauvre bicoque de deux pièces surmontée d'une grange.

Et bien voici, c'était sur le chapeau de Napoléon, que les deux personnages accomplissaient une besogne mystérieuse. L'homme semblait être en proie à un tourment intérieur, il élevait les bras au ciel, les rabattait comme s'il ne pouvait surmonter un grand accablement, il s'arrêtait, réfléchissait. Un jour, il se pencha tout au bord de la falaise, prêt à tomber dans le vide et d'un coup se retourna vers son âne comme quelqu'un qui vient de prendre une décision capitale. Il fouilla dans le sac sans lequel il ne se mettait jamais en campagne, il y prit une serpette, un sac bien plié et une solide corde à lier les trousses de foin. En un tour de main il se l'entoura autour des reins et attacha l'autre extrémité à son âne. « Hue, hue, » les voilà au bord de la falaise ; il recommanda à son bourriquet patience et prudence et se laissa glisser dans le vide au bout de sa corde. Il descendit en se retenant aux pousses d'herbes qui garnissent les fentes de la roche, jusqu'à ce qu'il vit apparaître un magnifique nid d'aiglons, repéré depuis quelque temps et qu'il comptait bien dénicher. Arrivé pratiquement en fin de course, son imbécile de bourriquet, fut prit d'une curiosité folle, voulait assister au spectacle et plongea la tête dans le vide. Ruelle au bout de sa corde ne pouvait rien faire, une rage concentrée lui gonfla les tempes, lui teinta les joues et de grommeler : » *Ab ! Pourquoi veux-tu voir les aiglons ?* »

Petit à petit, encore un pan de corde et Ruelle touchait au but, il allait pouvoir prendre les aiglons, il allait vider le nid. Mais non, car l'âne avait lui aussi aperçu les oisillons et voulant montrer sa joie, il lança une ruade... la terre se déroba alors, l'animal et son maître disparurent dans un tourbillon de poussière. Comment s'en tirèrent-ils ? Nous ne le saurons jamais.

Après cette aventure, survint une disette terrible. Ruelle maigrissait à vue d'œil, son âne en faisait autant, alors le maître prit une grave décision et résolut de faire une expérience... il en était coutumier. Il fallait tout bonnement entraîner l'âne à ne plus manger ; une fois l'habitude prise, l'animal vivrait alors de l'air du temps.

Donc le matin suivant, l'âne ne trouva plus dans son râtelier sa ration de foin, il se mit à braire, tira sur sa longe, rua de ci, rua de là. Rien n'y fit, Ruelle demeura intraitable. La même scène se renouvela le deuxième jour, le troisième il rongea le bois des mangeoires, le quatrième il ne lui restait rien à se mettre sous la dent, alors il s'étendit sur la terre battue, passa encore trois jours d'incompréhension, de rage et d'épuisement, le huitième jour il respirait à peine, ne pouvait presque plus ouvrir l'œil pour regarder son maître qui lui prodiguait des paroles d'espoir : « *attends encore un moment, tu t'y feras* ». Le neuvième jour l'âne mourût. Ruelle se désespéra et murmura : « *Quel dommage ! Encore un jour et il était habitué.* » Il ne voulut jamais en démordre.

Emile ESCALLIER

La route de César et les Césarès

César serait-il passé aux Césarès ?

Vers les années 120 avant J.C., l'influence de Rome commence à se faire sentir en Gaule Transalpine. La vallée de la Durance est une voie commode pour passer en Italie, commode mais pas toujours sans obstacles car les petites tribus installées sur ces territoires, veulent rester indépendantes. C'est le cas des Caturiges (Chorges) Cinquante ans après, environ, l'un des chefs les plus puissants est DONNO ; s'il veut entrer en Gaule, César doit obtenir de lui le droit de passage car il contrôle les voies d'accès de la Durance à la vallée du Pô. Ses successeurs, en 20 avant J.C., vont commander les travaux d'aménagement de la voie appelée « *VIA COTTIA per ALPEM* », dans le but de rejoindre la via DOMITIA venant d'Arles. Elle comprenait six étapes : Briançon, Embrun, Chorges, Ictodurum (Montreviol), puis Gap et Sisteron par Monétier Allemont (Alabona). Entre 14 et 6 avant J.C., l'ouvrage est terminé.

La via Cottia avait donc une étape à Montreviol, de là, une voie filait sur Ancelle et le Champsaur, il est fort probable qu'elle ait fait jonction avec la via SOUBEYRANE, branche de la via Domitia qui reliait Chorges à Gap. Les CESARIS sont sur ce tracé. Si l'on ne s'attache pas trop aux dates par patriotisme local, à quelques années près, César a bien pu venir seconder COTTIUS dans sa tâche de soumission des populations alpines, ce qui fut fait entre 14 et 6 avant J.C.

Quoiqu'il en soit, César marcha à travers les Alpes quand il alla combattre les « *barbares* », qu'il soumit. Traversant un misérable village, il déclara qu'il « aimerait mieux être le premier dans ce village, plutôt que le second dans Rome. Misérable, sans doute ; il est vrai qu'à côté des splendeurs de la Ville Eternelle... Oublions le qualificatif et ne retenons que le compliment, qui nous voulons le croire s'adresse à notre hameau bastidon ; il fait si bon vivre à la Bâtie Neuve !

Les Césarès sont aussi connus en raison de l'assassinat qui y eut lieu en janvier 1564. A cette date la peste sévissait à Gap, Antoine RAMBAUD, sieur de FURMEYER était venu se réfugier en ce hameau pensant fuir la contagion. Hélas ! Il y trouva une mort violente. Ses convictions religieuses lui avaient fait prendre le parti des Réformés. A l'appel de son frère, le chanoine Rambaud, exclu du chapitre de Gap pour hérésie, il occupa en 1562, Tallard et Gap, puis il abandonna les deux villes, engagea LESDIGUIERES dans son régiment, reçut en 1563, des états provinciaux des Réformés, le commandement de tout le Gapençais, assiégea Gap en 1564, mais devant le fléau qui la frappait, fila sur la Bâtie Neuve qui ne connaissait pas encore la peste. Après la mort de son frère, le chanoine reprit le nom de FURMEYER, en sa mémoire.

Georges DIOQUE (Dict. biog. des Hautes-Alpes)

Retraçons encore, une découverte inexploitée faite sur ce site et relevée par l'historien François VALLON CORSE, en 1712 : « *Au hameau des Césarès, à environ une lieue de Chorges, écrit-il, un paysan, élargissant sa chaumière, découvrit dans les fondations qu'il creusait, un sceptre, un collier et des bracelets en or. Il ne conserva pas ce trésor, le vendit à Gap puis il fut porté à Lyon où la valeur de ce précieux métal, fit par la fonte que l'on en fit, dénaturer ces précieux restes de l'antiquité. Ils pouvaient être les ornements de rois caturigiens, et auraient pu déposer en faveur de leur existence, s'ils avaient pu être examinés par quelques experts* ». Hélas on ne peut rien en dire de plus.

Rabani et les Carles

Ce hameau bastidon eut longtemps un visionnaire, peut être un jeteur de sorts, nommé RABANI. Ce Rabani voyait des loups partout. Que des loups soient venus dans le courant du XIXe siècle, jusqu'aux environs des maisons situées sur le flanc de la montagne, au pied des sapins noirs de la forêt du SAPET, n'a rien d'extraordinaire. Ce qui est plus anormal, c'est que Rabani ait assisté, un jour, à un conseil tenu par sept loups, des loups garous, sans doute, dans une clairière du lieu.

L'un disait : *« Tu te rappelles quand j'ai mangé ce petit enfant d'Annelle, à la chair si tendre ? »*. *« Et moi, ce nourrisson, et moi, et moi... »* Chacun des sept animaux se remémorait ses exploits. Toutefois un des loups ne ressemblait pas aux autres car il portait en lui un démon. Il entreprit de tracasser Rabani, déjà terrorisé, en venant le soir tousser devant sa porte. Personne n'osait interroger le pauvre homme sur cette présence ennemie, mais chacun s'écartait de lui pour ne pas attirer l'animal fantastique. Combien de temps cela dura-t-il ? Nous ne saurions le dire. Mais un jour d'hiver, Rabani décida d'en finir. Il annonça à tous qu'il partait à la chasse au loup et le soir dit, il alla se tapir au fond d'une cabane à demie démolie, pour s'y mettre à l'affût. Au milieu de la nuit, malgré le matelas de neige, il entendit des pas, une approche prudente... Le loup avançait vers lui, le loup était là ! Rabani le laissa faire, guettant le moment favorable pour appuyer sur la gâchette. Mais tout à coup, l'animal diabolique partit à fond de train en direction de la montagne, ignorant la cabane. Rabani prit peur ; il voyait nettement la tactique du loup : alors qu'il attendait l'attaque, l'animal refusait le combat car il partait chercher du renfort !

Rabani se sentit perdu. Que pourrait-il faire contre un troupeau de bêtes féroces ? Il appela le ciel à son secours : Sainte Galope, Notre Dame de Ben courre (du bien courir). Hélas, elles lui firent comprendre l'inutilité d'une fuite en pleine nuit, loin de toute maison habitée. Alors il recommanda son âme à Dieu... lorsque le bon Saint PINCHI, habitué des choses de l'enfer, lui vint en aide (les anciens ont dédié à ce saint local, une colline qui domine le lac de Faudon). Voici ce qu'il lui dit : *« Enlève ton grand manteau, met le en boule et jette le devant toi, le plus loin possible, puis reviens te coucher dans la cabane, n'en bouge pas tant que les loups s'acharneront sur ton vêtement. Ma protection est sur toi, ne crains rien »*.

Rabani, malgré le froid, se sépara de son manteau de pâtre, boucané au contact des moutons et l'envoya à trente pas de là. Il était temps ! Deux grands loups affamés, énormes, arrivèrent, ils se jetèrent sur le manteau et le taillèrent en pièces. Alors Rabani se glissa hors du cabanon, et dévala la pente sans se retourner. Au béal de la Bourdonère, il se sentit en sécurité, reprit son souffle avant de courir jusque chez lui.

Emile Escallier.

La forêt du Sapet et les batailles avec les habitants d'Ancelle



Dans le fonds territorial, nous dit l'abbé ALLEMAND, se trouvait un quartier nommé le SAPET, indivis et limitrophe entre la Bâtie-Neuve et Ancelle. Il comprenait des bois, des pâturages et des terrains vagues. Dès un temps reculé, il donna lieu à des contestations entre les deux communautés. En 1445, le châtelain du Champsaur fut sommé de régler les désaccords. En 1452, une sentence arbitrale fut prononcée, par laquelle des arbitres délimitèrent les terrains litigieux, fixèrent les endroits où chacune des parties aurait le droit de bûchage et de pâturage, décidèrent que les habitants de la Bâtie-Neuve ne cultiveraient que les terrains déjà cultivés.

Et que si ceux d'Ancelle voulaient défricher des parcelles, ils devaient les clore de haies ; que les premiers auraient droit de passage sur le terroir des seconds pour extraire leur bois de la forêt. Toutefois les difficultés ne cessèrent de s'élever et les différends ne furent terminés qu'au XIXe siècle par une nouvelle délimitation des possessions de chaque village.

La scène se situe au XVe siècle.

On raconte qu'au quartier de MALLEMORT, à mi-distance entre le col de Moissière et le village de la Bâtie-Neuve, un combat meurtrier se serait déroulé entre les bastidons et les habitants d'Ancelle, à propos de pâturages mal délimités. L'Abbé REYNIER, qui rapporte les faits, écrit : « *Pour tromper leurs ennemis en les portant à croire à une retraite, les gens d'Ancelle avaient ferré leurs mulets à rebours et s'étaient placés en embuscade au flanc de la montagne. Tombant ensuite sur les gens de La Bâtie, ils les avaient taillé en pièces* ». Les victimes pansèrent leurs blessures, à quelques pas de là, auprès d'une source nommée depuis la Fontaine des Trépassés ».

A la Bâtie-Neuve on raconte la même histoire mais en sens opposé : l'idée de ferrer les mulets à l'envers serait née dans l'esprit des bastidons et c'est ainsi qu'ils auraient massacré les Ancellus.

Chaque printemps, messe et pique-nique animé par la fanfare locale réunissent les habitants du village au Sapet. Ils avaient aussi, entre les deux guerres, improvisé une troupe de théâtre qui, avec l'orchestre local, fêtait le changement d'année.



Fanfare bastidonne lors de la fête du Sapet



L'Echo du Sapet : programme de la St-Sylvestre 1933

D'autres hameaux :

Les Odouls, les Astiers les Clots, les Brès, Saint-Richard, Espagnes, Les Irels se dorent au soleil auprès d'un charmant petit lac et s'ils n'ont aucune histoire, ils respirent toutefois, tranquillité et joie de vivre.

La Bâtie-Neuve

Une monographie de Nerte GERAKIS-ESCALLIER

Accueil

Notice géographique

Notice historique

Notice ethnographique

Conclusion

Annexes

Hommages

Bibliographie

Remerciements

III – Notice ethnographique

Nous devons aussi nous pencher sur les us et coutumes locales même si certaines des traditions populaires que nous allons décrire, n'ont plus cours. Toutefois notre XXI^e siècle voit renaître les langues et les particularismes locaux, axes d'ancrage de populations qui ont besoin de repères ; le folklore, les costumes régionaux réapparaissent lors des fêtes votives locales. Aussi sous la plume d'Émile ESCALLIER faisons revivre le passé bastidon.

I. La vie de l'homme de la naissance au tombeau

La naissance.

On n'a pas à signaler d'usages originaux concernant les pronostics sur le sexe, l'influence de la lune ou les rites d'interdictions notamment la croyance concernant les « envies ». On dit toutefois que l'on ne doit pas laisser entrer le berceau dans la chambre de la future maman avant la naissance ; elle accouche presque toujours à la maison assistée de la sage-femme ou du médecin. Au baptême, le fils reçoit en général le nom du père, la fille ainée assez souvent celui de la mère. Au XIXe siècle l'usage des prénoms tirés de l'Ancien Testament est fort en vogue. On attend en général les relevailles de la mère pour aller sur les fonds baptismaux, les parrains et marraines sont choisis d'abord parmi les proches parents, quelquefois parmi les familiers de la maison, les grands-parents sont souvent les premiers à se voir offrir les honneurs du parrainage et dans les familles nombreuses les aînés sont fréquemment parrains et marraines des derniers venus. Ceux-ci ne jouissent d'aucune prérogative pour le choix des prénoms. Les cérémonies ont lieu dans l'église du Bourg et non à Saint-Pancrace qui n'avait pas de fonds baptismaux. Il n'est pas d'usage de sonner la cloche pour prévenir de l'entrée d'une âme nouvelle dans la communauté des chrétiens et il ne faut surtout pas embrasser l'enfant qui n'a pas encore reçu le sacrement, il est encore impur et porte en lui l'esprit malin. Il ne faut pas tailler les ongles de l'enfant si l'on veut en faire un honnête homme (allez savoir pourquoi ?).

La coutume provençale des présents à l'accouchée n'a pas pénétré dans le gapençais, on ne lui remet donc ni le pain, ni le sel, ni l'allumette. De même la coutume des « relevailles » a disparu avec la création des Maternités.

L'enfance et l'adolescence.

Au XIXe siècle et pratiquement jusqu'à la guerre de 1914, le garçon porte les cheveux longs, est habillé de vêtements de filles jusqu'à l'âge de quatre ans environ. Bien entendu il ne va pas à l'école. L'enfance est marquée par le grand événement de la première communion. On la célèbre au chef lieu, dans l'église paroissiale ornée pour la circonstance, intérieurement de guirlandes et à l'extérieur d'une double rangée de branches ou de jeunes pins. Au début du XXe siècle, la procession des communiants, garçons et filles, se formait encore à l'extrémité du village ; le clergé venait chercher le cortège, le conduisait avec quelques pompes jusqu'à l'église où les filles occupaient les bans côté Épître, et les garçons côté Évangile. Cette première communion était prétexte à des réunions familiales, les premiers communiants rendaient visite aux amis de leur famille et aux proches voisins qui leur remettaient un petit souvenir.

Les jeux d'enfants sont ceux qui existent un peu partout : les billes, saute-mouton, cache-cache que l'on appelle « prendre le ca », la marelle, le saut à la corde, la balle. Mais qui donc parmi nos jeunes sait encore faire un « grioure » ? On perce de part et d'autre une noix, on la vide pour ne conserver que la coquille dans laquelle on fait deux trous latéraux. On taille ensuite dans une branche un petit épieu gros comme un manche de porte plume, on lui fait traverser la coquille et l'on fiche une pomme de terre à son extrémité. Par les trous latéraux on passe une ficelle destinée à s'entourer autour de la tige de bois et en tirant les extrémités, on imprime à celle-ci un vif mouvement de rotation, la noix joue le rôle d'une caisse de résonance et l'on a ainsi un petit instrument de musique... malheureusement très fragile.

La jeunesse aime danser, sa danse favorite est le « rigaudon, mouvement en deux temps bref, écrit le Baron de LADOUCKETTE, dans son ouvrage sur les Hautes-Alpes, composé de seize mesures dont les huit premières sont une promenade générale en rond, cadencée et par couple se tenant par les mains ; les huit mesures suivantes sont deux balancés successifs, l'un avec sa danseuse, l'autre avec la danseuse de son

voisin de droite, le nombre des danseurs n'est pas limité ». La danse se faisait au son d'un violon manié par un ménétrier de village, le dernier fut peut-être bien, à la Bâtie-Neuve, Aimé AUBIN du hameau des Brès. Veut-on en venir aux jeux de l'adolescence et de l'âge mûr. On trouve ici comme ailleurs le jeu de cartes : le piquet, la manille, l'écarté, le cinq-cents. Ils ont été détrônés par la belote qui a pris la première place.

Dès que le temps le permet l'on joue aux boules. Les boules de bois (de buis ou de frêne) avaient les faveurs des amateurs du jeu libre, sans autre règle que celle consistant à se déplacer d'un pas pour pointer et de trois pas pour tirer. Les parties se disputaient en quinze points, par équipes de deux, trois ou quatre joueurs. Pour la fête patronale de Saint-Pancrace, il était coutume d'organiser un concours de boules, le premier prix était une écharpe, puis, après la deuxième guerre, une somme d'argent.

Le mariage.

Pendant fort longtemps la grande majorité des mariages se concluait entre jeunes gens de la commune, souvent du même hameau ; les Bastidons allaient aussi volontiers prendre femme à Ancelle. Le mariage était quelques fois combiné par un « Chamaroun » qui recevait un chapeau en guise de reconnaissance. Quelques temps avant la cérémonie, les promis allaient à Gap acquérir les toilettes nécessaires et le trousseau. Beaucoup rédigeaient un contrat de mariage, on disait : « ils vont écrire ». Le régime matrimonial choisit était, le plus souvent, celui de la communauté réduite aux acquêts. Le jour du mariage, avant que n'apparaisse l'automobile, le cortège nuptial défilait dans la rue principale du chef lieu. Si les mariés habitaient le bourg, le cortège faisait toujours après le passage à la mairie et à l'église, le tour du pays précédé d'un violoneux ou mieux encore d'un accordéoniste, la jeunesse criant de joyeux « fou, fou, fou » ! et chantant :

« Ah ! Je la tiens, je la tiens, je la tiens

Celle que j'aime

Que mon cœur aime

Ah ! Je la tiens, je la tiens, je la tiens

Celle que mon cœur aime bien. »

Le Maire était régulièrement convié au repas de famille. Le repas était copieux, la tête de veau y tenait une place essentielle. Il était copieusement arrosé de vins de Valserres ou de Remollon. On en devine l'animation. Au dessert, le garçon d'honneur disparaissait sous la table et coupait la jarretière de la mariée dont il distribuait les morceaux à sa guise en titre de porte-bonheur. Piano mécanique ou accordéoniste faisaient danser toute la nuit et chacun de guetter le départ des jeunes époux. Si le lieu de leur retraite était découvert, on leur apportait au matin du vin chaud.

La famille des mariés devait offrir à boire ou distribuer une certaine somme d'argent à tous les jeunes du pays, faute de quoi elle courrait le risque de voir disparaître des volailles de son poulailler. D'une façon générale on ne se mariait pas en Novembre, mois consacré au culte des morts, ni en Mai, mois de Marie, cela aurait porté malheur. Peu de personnes y dérogeaient. D'après les registres de l'État civil entre 1900 et 1940, sur 94 mariages célébrés dans la commune, huit seulement l'ont été en Mai.

La mort.

Dès que le trépassé a rendu l'âme on fait sonner le glas, trois fois par jour jusqu'à l'inhumation ; trois coups pour une femme, quatre pour un homme, deux pour un adolescent et un pour un enfant. La cloche de Saint-Pancrace ne sonne qu'au moment de l'inhumation, dès que le convoi est en vue. Un corbillard est affecté au transport des défunts. La levée de corps est faite par le prêtre ; pour les hameaux de l'ouest, à

l'entrée du village ou aux abords de l'église ; pour les hameaux de l'est ; à la porte du cimetière, de telle sorte que dans les deux cas, le prêtre ne se rend pas au domicile du défunt.

Le cimetière étant éloigné du bourg d'environ un kilomètre et demi, le convoi marque un temps d'arrêt à la bifurcation de la route nationale et du chemin conduisant à Saint-Pancrace, au pied de la croix de pierre élevée à la mémoire de Monsieur MEISSONNIER, ancien notaire. On y récite un « de profundis », puis le cortège se disloque et ne suivent le cercueil que ceux qui désirent assister à l'inhumation ; les femmes en tête de la procession, sur deux files, tenant un cierge à la main, suivies du prêtre et des clergeons, du corbillard, et derrière, sans ordre, de l'élément masculin. Une neuvaine de messes est dite dans un délai aussi rapproché que possible. Une messe est chantée « au bout de l'an » et à chaque anniversaire du décès. Le deuil est rigoureusement respecté à peine d'être montré du doigt.

Le défunt laisse généralement la quotité disponible de ses biens à celui de ses enfants qui continue l'exploitation du domaine. Bien souvent il a fait de son vivant, un partage anticipé de son patrimoine entre ses enfants. Les contestations entre héritiers sont rares à la Bâtie-Neuve, le sentiment familial est très longtemps demeuré vivace dans le terroir rural.

II. L'existence de l'homme

La maison.

La Bâtie-Neuve est une commune rurale, la grande majorité de ses habitants était agriculteurs. Les fermes sont composées de solides bâtiments de pierres du pays (le grès des Casses est célèbre), le toit est en pente pour ne pas retenir trop longtemps la neige, couvert de tuiles plates, quelques fois d'ardoise ou (hélas) de zinc et de tôle ondulée. Dans le même corps de bâtiment sont disposées les pièces à usage d'habitation les caves, les étables, les écuries, granges et galetas. Aux locaux d'exploitation est réservée la plus grande superficie.

Le mobilier.

Assez sommaire, il comprenait l'essentiel de ce qui est nécessaire à une famille. Il se transmettait de génération en génération ; on pouvait voir en toutes les fermes, tables, pétrins, bois de lit, armoires, horloges en bois massif. Le sol était recouvert d'un plancher ou dans les cuisines de grandes plaques d'ardoises appelées les « *lanzes* ». Le chauffage était au bois, chaque année la commune donnait des coupes affouagères moyennant une faible redevance, les blaches particulières et les haies entourant les propriétés fournissant le surplus du combustible nécessaire pour passer l'hiver.

Le costume.

Les hommes revêtaient une chemise en gros tissu, blanche pour les « grands jours » dont le col était orné d'une mince cravate noire en forme de nœud. Le pantalon de velours était serré à la taille par une « taïole » de flanelle bleue ou écru. La blouse était portée par les maquignons, les jours de foire, ils tenaient à la main une canne plus épaisse à son extrémité inférieure qu'à la poignée, c'était les signes distinctifs des marchands de bestiaux. Les vieillards pour se préserver, dit-on, de l'ophtalmie, avaient de grosses boucles d'oreilles en or ou en cuivre. Les hommes étaient coiffés d'un chapeau de feutre noir et de forme ronde. Les femmes portaient un bonnet blanc tuyauté, un corsage serré à la taille et une robe longue cachant la cheville. Une poche intérieure dissimulée sous la robe contenait le mouchoir, le porte monnaie, le chapelet, quelques morceaux de sucres et la tabatière à queue de rat. Les hommes en possédaient une aussi. Que de fois pendant la messe l'on voyait ces tabatières faire la navette d'une main à l'autre ; l'effet inévitable était de troubler le sermon par de sourds étternuements. L'hiver les femmes mettaient des mitaines de laine blanche filée à la maison, et l'été, les élégantes, des mitaines de fil. Les bijoux étaient cœur ou croix en or ou le plus souvent en cuivre.

Les métiers.

Vers la fin de la guerre de 39-40 il restait à la Bâtie-Neuve parmi les artisans, un menuisier-charpentier, un maréchal-ferrant-forgeron, un cordonnier, deux boulangers, un coiffeur, deux scieurs, quatre maçons. Le boucher, le charron, le bourrelier, le forgeron disparurent ; en revanche, s'installèrent des peintres-plâtriers, entrepreneurs de bâtiments, électriciens plombiers, maçons...

Bien entendu les aiguiseurs et les rétameurs ambulants ne passent plus ; ils s'arrêtaient sous les peupliers du Serre et séjournaient aussi longtemps qu'ils avaient de l'ouvrage. La Bâtie-Neuve eût aussi son arracheur de dents. Il opérait à quelques distances du bourg, sur une aire ensoleillée, pour que l'on n'entende pas les hurlements de ses patients. Le progrès a sonné le glas des petits métiers de village.

Regrettons aussi la disparition des « notables » : le notaire, le juge de paix, le greffier, le percepteur. Au décès de Joseph ESCALLIER en 1948, après cinquante ans de vie professionnelle, s'est éteinte la dernière étude notariale du canton (il y en avait une à Avançon, à la Bâtie-Vieille, à Valserre). Le greffe n'a pas survécu à la réforme de 1958, le canton n'avait plus de juge de paix depuis 1918, et plus de percepteur depuis 1935. Le prêtre ne réside plus en la paroisse depuis les années 70.

L'émigration.

Le sort de la Bâtie-Neuve était celui de beaucoup de nos villages. Le très grand nombre d'enfants en chaque famille ne permettait pas de les nourrir tous sur les exploitations agricoles modestes. Alors l'émigration s'est faite vers les États-Unis, la Californie principalement, l'Amérique du Sud et un peu l'Algérie. Cela n'enlevait pas au pays beaucoup de ses forces vives. À l'intérieur des frontières, les Alpains sont partis vers le midi, plus rarement vers Grenoble ou Lyon : le gavot suit le cours de ses rivières, c'est une loi de l'ethnographie. Un certain nombre de transalpins, piémontais pour la plupart, sont venus s'établir dans le pays, ils se sont très vite assimilés en raison de l'étroite parenté de races, ce sont surtout des artisans.

L'agriculture.

Pour ce qui est du passé, nous possédons quelques études intéressantes. L'Abbé GUILLAUME a publié dans le BSEHA de 1913 les réponses données aux questionnaires adressés en 1801 par le Préfet BONNAIRE sur la situation économique de son département. L'auteur de la réponse concernant la Bâtie-Neuve est resté anonyme mais l'Abbé Guillaume pense qu'il s'agit de DAVIN, ancien commissaire du Directoire ou de PROVENCAL, juge de paix. Il est dit que les cultures essentielles sont le méteil, le froment, l'avoine, les légumes et un peu de vigne. Le nombre des animaux d'élevage augmente régulièrement grâce à l'amélioration des pâturages. Les bêtes à laine viennent de l'Embrunais et de la vallée de l'Ubaye, les vaches et les bœufs de l'Isère, les mulets du Poitou les chevaux de la Lorraine. Les seules espèces qui s'élèvent dans le pays, suffisamment pour l'usage, sont les ânes et les chèvres.

Un essai de foire avait été fait à la Bâtie-Neuve mais elle attirait peu de monde, lorsque celle de la Saint-Arnoux fut instaurée à Gap, elle n'eut plus de raison d'être et mourut lentement.

Les coutumes de la moisson tenaient grande place dans la France rurale. Elle était faite par des « soques » de trois personnes, deux faucheurs et un lieur (souvent une lieuse : la ligarello provençale). Les souquiers utilisaient dans leur travail des « dets » (les « *doigts* » en provençal). Ce sont de petits cylindres de fer blanc, prolongés par une sorte d'ongle d'environ sept à huit centimètres. La partie cylindrique reçoit le doigt des moissonneurs jusqu'au niveau de la première phalange, de manière à permettre le geste de préhension de la main. L'ongle couvre le côté externe du doigt et le protège contre les coupures possibles de la faucille ;



les dets se portaient à la main gauche car à droite l'on maniait la faucille. Ce système donnait au lieur la possibilité de ramasser en une seule fois de plus grandes quantités de paille qu'il n'aurait pu le faire à main nue et à former des gerbes plus volumineuses. Ces mêmes instruments ont été utilisés dans les Alpes jusqu'en l'année 1885 à peu près, la mécanisation de l'agriculture les a fait disparaître.

Les Dets

La médecine populaire.

On avait recours fréquemment aux « *lumières* » de tel ou tel praticien de village qui guérissait les maladies d'estomac, des reins, des entrailles aux moyens de remèdes simples. On admettait que les infusions de gui ou de pin, ou à défaut de genêts et de baies de genièvre combattait l'albumine ; la germandrée ou petit-chêne prise en infusion ou macérée dans de l'eau de vie guérissait la bile ; le plantain guérissait les inflammations et faisait mûrir les abcès, le mélilot jaune les ophtalmies. Dans toutes les maisons se faisait la cueillette des fleurs médicinales comme camomille, bourrache, violette, mauve, menthe poivrée, sureau, tilleul (chaque année celui de la place du plateau était dépouillé par les gamins de l'école qui le vendaient dans le village), racine de gentiane utilisée contre les vomissements de bile, bourgeons de sapin, hysope, la résine et la poix dont on faisait des onguent, le benjoin appelé à la Bâtie-Neuve « lou bijou », utilisé en cataplasme sur tout endroit douloureux. Les ménagères prévoyantes faisaient elles-mêmes des vésicatoires utilisés comme révulsifs contre les maladies pulmonaires. Elles ramassaient des cantharides qui se logent dans le feuillage du frêne, les mettaient à tremper dans du vinaigre, les écrasaient après quelques jours sur une toile fine ; cet emplâtre appliqué sur la partie malade y provoquait une plaie et « *tirait les eaux* » du patient. Pour guérir le goitre il convenait de placer sur le cou, le soir au coucher, un petit sachet de sel et surtout d'éviter d'ingurgiter une araignée ; ce sont elles qui propagent le goitre !

Le lait jaunâtre de la chélidoine débarrassait des verrues, l'ail était utilisé contre les brûlures et contre les engelures et même contre les maux de dents.

Heureux temps qui ignorait les effets secondaires des médicaments prescrits !

La langue.

Le dialecte bastidon est celui utilisé dans toute la région du Gapençais. Rameau détaché de la langue provençale, il a perdu de sa pureté originelle et s'est francisé chaque jour davantage. C'est aujourd'hui une langue morte.

Le caractère.

Le Bastidon est un être affable et accueillant. Son hospitalité avait conservé quelque chose de biblique : celui qui pénétrait sous son toit était considéré comme un hôte sacré. La politesse innée, l'affabilité, la douceur des mœurs sont des vertus rurales.

Pendant les longues soirées d'hiver, les habitants se groupaient chez les uns et chez les autres. C'est là que se commentaient les événements du pays, que les chanteurs et les conteurs débitaient leur répertoire tandis que les femmes filaient la laine au rouet, ravaudaient les « *bourras* », tricotaient.

Les hommes cassaient les noix destinées à la fabrication de l'huile, mettaient en ordre les outils, les cordages utilisés lors de la fenaison, discutaient du cours des bestiaux et buvaient force rasades des vins de leur vigne. L'habitude des veillées se perdit après la guerre de 14-18.

A coté du Café, jusqu'à la guerre, existait presque dans chaque commune une « *chambrette* ». Il s'agissait de cercles groupant un certain nombre d'habitants, moyennant une cotisation minimale. Ils trouvaient là des consommations moins chères, des jeux de boules et de cartes, ils pouvaient y lire le journal. À la Bâtie-Neuve a existé « *le Cercle de l'Union des Travailleurs* ». Cette chambrette fondée en 1902 par 70 membres, devenue rapidement 94. A cessé de fonctionner en 1907. Pourquoi cette mort subite après une vie prospère de cinq années ? Le diagnostic est facile à faire. La même époque a vu naître dans le village plusieurs cafés ; ils étaient sept en 1907, deux dans les hameaux. Il restait à liquider l'actif de la chambrette, cela n'eut lieu qu'en 1928 et produisit la somme de 1132,55 francs que les membres encore vivants se partagèrent.

III. La vie religieuse

Les congrégations.

La paroisse de la Bâtie-Neuve possédait une congrégation de Pénitents blancs. La bannière, la croix processionnelle en bois, les lanternes, les fanaux sont restés, jusqu'en 1928, exposés au fond de l'église. Après la mort de l'Abbé AYE, ils ont été dispersés Dieu sait où. La confrérie mourut avec la disparition de ses membres, ses statuts demeurent introuvables, les archives départementales ne les possèdent pas.

Reposoirs et processions.

À la Bâtie-Neuve, pour la fête de l'invention de la Sainte-Croix, le 3 mai, on portait bénir les croix, qui, plantées dans les champs, protégeaient les récoltes. L'usage s'est perpétué pendant longtemps. La procession pour les fruits de la terre avait lieu de mai à septembre, de l'église paroissiale jusqu'à la croix votive élevée sur la place du château. Elle est morte en 1928. Pour la Fête-Dieu, le Saint sacrement faisait le tour du village par la rue principale et la place du château. Des reposoirs étaient dressés. Celui du château, sous un grand tilleul, comportait des personnages vivants : petites filles en costumes d'anges, d'autres jetant des fleurs devant le prêtre portant l'ostensoir. Une autre procession, le 15 août, en l'honneur du vœu de Louis XIII, empruntant comme itinéraire le chemin du Barry et la route nationale.

La Bâtie-Neuve qui était, toutes les années, ravagée par la grêle, fit vœu de venir en procession au Laus, le jour de la visitation et depuis, nous dit un manuscrit conservé à la basilique, « nous avons vu des paroisses voisines grêlées sans que la Bâtie-Neuve n'ait reçu de dommage ». Ce pèlerinage ne s'est jamais interrompu.

Enfin la Saint-Pancrace était la grande affaire de l'année. Après la cérémonie religieuse que nous avons déjà évoquée, avait lieu un repas groupant parents et amis. Son menu était traditionnel : la daube et des tourtes de toute nature, nous en donnerons les recettes. Les agapes se prolongeaient : jeux forains, jeux traditionnels. Toujours les mêmes dans les fêtes patronales du pays gavot : le jeu de la poêle, le jeu du citron, les vases d'abondances, le mât de cocagne, la course en sac. Un bal, dans une enceinte entourée de jeunes pins coupés la veille et décorés de guirlandes, réunissait une grande affluence. La journée du lundi suivant était en général consacrée au jeu de boules, non à la pétanque mais à « la longue ». La célébration de la Saint-Pancrace n'a pas disparu !

La dernière fête de l'année avant le cycle calendal était celle de la Sainte-Barbe, patronne des artilleurs et des sapeurs-pompier. La compagnie de pompiers de la Bâtie-Neuve faisait célébrer, ce jour là, une messe où elle assistait en corps. Un repas corporatif s'en suivait.

IV. La cuisine

L'alpin est frugal. Par suite d'un long atavisme, le temps a façonné l'homme à l'image de son terroir (celui-ci n'est pas riche). La nature a réservé l'opulence aux rocs sublimes dont ce pays est fait, aux glaciers qui en couvrent les hautes pentes, à l'eau vive souvent dévastatrice, à la beauté des paysages alors que le sol, lui, demeure ingrat. Pendant des siècles l'alpin a été renfermé dans ses montagnes, avec peu de moyens de communication. Ainsi à la longue se façonne l'âme des êtres à celle de l'environnement. Par chance l'alpin a trouvé autour de lui les nourritures fondamentales en suffisante quantité pour contenter sa vie frugale : céréales, vins, fruits, viandes de porc, de bœuf, et de mouton, produits de la basse-cour, gibier, lait et pommes de terre ; cela le fait vivre.

Ces produits élémentaires, comment va-t-il les accommoder ? Le plus simplement, le travailleur du sol ne saurait se contenter de mignardises.

Bornons nous à évoquer les recettes bastidonnnes.

- Les tourtes de pommes de terre : assaisonnez les pommes de terre cuites dans de l'eau salée et écrasées alors qu'elles sont encore très chaudes. Ajoutez-y du lait chaud comme pour faire une purée. Placez-les dans un moule garni de pâte sans levain, faite avec quelques œufs, du sel, du beurre ou de la graisse de porc. Ajoutez un peu de crème. Pétrissez pendant une dizaine de minutes, étendez la pâte au rouleau en ne la rendant pas trop mince. N'ajoutez pas de fromage et ne recouvrez pas de pâte votre couche de pommes de terre. Mettez au four.

- Les tourtes d'herbe : blanchissez les épinards, essorez-les soigneusement, hachez-les, assaisonnez avec poivre, sel, beurre, œufs, crème épaisse. Faute d'épinard, prenez des blettes, légumes bien de chez nous. Étalez cette préparation sur votre pâte et recouvrez-la en ménageant au ciseau des entailles pour l'évaporation de la préparation.

- Les tourtes de fruits : faites cuire les fruits en ajoutant seulement du sucre et répandez la marmelade sur votre pâte. Vous disposerez au dessus des croisillons de pâte découpés à la roulette en bois. Les pommes peuvent être utilisées crues, en tranches fines.

Avec la même pâte, on confectionne des TOURTONS salés ou sucrés, mais la pâte doit être la plus fine possible. Garnissez la moitié de votre surface de pâte de petits tas de légumes ou de fruits, et recouvrez avec l'autre moitié. Tassez la pâte autour de chaque tourton, coupez avec la roulette de manière à façonner de petits carrés. Faites frire à l'huile très chaude.

Enfin on peut faire aussi une tourte de pâte qui est en réalité une pogne. Mettez le levain gonflé et fermenté dans un récipient, pétrissez le avec beurre, œuf, crème, sucre, pincée de sel, de l'eau ou du lait tiède, du thym ou de la fleur d'oranger et de la farine. Travaillez bien cette pâte, laissez-la lever, formez une couronne et enfournez.

Dans l'alimentation rurale, le porc tenait une grande place et le « sacrifice » du cochon avait quelque chose de rituel, « l'exécuteur des hautes œuvres » allait de ferme en ferme accomplir un geste ancestral. C'était en général avant les fêtes de Noël que se produisait l'évènement. Pour que la salaison soit bonne, le froid devait jouer son rôle indispensable. L'animal tué, dûment lavé, dépecé, les jambons étaient mis au saloir, ils avaient été frottés d'ail, 250 à 300 grammes de sel convenaient à un jambon de 6 kilos pour sa conservation. La salaison se faisait sur la planche, vaste plateau de bois terminé en triangle muni d'une gargouille centrale où aboutissaient des rigoles destinés à drainer le liquide salé recueilli après dans

un « *toupin* ». Le soir même de la mise à mort avait lieu le repas des « *jailles* », ce sont des morceaux de viandes assez gros que l'on prélève sur le cou du cochon. On les met dans une coquille sans beurre ni graisse, avec un oignon coupé fin, une gousse d'ail, et une feuille de laurier. Au milieu de la cuisson on ajoute une ou deux pommes reinettes avec quelques fines tranches de pain. Au moment de servir on complète avec des épices et un filet de vinaigre... avis aux estomacs délicats et aux foies moroses !

On façonnait, bien entendu, des boudins. Les meilleurs, les plus onctueux sont ceux auxquels on a mêlé au sang du cochon de la crème fraîche et des épinards finement hachés. La meilleure façon de les servir est, là aussi, de les agrémenter de pommes reinettes poêlées.

Pour le fromage de tête, mettez à bouillir un morceau de tête de porc non désossée avec un pied qui donnera une gelée très ferme. Salez et écumez comme un pot-au-feu ordinaire et ajoutez poireaux, carottes, céleris, persil, poivre, 2 ou 3 clous de girofle, du thym et une feuille de laurier. Laissez cuire à petit feu environ 6 heures. Le bouillon sera alors bien réduit, retirez la viande, désossez-la, coupez-la en menus morceaux et passez le bouillon en le versant sur le tout. Placez ce fromage dans un endroit frais pour faire prendre la gelée. Pour le conserver plusieurs jours, laissez-le dans son moule bien recouvert de graisse et placez au frais.

Ce chapitre pourrait être allongé presque à l'infini tant il y a de recettes pour le porc, mais aurions nous encore aujourd'hui le temps et la patience de les mettre à exécution ?

En hiver aussi, il y a une centaine d'années, était, à la Bâtie-Neuve et dans le Champsaur, l'usage de saler une chèvre ; on en mangeait la viande bouillie dans le courant de l'année. On mitonne aussi dans notre village la daube pour la fête de la Saint-Pancrace, le dimanche suivant le 12 mai. Elle se fait contrairement aux procédés habituels : sans vin. Il faut éviter de confondre daube et civet. On met dans une casserole en terre ou dans une cocotte en fonte du bœuf très tendre découpé en morceau et débarrassé de sa graisse, de ses nerfs et de ses tendons ; on ajoute quelques dés de lard, de l'oignon finement haché, quelques carottes en rondelles, du sel, du poivre, du laurier, des clous de girofle, du bon saindoux. Le tout doit baigner dans l'eau. Puis l'on met à cuire à feu doux. Lorsque la viande est bien cuite, il faut lier la sauce avec un peu de farine, ajouter des épices, des câpres et un filet de vinaigre. Lui donner un dernier « *tour de bout* » et servir bien chaud. Toutefois, réchauffée, la daube est encore meilleure que consommée sur le champ.

Finissons, pour faire bref, dans le chapitre des douceurs par le miel. Justement réputé et dont il est dit : « *le miel des Hautes-Alpes est un des meilleurs miels de table qui existe car, récolté sur des plantes aromatiques, il est extrêmement parfumé, légèrement ambré et d'un goût agréable. C'est un aliment excellent à tous les égards* ».

L'on ne comptait que peu de ruches sur le terroir bastidon. Le miel sucrat le lait de poule, utilisé pour les refroidissements et les rhumes de poitrine. Cela valait certains remèdes et c'était plus agréable à boire ; très simple à préparer : mêlez ensemble deux jaunes d'œufs, deux cuillères à soupe de miel, de l'eau et de la fleur d'oranger jusqu'à ce que les œufs blanchissent. Versez alors un verre d'eau chaude et buvez le plus chaud possible.

Dans nos vergers, la culture fruitière était surtout celle des poires et des pommes. Pour les premières la variété la plus connue était la verte-longue dont la seule vertu réelle était de bien se conserver ; on lui préférait la Royale, la Passe-Colmar et la Cuisse-dame, la Louise-bonne ou la Beurré-clergeon. De la poire William on tirait une excellente eau de vie. Pour les pommes la reinette venait en tête, suivie d'assez loin par les diverses variétés de Calvilles.

En leur saison, apparaissaient sur les tables bastidonnaises, les fraises et les framboises cultivées dans les jardins. Rares aussi étaient les fermes qui ne possédaient pas un nombre de pruniers suffisant pour assurer la consommation de pruneaux pendant toute l'année.

Enfin le département des Hautes-Alpes ne peut pas être rangé parmi les producteurs des grands vins de France.

Cependant, les aubergistes de la Bâtie-Neuve rivalisaient à qui offrirait à sa clientèle le meilleur Valsertes ou le meilleur Remollon. C'est un vin corsé, alcoolique souvent bouqueté et d'assez bonne conservation que les œnologues modernes nous ont aujourd'hui élaboré et qui se laisse boire !

Les bastidonnaises faisaient chaque année leur liqueur de cassis, elles égrenaient les baies, les séchaient, les mettaient dans une dame jeanne à macérer dans de la « gniolle » pendant une année. Au bout de l'an, elles pressaient les cassis dans un linge fin, recueillaient le jus et l'eau de vie dans un grand saladier, ajoutaient du sucre et un verre de vin blanc très sec par litre de jus. Il ne restait qu'à mettre en bouteille et à laisser reposer quelques jours avant d'en faire usage. C'était exquis.

Elles faisaient aussi la confiture de vieux garçon, mélange de fruits (cerises, raisins blancs/noirs, abricots, pêches, fraises, framboises) mis au contact de l'eau de vie, chacun en sa saison. Il faut bien entendu disposer d'un très grand bocal doté d'une fermeture bien hermétique. On ajoutait du sucre entre chaque couche fruits.

Enfin connaissez-vous la « pête », qui se présente comme une liqueur, mais qui est plutôt un remède contre les digestions difficiles, les nausées et les encombrements de la vésicule biliaire. En juillet on cueille les merises dans les buissons, on les mêle à un bon marc dans lequel elles macèrent une bonne année. Justin BARRACHIN célèbre la popularité de cette boisson :

» Il n'est bonne vieille, si vieille
Le dos vouté, le front chenu
Quand on lui montre la bouteille
Qui n'accoure en trottant menu. »

Elle n'était pas la seule à vouloir la déguster. Il n'est à Gap, de jour de fête, d'accueil amical, de festin sans un verre de vieille « pête » qui met du cœur... à l'intestin.

Si par curiosité vous souhaitez découvrir bien d'autres recettes de la gastronomie alpine, reportez à « *La table de l'Alpin* » (1) qui, sous la plume d'Émile Escallier, vous en offre un grand nombre.

La table de l'Alpin, la gastronomie des cimes. Ed Autres Temps 2006.

La Bâtie-Neuve

Une monographie de Nerte GERAKIS-ESCALLIER

Accueil Notice géographique Notice historique Notice ethnographique Conclusion Annexes Hommages Bibliographie Remerciements

IV – Conclusion

Peut-on faire un portrait type des Haut-Alpins ?

Est-il ressemblant à celui que peignait Abel HUGO en 1835 ; il les représentait *«mélangeant à la fois défauts et qualités, comme grossiers et rudes, intelligents et plein d'esprit, charitables, doués d'un bon naturel et de mœurs pures et austères, adroits et prévoyants, rusés, avarés, hospitaliers, peu exigeants pour la nourriture, un peu portés toutefois à l'ivrognerie, religieux et même un peu superstitieux au point de croire aux sorciers et aux farfadets»*.

MM. CHAUVET et PONS, dans leur remarquable ouvrage consacré aux Hautes-Alpes : *« Hier, aujourd'hui et demain »*, s'y refusent :

«Pour une population aussi hétérogène, qui a connu tant d'apports variés, tant de brassages, où l'on rencontre des blonds aux yeux bleus, des roux d'origine typiquement nordique, d'autres aux cheveux et aux yeux noirs d'ébène, si manifestement méditerranéen, des brachycéphales châtain, de petite taille, les plus nombreux ».

Ils ajoutent *«malgré tous les obstacles, peut-on nier que le terroir avec son sol, son relief, son climat, ses exigences, marque profondément l'individu ? »*.

La psychologie des peuples est en train de devenir une science à part entière, elle s'appuie sur le recoupement de multiples disciplines : la géographie, l'histoire, l'économie, le parler, la religion, l'étude du folklore et des traditions.

Le tour d'horizon que nous venons modestement de faire dans cette monographie, permettra-t-il au lecteur d'avoir une idée du BASTIDON ? Nous le souhaitons. Toutefois rien n'est mieux qu'une opinion personnelle. Il faut donc venir en notre beau village qui, au fil des ans, devient de plus en plus UN LIEU CONSIDERABLE très prisé et fort capable de séduire par ses nombreux atouts.

La Bâtie-Neuve

Une monographie de Nerte GERAKIS-ESCALLIER

Accueil Notice géographique Notice historique Notice ethnographique Conclusion Annexes Hommages Bibliographie Remerciements

V – Annexes

- Le Carnet du jour
- Evénements au XIV^e siècle
- Choses du passé
- Proclamations électorales

Carnet du jour du XVIII^e siècle

- 07/01/1731- Mariage entre Jean Olphe GAILLARD et Madeleine BOREL de La Bâtie-Neuve –son frère Jacques BOREL lui fait don de 90 livres.
- 04/01/1739 – Mariage entre Jean AUBIN et Marie FEOU TRIER de la Bâtie-Neuve par lequel Jean CARLE et Dimanche AUBIN font don de leurs biens.
- 27/04/1742 – Mariage entre Claude AUBIN des Césaris, hameau de la Bâtie-Neuve et Marie DAVIN de la Bâtie-Neuve par lequel Jean AUBIN, frère de l'épouse lui fait don de la somme de 150 livres.
- 02/02/1743 – Mariage entre Jacques BLANC-VINCENT de la Bâtie-Neuve et Catherine EYRAUD de la Bâtie-Vieille par lequel Blaise BLANC, père de l'époux lui fait don de tous ses biens.
- 01/03/1745 – Mariage de Pierre GIVAUDAN de la Bâtie-Neuve et Marguerite SARRAZIN de Montreviol, hameau de la Bâtie-Neuve par lequel Joseph SARRAZIN, oncle de l'épouse, lui fait don de tous ses biens.
- 28/02/1775 – Mariage de Jacques BOREL et de Marie-Anne BOREL de la Bâtie-Neuve par lequel Jacques BOREL, oncle de l'époux lui fait don d'une terre sise à la Bâtie-Neuve, au mas des « Celettes ».
- 24/11/1784 – Mariage de Joseph ROUGNY des Santons, hameau d'Avançon et Marguerite BOREL des Césaris , hameau de la Bâtie-Neuve, par lequel Marguerite ROUGNY, marâtre de l'époux, lui fait don de tous ses biens.
- 13/01/1780 – Mariage de Jacques DOUMENQ de Montreviol, hameau de la Bâtie-Neuve, et Catherine VINCENT du château d'Ancelle, par lequel Pierre DOUMENQ, frère de l'époux, lui fait don de tous ses biens.

Evénements Bastidons au XIV^e siècle

1321

L'évêque de GAP, Guillaume d'ESCLAPON, donne à bail, des terres qu'il possède sur le territoire de la Bâtie-Neuve à Guillaume AUBIN de Tornafortum, à Guillaume MERLE ad Sanctum Pancracium, Jean et Arnoux ORSIERE ultra rivum Tornafortum, Jean CHABISCOLI ad Tornafortum, Jean COTALI et Antoine DEVOLUY in Castro. Etaient présents à la transaction Hugues ROSTAN, notaire et frère ROSTAIN de MONTORCIER, recteur de l'hôpital de la Bâtie-Neuve ; les témoins étaient : Jacques VIDAL du mas de Montreviol, Antoine ERNANDI, Jean FRENANDI de Montreviol, Guillaume ESPITALIER d'Ancele, SISMONDA, veuve de Jean FAUDON de la Rochette.

1547

Le 30 octobre, Antoine PECHOUR-FAURE, laboureur et mulatier à la Bâtie-Neuve, à peu près aveugle depuis deux mois, fait son testament en faveur de Pancrace, prêtre, Guillaume et Jean ses fils, le dernier établi chaussetier à Gap.

Il sera enseveli en l'église parochiale de Saint-Pancrace au tombeau de ses prédécesseurs, voulant vingt-quatre prêtres chantant messe être appelés à son enterrement et autant au bout de la neuvaine et au bout de l'an. A chacun de ses enfants donnera 2 sols et deniers.

1556

Antoine PECHOUR-FAURE de la Bâtie-Neuve émancipe ses fils Guillaume et Jacques, son fils Jean échange avec Etienne MEYSSONIER de la Bâtie-Vieille des terres situées à la Bâtie-Neuve, transaction opérée en le cabinet attenant la garde-robe près salle Domini, au château de la Bâtie-Neuve.

1557

Inventaire des biens de feu Antoine AUBIN de la Bâtie-Neuve pour servir à Jean, son fils et héritier, à la requête de Marguerite BOREL, sa mère et tutrice, veuve dudit AUBIN et qui entend se remarier : maison au mas des Aubins, terres au champ de Thelme, au Sagnasson, au mas des Bernards, au champ de l'hôpital, au pré de Bertrandet, aux Esparcelhas, à l'adret de Montgardin, plus deux vaches poil rouge, un veau, huit chèvres blanches, deux brebis blanches.

1565

A La Bâtie-Neuve, à la basse-cour du château, quittance de 50 Sols données à Jean BOREL, tuteur et oncle de Marguerite BOREL, fille de feu Michel, somme qu'il avait reçue de Pons BOREL, grand-père de celle-ci. En 1566, Jean Borel et Claude GUEYDAN sont nommés consuls de la Bâtie-Neuve et sont témoins à la vente faite par l'évêque de Gap, à Barthélémy BLANC «maître-chaussatier» ou «maître couturier» à la Bâtie-Neuve, d'un pré des Viaux pour 100 florins. Ledit Jean BOREL avait acquis une terre sise au Forest-la-Combe de Vincent PROVENCAL pour 26 florins 4 sols.

Nous savons qu'en 1553, un tisserand était établi à La Bâtie-Neuve du nom de Blaise LEYDET, que Jacques MEZEL en 1560 exploitait un des moulins du village, qu' Antoine BOREL y était barbier en 1572, à sa mort il demandait à être enseveli au cimetière de St-Pancrace et donnait à Marguerite et Madeleine, ses filles, 400 florins, à Marguerite NATURALLE, sa femme, par an, 4 charges de froment, 6 sétiers de vin rouge, 25 livres de chair, moitié salée, moitié lard, moitié bœuf et mouton, 25 livres de

froment ainsi que le logement. Pour le reste, ses héritiers sont Claude et Jacques BOREL, ses fils. Nous savons encore que Jacques BOREL était charpentier à La Bâtie-Neuve et qu'il reçut de l'évêque de Gap, en 1573, 22 écus et 50 sols pour réparer « *l'escuyerie de la maison épiscopale et la galerie du grand jardin* » ; qu'Anthelme BOREL avait vu ses biens confisqués par l'évêque Pierre de PAPANIN qui en avait fait don à son palefrenier Jean ALLEGRE ; que Pons MOUGIN âgé de trente six ans, était laboureur ; que Claude CHEVALIER, soixante ans, était charpentier, Jean BOREL, quarante six ans, cultivateur, alors que la peste sévissait en 1565.

Ils témoignaient que « *peu avant la St-Michel, en septembre 1564, divers pestiférés avaient été enfermés dans des cabanes au lieu dit Les Adrets, territoire de La Bâtie-Neuve, que le vicaire ASTIER avait été commis pour recevoir leurs dernières volontés, ou d'autres actes, comme le legs fait par Gabriel MONGIN, pestiféré* ».

(Extraits du tome 4 des archives de l'abbé Guillaume).

Nous pourrions multiplier les exemples, au risque de lasser le lecteur, aussi sautons deux siècles et nous retrouvons les mêmes familles établies à La Bâtie-Neuve. En effet en 1771 y étaient propriétaires François PEYRON dit Bonne qui exerçait la fonction d'aubergiste – Grégoire AUBIN – Pierre MEYSSONNIER – Jean ROUGNY installé à Montreviol – Etienne DIDIER, négociant à Combevinouse, hameau de La Bâtie-Neuve, aujourd'hui désert, – Grégoire AUBIN, laboureur – Charles DEVOLUY- Guillaume ARNOUX, ces derniers condamnés à payer la somme de 12 civayers de froment, 8 civayers d'avoine, 18 sols d'argent pour les droits seigneuriaux dûs au marquis d'AGOULT.

Nous trouvons dans l'inventaire de l'abbé Guillaume, la relation de très nombreux procès faits soit par les évêques de Gap, soit par les recteurs de l'abbaye de Boscodon, soit par les seigneurs propriétaires du château et autres terres qui n'arrivaient pas à faire rentrer leurs revenus. En 1369 les bastidons avaient eu recours à la Cour apostolique d'Avignon, protestant de leur impossibilité à régler un florin par tête, ils avaient eu gain de cause.

L'organisation judiciaire avant le XIII^e siècle est mal connue, le Gapençais dépendait des comtes de Provence, les causes soumises au baillage étaient civiles, ou criminelles, civiles le plus souvent comme les réclamations de créances, les revendications de droits conventionnels ou fonciers. Les procès criminels étaient peu nombreux, cela prouverait-il que la tranquillité publique était peu souvent troublée ? Non d'autant plus que le clergé se chargeait lui aussi d'édicter des interdictions qu'il entendait faire respecter, assorties qu'elles étaient de menaces d'excommunication ou de damnation éternelle. Le 12 mai 1582, l'évêque Pierre de PAPANIN avait fait proclamer « *à voix de cry public* » :

– *Défense de jurer, blasphémer le nom de Dieu et de la Vierge Marie, des Saints et Saintes du Paradis, sous peine de 20 écus pour la première fois, de 50 pour la seconde et de 100 pour la troisième, avec l'assurance d'avoir alors la langue percée !*
– *Défense de travailler les dimanches et fêtes, pendant les offices ; de s'offenser en parole, de porter armes, de causer du dommage aux propriétés, de se servir d'autres poids et mesures que ceux signés de la marque dudit évêque et de ses armoiries, de fréquenter les cabarets, de contracter mariage avec enfants ou avec filles publiques, de chasser dans les bois et garennes du seigneur...* En somme un vrai code de bonne conduite.

Au XVIII^e siècle, la juridiction civile n'hésitait pas à saisir les terres des bastidons impécunieux : ainsi Arnoux BOREL fut sommé de payer sous 3 jours, les arrérages de rente qu'il devait à l'abbaye de Boscodon, en raison de son bail à ferme, à peine de saisie de son domaine des Césaris, de ses immeubles situés aux Aubins, au Pré des morts, aux Moulins... BOREL aurait dû aussi payer, depuis 1757 et nous sommes en 1772, soixante quinze livres, à donner deux paires de poulets, à faire de menues réparations à l'abbaye, à planter six noyers, peupliers ou saules ce qu'il n'avait point fait. Et à laisser en fin de bail 15 quintaux, moitié foin, moitié paille et 3 charges de blé pour la semence. BOREL ne put jamais acquitter cet arriéré. Voici un exemple parmi beaucoup d'autres.

Choses du passé

Situation économique d'un canton Haut-Alpin sous la Révolution

Le cher abbé GUILLAUME, dont on sait le labeur patient et monumental aux Archives des Hautes-Alpes, a publié dans le Bulletin du 3^e trimestre de l'année 1913, plusieurs documents intéressants à connaître. Ce sont des réponses faites à un questionnaire adressé par le Préfet BONNAIRE, en 1801, à des notables du département sur la situation économique de leur région. En réalité il s'agissait d'une vaste enquête, ordonnée par le Ministre de l'Intérieur CHAPTAL, sur l'état de la France, après la Révolution. Cette enquête s'imposait après la grande tourmente que le pays venait de subir, il était nécessaire de faire le point.

J'extrais de ces réponses celle qui a trait au canton de la Bâtie-Neuve. Son auteur a oublié de la signer, mais son commentateur de 1913 pense qu'elle doit être attribuée à DAVIN, ancien commissaire du Directoire exécutif, près l'administration principale du canton de la Bâtie-Neuve, ou à PROVENSAL, juge en ce même canton, dès 1798. Cette documentation constitue une contribution intéressante à l'étude de la vie économique d'un canton haut alpin, au début du XIX^e siècle.

Le questionnaire préfectoral porte, tout d'abord, sur le prix comparé de la journée de travail avant et après la Révolution. Il était en 1789 de 45 centimes, avec la nourriture, de 90 centimes sans la nourriture. En l'an 3, 4 et 5, on voit ces prix monter à 1 et 2 francs, ils ont donc plus que doublé. En 1801, ils sont tombés à 75 centimes et 1 franc 50. L'auteur de la réponse donne comme causes à ces fluctuations :

- 1 – la concurrence du papier-monnaie avec le numéraire. Nous dirions aujourd'hui, l'inflation.
- 2 – la guerre qui occupait les bras de la jeunesse.
- 3 – la cherté des denrées de première nécessité

Nous constatons, une fois de plus, que les mêmes causes produisent toujours les mêmes effets. La nourriture habituelle des gens du canton est composée de méteil, de légumes et d'un peu de laitage. Le pain est fait surtout avec de la farine de méteil (3/6) ou de seigle (2/6), très peu avec de la farine de froment (1/6). Encore les plus pauvres mêlent-ils des pommes de terre à leur méteil ou à leur seigle. La consommation journalière peut être évaluée à 50 centimes par tête d'habitant. A la question : remarque-t-on une différence sensible dans la nourriture des habitants de vos campagnes et ceux des villes, bourgs ou villages ?, l'auteur fait la réponse suivante qui ne manque pas de saveur :

« Si on considère que les habitants des villages de ce canton supportent les mêmes fatigues que ceux qui sont épars dans les campagnes, on n'y en trouve aucune . Mais elle est bien différente avec ceux des villes qui ne font pas de travaux pénibles et ne perdent pas autant par la transpiration. Cette différence est encore plus sensible entre les pays qui perçoivent du vin et ceux qui n'en ont pas. Les gens de la campagne mènent une vie plus pénible, moins aisée que ceux des villes, qui ont plus de moyens de se procurer ce qui leur est nécessaire, soit par les rentes qu'ils ont, soit par les bénéfices plus considérables qu'ils retirent de leurs commerces ».

Et voici qui touche de plus près à la vie populaire. Les vêtements les plus en usage sont en cadis, appelé vulgairement cordillac. On les fabrique en hiver dans le pays et c'est la principale occupation de cette longue saison. Le canton est essentiellement agricole. Il produit 6 000 charges de blé, moitié méteil, moitié froment, 500 charges d'avoine et 100 charges de légumes, 300 charges de mauvais vin. Le produit des récoltes est de 4 pour 1 (encore sème-t-on fort clair à cause de la pauvreté des terres).

Reste enfin la question de l'élevage. Citons ici, textuellement, sans rien y changer : *« L'amélioration de l'agriculture ayant donné plus de fourrage, soit en paille, soit en prairies, le nombre de bestiaux a dû augmenter d'autant mieux que les biens nationaux, qui étaient presque tous en friche, ont passé entre les mains des habitants qui les ont réparés.*

Qu'est ce qui s'oppose à la multiplication des troupeaux ? C'est en partie à cause des défrichements qui ont été faites dans les communaux qui servaient de pâturages, que l'habitant ne peut plus garder que les bestiaux nécessaires à ses travaux et peu propres à la multiplication, en raison des fatigues qu'ils essuient et en partie aussi, par le défaut d'établissement de haras ».

Alors quels sont les pays qui en fournissent aux communes désignées ? Outre les bêtes à laine de la vallée de Barcelonnette et de tout l'Embrunais, les bœufs et les vaches de l'Isère, les chevaux de Lorraine, les mulets du Poitou ou d'Auvergne, la seule espèce qui s'élève dans le pays, suffisamment pour l'usage qui en est fait, c'est les ânes et les chèvres. Quel est le nombre de bestiaux qui entrent ou qui sortent, par le commerce ? Il entre, en bêtes de laine, dans le canton de St-Etienne et de la Bâtie-Neuve, non compris Ancelle, environ 3 000 têtes et il en sort 3 500.

Il entre environ 1 000 bêtes à corne et il en sort 900, attendu qu'il en meurt au moins un vingtième chaque année. Il entre environ, 150 chevaux ou mulets et il en sort à peu près le même nombre, attendu que ceux qui meurent sont à peu près remplacés par ceux qui naissent. Notons que le citoyen ARNAUD, propriétaire à la Bâtie-Neuve a fait un établissement, genre haras, qui a supérieurement bien réussi, soit par le choix des étalons, soit par les soins qu'il en a, soit par l'emplacement qu'il occupe ; mais on craint que le propriétaire ne puisse soutenir son effort si le Gouvernement ne vient pas à son secours.

Ce qui cause les épizooties dans les cantons c'est pour les bêtes à laine, les pâturages marécageux, les brouillards d'automne et la communication avec des troupeaux malades ; pour toutes les autres bêtes ce sont les fatigues excessives causées par les mauvais chemins et l'inégalité des sols.

Tel est ce document. Sous le Second Empire, un juge de paix du canton de La Bâtie-Neuve se livra au même recensement. Le rapprochement des deux textes s'il était possible, serait intéressant pour mesurer l'évolution de ce terroir en un demi-siècle.

Emile Escallier

Succession d'un maréchal ferrant en 1806

Le 31 mai 1806, mourait à la Bâtie-Neuve le maréchal à forge du village, nommé Jacques BLANC. Le défunt laissait pour lui succéder deux fils majeurs, et deux filles mineures, de telle manière que sa veuve, née Thérèse ESCALLIER, faisait dresser inventaire des forces de la succession par le notaire impérial du lieu, Me Gaspard-Joseph DAVIN. L'acte est daté du 29 août 1806. Il est intervenu en présence des héritiers majeurs, de la tutrice et du subrogé-tuteur des mineures. L'estimation des objets a été faite par deux habitants du village : Jean-Joseph DIDIER et Jean-Baptiste EBRARD, experts désignés par le notaire vacateur. Voici l'énumération des biens dépendant de la succession et leur prisée.

Art 1 – Etant à la cuisine où est décédé Jacques BLANC, il nous a été représenté et il a été inventorié un pétrin, bois noyer, à mi-usé, estimé dix francs,

Art 2 - Plus une chaise, bois noyer, estimée un franc

Art 3 - Plus un lit, bois blanc avec sa paillasse et sa couverture, le tout en mauvais état, estimé huit francs

Art 4 - Plus une crémaillère de peu de valeur, estimée soixante centimes

Art 5 - Plus une pelle à feu, une lampe de fer, estimées soixante centimes

Art 6 - Plus un pot en fer pour la soupe, avec son couvercle, estimé deux francs

Art 7 - Plus un chaudron en cuivre à mi-usé, estimé trois francs

Art 8 - Plus une mauvaise bassinoire presque hors service, estimée un franc

Art 9 - Plus un plat, six assiettes, trois écuelles, un pot pour l'eau, le tout en terre, quatre cuillères bois, une bouteille verre noir et un verre, le tout estimé un franc

Art 10 - Plus quatre draps de lit à mi-usés, estimés dix francs

Art 11 - Plus quatre serviettes à mi-usées, estimées quatre francs

Art 12 - Les meubles du défunt étaient hors service et ont été donnés à celui qui l'a enseveli, sauf deux chemises, à mi-usées estimées deux francs

Art 13 - N'ayant plus rien trouvé dans la cuisine, nous sommes descendus à sa boutique et écurie où nous avons trouvé une paire de soufflets à forge, estimés quarante francs

Art 14 - Plus une enclume du poids de soixante livres, estimée douze francs

Art 15 - Plus une masse et deux marteaux, estimés douze francs

Art 16 - Plus une paire de tenailles et trois ou quatre tranchets ou estampe, une paire de tenailles et un marteau à ferrer, une butte, le tout estimé six francs

Art 17 - Plus une bourrique, fort vieille, estimée trente francs

Ne nous ayant plus rien été représenté et ladite veuve nous ayant déclaré qu'elle n'a aucun papier, nous avons remis en son pouvoir tous les effets inventoriés et nous lui avons ordonné de se purger par serment comme quoi elle ne connaît ni détient aucun autre effet dépendant de ladite succession, ce qu'elle a fait avec offre de faire additionner au présent ceux qui pourraient être découverts à l'avenir.

Le montant total des objets est de cent quarante francs dix centimes.

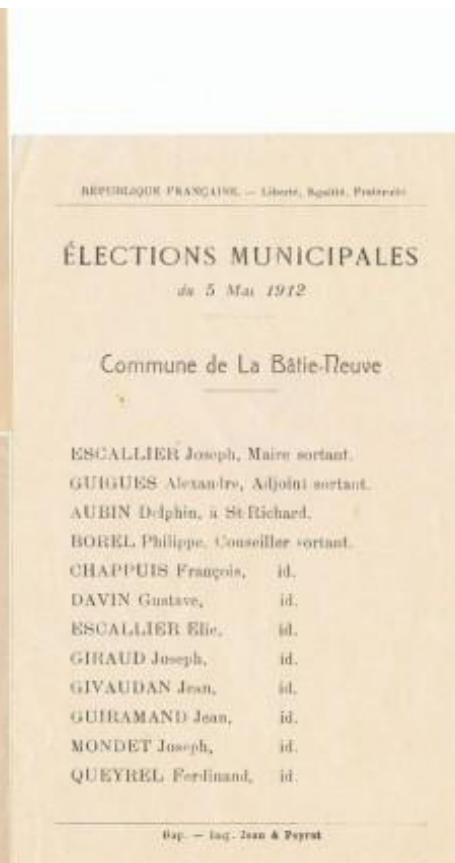
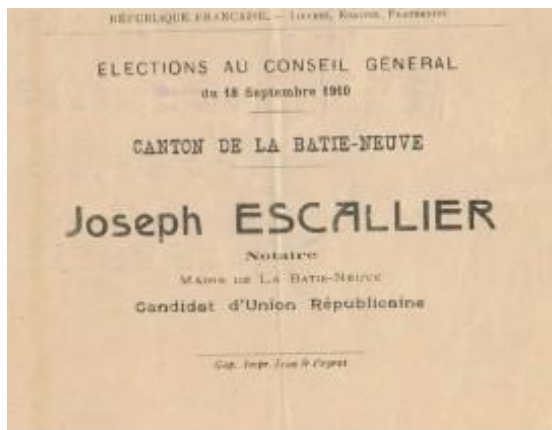
Suivent les signatures et la mention de l'enregistrement à Gap, aux droits de deux francs deux centimes.

Cet acte se passe de commentaires. Il montre l'extrême précarité de la condition d'un artisan rural immédiatement après la Révolution. Sa vie s'écoule dans une seule pièce, à la fois cuisine et chambre à coucher ; le mobilier du ménage est réduit à sa plus simple expression ; quant à l'atelier du maréchal à forge, il est situé dans l'écurie où loge seulement une vieille bourrique et le matériel professionnel est plus que rudimentaire. Le ménage a cependant élevé quatre enfants. On suppose qu'il devait avoir quelques lopins de terre destinés à lui fournir l'essentiel de la vie courante ; mais il est surprenant de ne pas trouver le moindre train de culture, la bourrique composant à elle seule, tout le cheptel vif.

Dans la distribution des biens de ce monde, le pauvre Jacques Blanc avait bel et bien été oublié.

Emile Escallier

Proclamations électorales et bulletins des candidats 1912-1960



Election Législative du 14 Juin 1925

Candidature F. GELLY

Bloc des Gauches - Radical-Socialiste

Mon Cher Concitoyen,

Sollicité par de nombreux amis, je me permets de me présenter à votre suffrage. Vous me connaissez. Je suis des vôtres. Depuis 1897, je vis au milieu de vous. J'ai participé à toutes les luttes républicaines. Je n'ai jamais cessé de combattre pour le triomphe de la démocratie.

J'ai été le collaborateur fidèle et l'aide dévoué de Gilbert Planche : j'ai lutté pour lui en 1916, en 1918, en 1919, en 1921, en 1924. J'ai la même opinion que lui : je suis radical-socialiste, d'un parti adhérent au Cartel des Gauches.

Je connais la haute possibilité politique des populations alpines, leur bon sens naturel et leur honnêteté, cela me suffit pour que les titres que j'insigne ne soient pas dédaignés.

Je ne puis laisser ce département voter pour Jean Planche, malgré la sympathie que j'ai pour lui - parce que le connaissant je sais qu'il est incapable : je suis que toutes les questions se discutant au Parlement lui sont étrangères, je sais qu'il ne pourrait pas faire triompher ses revendications.

Il serait entièrement à la Chambre entre les mains de Louis Cluzel, et qui s'en irait graver pour la défense de vos intérêts.

1^{ère} CIRCONSCRIPTION DE GAP
(Embrun - Salat-Bonnet)

Candidature MAURICE de ROTHSCHILD

Mon cher concitoyen,

A deux reprises différentes - le 27 août 1924 et le 14 octobre 1925, vous m'avez honoré de votre confiance. J'en suis fier et vous l'avez mérité.

Pour le troisième fois, je me représente à vos suffrages. Je suis candidat aux élections du 22 avril prochain pour le bureau après de pouvoir à la fois continuer l'œuvre constructive dans votre cher département et servir le pays national au Parlement.

J'ai été réélu une seconde fois.

Il s'agit de poursuivre vos vœux pour s'en rendre compte. Les services rendus durant des années d'absence et surtout le dévouement dans vos lieux et dans vos vallées.

C'est ainsi que partout où j'ai été sollicité par les municipalités, les syndicats, les associations, j'ai contribué à réaliser des œuvres utiles que les administrations délaissent depuis de nombreuses années, pour deux fois à vouloir régler la situation, qu'il s'agit d'améliorer de nature, de dignité, d'amélioration de nature, de travaux de nature, d'édification d'une société, de culture pastorales, de nature en montagne. Je me suis aussi intéressé aux institutions sociales tout appropriées pour l'aménagement de l'habitat.

Mais je ne suis intervenu - je le répète encore - que si de mon caractère et de dévouement. Je n'ai pas voulu laisser le spectacle d'un tel état de nature de nature, puisque sur une telle œuvre municipale, sur une construction, pour vous donner à réaliser des œuvres qui pourraient vous rendre heureux.

ELECTION CANTONALE DU 14 OCTOBRE 1925

Aux Electeurs du Canton de la BATIE-NEUVE

MEYCHESCOMPATROTEL

Vous êtes appelés à élire votre représentant au Conseil d'arrondissement le 14 octobre prochain.

Cette élection aura lieu dans une assemblée élue le 17 et 24 août, dernière assemblée de vos lieux au regard de l'arrondissement des deux cantons, (et la nomination d'un des deux membres du conseil municipal de votre commune).

Après avoir entendu et réfléchi le projet de nomination des habitants de vos Communes, l'implémentation avec nature à défendre, à favoriser et à développer les intérêts agricoles ainsi que les questions touchant la construction, les associations sociales, le centre agricole, je demande la suppression de l'impôt foncier sur les terres agricoles, ainsi que sur les terres imposables sur 2 et 3 classes qui ne peuvent pas en être déchargés, et sur les terres de nature qui ne peuvent pas être dans la situation des terres qui sont destinées pour des constructions agricoles.

Mes relations cordiales avec la plupart de vos Parlementaires et Conseillers Généralistes me sont un garant pour vous faire élire un véritable représentant.

J'ai toujours défendu une politique républicaine d'ordre, de progrès et de respect de la propriété, surtout que c'est dans la paix et la concorde qu'il est plus facile de travailler et progresser et que les idées de justice et de progrès s'établissent plus vite et plus facilement dans la plus pratique de la liberté et de l'égalité.

Les attributions des Conseils d'arrondissement sont modestes, on ne peut leur dire de nature progressive, mais si vous ne pouvez pas les réaliser et le respect que vous m'avez témoigné à plusieurs reprises, je vous prie de voter pour moi avec confiance et de me faire honorer par votre vote dans cette élection après l'adoption et de respecter pour le progrès de votre lieu et arrondissement Canton de la Batie-Neuve, Tignes, Embrun, Puy et Stavelot.

Aux votes et pas d'absentéisme

VIVE LA RÉPUBLIQUE, DÉMOCRATIQUE, UNE ET INDIVISIBLE.

EYRAUD Ferdinand

CHÉVALIER DE LA LÉGEN D'HONNEUR

CHÉVALIER DU MÉRITE AGRICOLE

PROPRIÉTAIRE A LA BATHIE-NEUVE

CONSEILLER D'ARRONDISSEMENT SORTANT

ELECTIONS LEGISLATIVES

du 22 Avril 1925

La Bâtie-Neuve 19 Avril 1925.

Aux Electeurs de votre de La Bâtie-Neuve,

Mon cher concitoyen,

Demandez la 1^{ère} Circonscription de Gap à élire son représentant à la Chambre des Députés.

Deux candidats sont en présence :

Monsieur de Rothschild député sortant et Auguste Fournier.

Par deux fois M. de Rothschild a été élu par le Département tout entier. Vous le connaissez, vous savez ce qu'il a fait dans les Alpes. Je me borne donc à rappeler de plus près à vos yeux et à votre conscience le Gouvernement d'Union nationale qui a mené le pays de la défaite et s'est dressé pour réaliser les principaux engagements émis.

Dans la mesure que M. Fournier adresse aux électeurs et au bon sens de votre commune, sans faire connaître ses engagements, ni ses étapes. Est-il pour ou contre le Gouvernement de votre canton ?

Une principal chose est d'être au service du pays. Envisagez les engagements pris par le Gouvernement de votre canton.

Comprenez que le Gouvernement émis ne peut être réalisé, et que vous ne devez attendre aucune réalisation qu'il ne réalisera que si on est partisan, je demande à tous mes amis de voter de donner leur vote à Monsieur de Rothschild, député sortant.

J. ESCALLIER

Conseiller Général

Canton de LA BATIE-NEUVE

Électeurs, Électeurs...

Dimanche 24 septembre 1967 vous êtes appelés à élire au Conseil Général le représentant de votre Canton de La Batie-Neuve.

Il s'agit de votre intérêt et de votre bien-être.

Car ce sont VOUS TOUS, et non pas quelques-uns de vous, qui profitez de lui... sans avoir eu à le payer.

C'est pour ce que nous vous demandons de voter pour le candidat qui vous représente le mieux.

Mais avant de voter, il est de votre intérêt de vous renseigner sur le candidat qui vous représente le mieux.

En dehors de votre ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE, voir dans les programmes COMMISSIONS départementales d'appareils, dans les divers ORGANISMES que se présente un candidat à votre MEMBRE. C'est ainsi que vous saurez mieux connaître le candidat qui vous représente le mieux.

Aussi en retour, JE VOUS DEMANDE UNE FOIS ENCORE DE ME RENOUVELER LA CONFIANCE QUE VOUS N'AVEZ JAMAIS CESSÉ DE ME TMOIGNER.

De plus - ET NE L'OUBLIEZ-PAS - JE RESTE dans cette ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE le CANDIDAT PAYSAN qui SAURA DÉFENDRE notre VAILLANTE et NOBLE CORPORATION on dehors de toute idéologie partisane.

AYEZ DONC A CŒUR CE GRAND DEVOIR DE M'AIDER!

ENTIÈREMENT CONFIAINT, JE M'EN REMETS A VOUS, D'AVANCE JE VOUS REMERCIE...

1332

Canton de LA BATIE-NEUVE



Henri BERRUYER

CANDIDAT DU PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS POUR L'UNION DES FORCES DE GAUCHE ET DÉMOCRATIQUES

Électeurs, Électeurs...

Dimanche prochain, vous êtes appelés à élire votre représentant au Conseil Général.

Vous devez donc vous renseigner sur le candidat qui vous représente le mieux.

En dehors de votre ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE, voir dans les programmes COMMISSIONS départementales d'appareils, dans les divers ORGANISMES que se présente un candidat à votre MEMBRE.

C'est ainsi que vous saurez mieux connaître le candidat qui vous représente le mieux.

Aussi en retour, JE VOUS DEMANDE UNE FOIS ENCORE DE ME RENOUVELER LA CONFIANCE QUE VOUS N'AVEZ JAMAIS CESSÉ DE ME TMOIGNER.

De plus - ET NE L'OUBLIEZ-PAS - JE RESTE dans cette ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE le CANDIDAT PAYSAN qui SAURA DÉFENDRE notre VAILLANTE et NOBLE CORPORATION on dehors de toute idéologie partisane.

AYEZ DONC A CŒUR CE GRAND DEVOIR DE M'AIDER!

ENTIÈREMENT CONFIAINT, JE M'EN REMETS A VOUS, D'AVANCE JE VOUS REMERCIE...

Le premier problème que nous soulevons est celui de la situation économique de notre Canton.

Il s'agit de votre intérêt et de votre bien-être.

Car ce sont VOUS TOUS, et non pas quelques-uns de vous, qui profitez de lui... sans avoir eu à le payer.

C'est pour ce que nous vous demandons de voter pour le candidat qui vous représente le mieux.

Mais avant de voter, il est de votre intérêt de vous renseigner sur le candidat qui vous représente le mieux.

En dehors de votre ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE, voir dans les programmes COMMISSIONS départementales d'appareils, dans les divers ORGANISMES que se présente un candidat à votre MEMBRE.

C'est ainsi que vous saurez mieux connaître le candidat qui vous représente le mieux.

Aussi en retour, JE VOUS DEMANDE UNE FOIS ENCORE DE ME RENOUVELER LA CONFIANCE QUE VOUS N'AVEZ JAMAIS CESSÉ DE ME TMOIGNER.

St-Côme d'Oudoubert, le 22 Août 1967.
Cher Compagnon Pierre,
Ma note à l'appui de mon vote au Conseil Général que vous m'avez si bonnement renvoyé le 22 septembre 1967, et c'est pour moi l'assurance de votre confiance et de votre fidélité.
Je suis si heureux que les voyez vous ainsi faire appel à votre suffrage.
Dès quelques jours vous allez recevoir différents professionnels de fait. Ma réponse est toute simple : elle est et elle sera de l'ordre de la confiance et de la fidélité.
Comme que vous les recevrez également votre confiance, je me en remercie tout cordialement et vous en remercie.
Jean Berruyer
Candidat du Conseil Général
Canton de La Batie-Neuve

La Bâtie-Neuve

Une monographie de Nerte GERAKIS-ESCALLIER

Accueil Notice géographique Notice historique Notice ethnographique Conclusion Annexes **Hommages** Bibliographie Remerciements

VI – Hommages

Dans les pages qui précèdent, il a été fréquemment fait référence aux travaux remarquables des historiens qui se sont intéressés aux Hautes-Alpes. Il convient de les mieux connaître, ce que nous permet le Dictionnaire biographique des Hautes-Alpes publié par la Société d'Etudes des Hautes-Alpes, rédigé par M. Georges DIOQUE, Directeur des études et de l'analyse concurrentielle au CFCE, président depuis 2004, de la société fraternelle des Hautes-Alpes à Paris et membre de la société d'Etudes des Hautes-Alpes que je remercie très vivement pour m'avoir permis les nombreux emprunts qui y ont été faits. J'en extraie les notes suivantes.

L'abbé Paul GUILLAUME
Georges PINET de MANTEYER
Joseph ROMAN
L'abbé Félix ALLEMAND
François VALLON-CORSE
Augustin GUILLAUME
Louis NICOLLET
Emile ESCALLIER

GUILLAUME Paul Pierre Marie (1842-1914)

Après des études au séminaire de Bordeaux, il se rend à Rome en 1867, il fut ensuite professeur de français à l'abbaye bénédictine du Mont Cassin et à l'abbaye de Cava dei Tirreni. Ancien élève de l'Ecole des Chartes, il fut nommé archiviste des Hautes-Alpes en 1879 et occupa ce poste pendant trente-quatre ans. Dans cette fonction, il recueillit et commenta de nombreux documents et rédigea quinze volumes d'inventaires. Il fut également, conservateur des objets d'art. Il eut le grand mérite de découvrir et de publier plusieurs mystères en provençal dans le Briançonnais. Il publia les chartes de Bertaud et de Durbon et donna de nombreuses communications aux sociétés savantes. En 1897, il fonda la revue « Les Annales des Alpes », qu'il publia jusqu'en 1913, année de sa retraite. Il est mort l'année suivante presque aveugle. Il laisse une œuvre monumentale. Secrétaire de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes à sa création, et pendant dix ans, il en a été la véritable cheville ouvrière, il a publié des dizaines de textes dans le Bulletin. Dès sa prise de fonction comme archiviste, il fut le promoteur du nouveau Musée départemental.

PINET de MANTEYER Georges (1867-1948)

Formé à l'Ecole des chartes et à l'école pratique des Hautes Etudes ; il fut membre de l'Ecole française de Rome de 1896 à 1899. Archiviste paléographe, il consacra le début de sa carrière au Moyen-Age. D'ailleurs dès son service militaire il bénéficia des précieux conseils de son cousin VALLENTIN du CHEYLARD. En 1916 il joua un rôle diplomatique important : le nouvel empereur d'Autriche, CHARLES, marié à une française, la Princesse Zita de BOURBON-PARME conçut le projet de faire aux Alliés des propositions de paix séparée... Il choisit, comme intermédiaire, ses deux beaux-frères BOURBON-PARME. Ami des deux princes Georges de Manteyer fut autorisé par le Gouvernement français à les rencontrer en Suisse, les négociations durèrent de décembre 1916 à octobre 1917, mais elles échouèrent. Cet épisode valut la Légion d'honneur à Georges de Manteyer pour services rendus. En 1921 il accepte le poste d'archiviste des Hautes-Alpes, fonction qu'il assurera jusqu'à sa retraite en 1934. En outre il fut président de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes de 1907 à 1917 et de 1925 à 1948. Il donnera au Bulletin de cette société la plupart de ses œuvres. Sa bibliographie comprend 133 titres, les œuvres les plus importantes étant : La Provence du Ier au XIIe siècle. Les origines de l'Europe, ainsi que de nombreux travaux sur l'histoire du Dauphiné et aussi sur les Faux Louis XVII, le roman de NAUNDORFF et la vie de Carl WERG.

Curieux de tout, le médiéviste se transforma en linguiste et préhistorien. A la recherche des origines de la civilisation européenne, il se tourna vers l'Egypte et la Mésopotamie, il apprit l'égyptien, le sanscrit, l'hébreu et l'araméen. Il a consacré de plus, de nombreux travaux à l'histoire locale ainsi qu'à la toponymie et à la numismatique.

A la mémoire de celui qui fut le plus éminent de ses Présidents, la société d'Etudes a fait élever, dans les jardins de la Pépinière à Gap, un obélisque sur lequel est reproduit le médaillon de Georges de Manteyer frappé par SEGOFFIN.

ROMAN Joseph Hippolyte (1840-1924)

Il fit des études de droit à Paris et ne fut qu'auditeur à l'École des Chartes où il ne souhaita pas entrer, ce qui ne l'empêcha pas d'être un des plus grands historiens de son temps. Il entra en relations avec Edouard de LAPLANE. L'historien de Sisteron qui fut son premier maître, lui prêta des livres d'archéologie et lui fit comprendre l'importance de la précision dans l'analyse des manuscrits antiques.

Sa grande capacité intellectuelle, l'étendue de ses connaissances, ses relations avec le monde savant aussi bien parisien que provençal ou dauphinois, l'amènèrent à s'intéresser aux sujets les plus variés de l'Histoire nationale ou locale. Il publia des articles dans de nombreuses revues telles que le Bulletin de l'Académie Delphinale, de la Société scientifique de l'Isère, de la Société de l'Histoire de France, du Comité des travaux historiques et naturellement dans le Bulletin de la société d'études des Hautes-Alpes. Son œuvre Historique sur le Département est considérable : Dictionnaire topographique des Hautes-Alpes. Tableau historique des Hautes-Alpes. Répertoire archéologique des Hautes-Alpes. Sigillographie des diocèses de Gap et d'Embrun, ainsi que de nombreuses études. Sa bibliographie compte 400 titres, ce sont pour la plupart des ouvrages auxquels on se réfère encore de nos jours. Joseph ROMAN fut à partir de 1880, correspondant du ministère de l'Instruction Publique et en 1908 membre résident de la société nationale des Antiquaires de France. Dessinateur très habile, de sceaux, de monnaies, d'objets d'art, tous les dessins ornant ses ouvrages sont ses œuvres. Très marqué par la guerre de 1914-18, au cours de laquelle un de ses fils tomba au Champ d'honneur, il perdit la mémoire et sa facilité de travail à partir de 1915. Il ne cessa pas, pourtant de travailler et publia encore en 1919.

ALLEMAND Félix Pierre André (1844-1918)

Cet ecclésiastique était le neveu du poète FAURE de SERRE (1776-1863) qui composa de nombreux poèmes satiriques inspirés des faits divers qui défrayaient la chronique de département. Sa vocation d'historien s'éveilla en 1868. Pendant cinquante ans il fit œuvre d'érudition : le Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes contient une quarantaine d'articles des plus variés. En 1911, il a publié son Dictionnaire Biographique des Hautes-Alpes, le bon abbé avoua benoîtement dans son introduction une certaine partialité et de nombreuses erreurs. Toutefois, malgré des critiques justifiées, cet ouvrage est loin d'être sans mérite !

VALLON-CORSE François (1715-1791)

Plusieurs fois consul de Gap, sa ville natale, collecteur des tailles de 1760 à 1775, président de l'élection de Gap de 1775 à 1790, il se passionna pour l'histoire et l'archéologie locales. Homme de grande érudition, il a rédigé de nombreuses notices dignes d'intérêt. Une partie a été publiée par l'abbé GUILLAUME dans le Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes. Une rue de Gap porte son nom.

Général GUILLAUME Augustin Léon (1895-1983)

Général d'armée. Résident général au Maroc, né à Guillestre (Hautes-Alpes), sa carrière militaire commencée en août 1914, après quelques mois à St-Cyr, le conduisit jusqu'au poste suprême de chef d'état-major des Forces armées (1954-1956). Elle fut consacrée dans une très large mesure au Maroc, où il passa plus de vingt ans et où il devint résident. En 1956, il se retira à Guillestre, son village natal, auquel il était resté profondément attaché. Il en fut le Maire de 1959 à 1971 et déploya dans cette fonction une activité intense, son plan d'équipement et de modernisation transforma la commune. Reprenant la plume, il se fit l'historien du Queyras et de Guillestre, avant de publier ses souvenirs sous le titre : « *Homme de guerre* ».

Il était membre titulaire de l'Académie Delphinale et membre d'honneur de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes. Ceux qui l'ont approché ont dit la fermeté de son caractère, sa grande bonté et la simplicité de son accueil. Depuis 1984, la caserne qui, à Gap, sert de garnison au 4^e régiment de Chasseurs est dénommée « *Quartier Général Guillaume* ».

NICOLLET Louis (1853-1930)

Agrégé de grammaire, il enseigne dans plusieurs lycées dont celui de Gap. Comme deux de ses collègues David MARTIN et Alfred DUMAS. Il a publié d'importants travaux sur le parler alpin en particulier celui du Gapençais dans le Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes. Il s'est aussi intéressé à l'histoire haute alpine. Il termina sa carrière à Aix-en-Provence où il prit sa retraite et acquit une imprimerie qui eut pour clientèle les collectivités territoriales, l'Université, et les sociétés savantes. Il fut également secrétaire de la Société d'études provençales, il en était la cheville ouvrière et en dirigea les Annales. Son frère fut juge de paix du canton de la Bâtie-Neuve.

ESCALLIER Emile (1906-1985)

Avocat au Barreau de Gap puis de Grenoble, il eut, sa vie durant, une riche activité littéraire, il anima pendant trente six ans l'Association des Ecrivains Dauphinois, l'Académie Delphinale dont il fut le président à deux reprises. Membre de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes depuis 1930, il en assumait la présidence de 1966 à son décès. Ecrivain, poète, féru d'histoire, il était profondément attaché à « *son cher pays* » gavot, qu'il n'a cessé de chanter et juste retour des choses, il a marqué de son empreinte forte « *sa première patrie* » ou sa « *patrie immédiate* », belles expressions qu'il aimait à utiliser. Son œuvre est vaste, autant que variée. Par sa rigueur, sa clarté, son style enlevé, il a su faire partager son enthousiasme pour les nombreux sujets qu'il a traités. Que retenir ? Le pays gavot et son folklore, bien sûr ! La Bâtie-Neuve : le village natal, Embrun, la vénérable métropole, Serre-Ponçon le miracle de l'homme, mais aussi les enfants de ce haut pays, le plus grand : le champsaurin LESDIGUIERES, dernier connétable de France, l'Embrunais JACQUES JACQUES, poète du XVII^e siècle, le Briançonnais ORONCE FINE, savant mathématicien du XVII^e siècle... et Marie BRENIER, morte à 93 ans, doyenne de la Bâtie-Neuve, inhumée à Saint-Pancrace le dimanche des brandons 1944, emportant avec elle la dernière coiffe bastidonne...

La Bâtie-Neuve

Une monographie de Nerte GERAKIS-ESCALLIER

Accueil Notice géographique Notice historique Notice ethnographique Conclusion Annexes Hommages **Bibliographie** Remerciements

VII – Bibliographie

De la notice géographique

Paul AIMES

- Le château de Tallard – BSEHA 1955

Nicolas CHORRIER

- Histoire générale du Dauphiné

Emile ESCALLIER

- La manne de Briançon – SEHA 1975
- La foire aux maîtres d'école briançonnais – SEHA 1953
- Les trois sommets de mon pays – SEHA 1980
- Embrun – Revue les Alpes 1942
- Serre-Ponçon, miracle de l'homme – SEHA 1970
- Le Dauphiné-Album des guides bleus
- Lesdiguières, dernier connétable de France –Lardanchet 1945
et reprint Jeanne Lafitte 1981
- Le mausolée de Lesdiguières – Catalogue des collections du Musée de Gap

Roger de LABRIOLLE

- Notre-Dame du Laus, histoire et message – Imp. Louis Jean – Gap 1964
- Notice anonyme sur la nouvelle église de Savines-le-Lac – Imp. Ribaud – Gap

LADOUCETTE

- Histoire, topographie, antiquités, usages, dialecte des Hautes-Alpes – Paris 1848

De la notice historique

Nombreuses références aux Bulletins de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes (BSEHA) et à l'Inventaire sommaire des archives départementales des Hautes-Alpes avant 1790 et après 1790 de l'Abbé GUILLAUME (15 volumes) (Inv. Somm. ADHA)

A PROPOS DE SAINT-PANCRACE :

Michel BESSON

- Les Antonins, un ordre hospitalier méconnu – Revue Le Rotarien – Avril 2007

Adalbert MISCHLEWSKI

- Un ordre hospitalier au Moyen-Age :
- Les Chanoines réguliers de Saint-Antoine en Viennois – PU de Grenoble 1995

Abbé GUILLAUME

- Histoire de l'hôpital d'Embrun – Tome V – Inv. Somm. ADHA

Joseph ROMAN

- L'Ordre dauphinois et provençal de CHALAIS et sa disparition – BSEHA 1917
- Tableau historique des Hautes-Alpes : l'état des bénéfices de Gap en 1708 – Paris 1887

A PROPOS DE TOURNEFORT :

Archives de l'Isère

- Inventaire de la Cour des Comptes – Bibliothèque Nationale 1095 p 230 BSEHA
- 1917

A PROPOS D'ICTODURUM :

Ouvrage signé S & B

- Simple note sur la voie romaine de Gap à Chorges – BSEHA 1885

Abbé ALLEMAND

- Note sur la station d'Ictodurum – BSEHA 1917

NICOLLET

- BSEHA 1904

Extrait du BSEHA

- La voie romaine « per Alpem Cottiam » 1954/55/56 – BSEHA 1953

A PROPOS DU VILLAGE :

BOUCHE

- Histoire de Provence

Nicolas CHORRIER

- Histoire de Dauphiné – Grenoble 1661

VAN GENNEP

- Folklore des Hautes-Alpes – Tome II

Abbé REYNIER

- Dans Faudon et les deux Ancelle – Les Tricoriens – Gap 1887

Joseph ROMAN

- Notice sur Ancelle, dans Tableau historique et répertoire – Arch. H.A.

A PROPOS DU CHATEAU :

Abbé ALLEMAND

- BSEHA 1906

Georges DIOQUE

- Furmeyer
- Les De Bonne – Dict. biog. des H.A.

Emile ESCALLIER

- Lesdiguières, dernier connétable de France – Jeanne Lafitte 1951

Nathalie NICOLAS

- Inventaire de 1491 – BSEHA 1998

Joseph ROMAN

- Histoire de la ville de Gap

Edouard VERNET

- Lesdiguières, haut-alpin, soldat et pacificateur – Illust. de MAUZAN

A PROPOS DE LA FAIENCERIE DE LA BATIE-NEUVE :

P.-J.-Marie DELAFONT

- Sur la subdélégation de Gap – 1789 – BSEHA 1899

Dr Paul LAURENT

- Les faïences du Musée de Gap – 1953 – BSEHA 1954

David MARTIN

- Poteries et toitures dans les Hautes-Alpes – 1897 – BSEHA 1897

JM et FN NICOLLET

- La faïencerie de La Bâtie-Neuve – 1906 – Plaquette et BSEHA 1905

Abbé REQUIN

- La faïencerie de Moustiers – Paris 1903

Joseph ROMAN

- Répertoire archéologique – Paris 1888
- La poterie et les faïences dans les Alpes – BSEHA 1897

Ernest SIBOUR

- Etude – BSEHA 1891 et 1892

A PROPOS DES HAMEAUX :

• MONTREVIOL :

Georges DIOQUE

- Dict. biog. des H.A. – 1996

Archives de l'Isère

- B. 3013

• LES AUBINS : (Extrait du BSEHA)

- Les Matagots dans nos traditions populaires – BSEHA 1957
- Travaux de l'Abbé AYE – BSEHA 1885
- Article édité dans le BSEHA de 1953

Abbé ALLEMAND

- Notice historique et archéologique – BSEHA 1906

Emile ESCALLIER & Louis MERCIER

- Les Matagots – Gap 1954 – Imp. Ribaud Fr.

• LE VEAU D'OR ET LES AUCHES : (R.L. LACHAT)

- Le Petit Dauphinois – 24 septembre 1938
- L'illustration du 12 novembre 1938 – N° 4993

Georges de MANTEYER

- BSEHA 1931 – 1945

Hervé ALIQUOT

- Le Luberon, les dolmens de Ménerbes – Aubanel 1974

• ANNIBAL : (Commandant ETIENNE)

- A propos de l'itinéraire d'Annibal – BSEHA 1918

Général GUILLAUME

- Annibal franchit les Alpes en 218 av. J-C – Cahiers de l'Alpe 1967

Colonel HENNEBERT

- Histoire d'Annibal – Paris 1878

Georges de MANTEYER

- Le franchissement des Alpes, de Grimone à Mary – BSEHA 1945

Joseph ROMAN

- A propos du livre du Colonel HENNEBERT – BSEHA 1894

De la notice ethnographique

Emile ESCALLIER

- Le folklore de la Bâtie-Neuve et des deux vallées – BSEHA 1987
- Création, vie et mort d'une « chambrette »
- Revue des Arts et Traditions populaires – Juin 1966

La Bâtie-Neuve

Une monographie de Nerle GERAKIS-ESCALLIER

Accueil Notice géographique Notice historique Notice ethnographique Conclusion Annexes Hommages Bibliographie Remerciements

VIII – Remerciements

A Jean-Claude GERAKIS, mon époux et à Daphné notre fille, ravie à notre affection en novembre 2008. Nous devons à leur talent toutes les photos qui ornent cette monographie.

A mon père, Emile ESCALLIER, coauteur de très nombreuses pages de ce site, qui m'a légué l'amour de sa terre bastidonne.

A Nicolas GERAKIS, concepteur de ce site.

SOMMAIRE

I	Notice Géographique	page	2
	Gap – Briançon – Embrun		
II	Notice historique		9
	Saint-Pancrace		9
	Tournefort		14
	Le Bourg		16
	Étymologie		16
	Le Barri		21
	Notre Dame de Consolation		28
	Confrérie du Saint-Esprit		31
	Le Château		32
	La Faiencerie		41
	Les Sépultures du Serre		43
	Ses Hameaux		44
	Montreviol		46
	Les Cheminants		47
	Faudon		48
	Les Auches		50
	Les Casses		54
	Les Aubins		55
	Chapeau de Napoléon		57
	Les Césarès		59
	Les Carles		60
	Forêt du Sapet		61
III	Notice ethnographique		63
	I La vie d l'homme		64
	II L'existence de l'homme		67
	III La vie religieuse		70
	IV La cuisine		71
IV	Conclusion		74
V	Annexes		75
	Carnet du jour du XVIII ^e siècle		76
	Évènements Bastidon au XIV ^e siècle		77
	Choses du passé		79
	Proclamations électorales		82
VI	Hommages		86
	Abbé Paul GUILLAUME – Georges PINET de MANTEYER		
	Joseph ROMAN – Abbé Félix ALLEMAND – François VALLON-CORSE		
	Augustin GUILLAUME – Louis NICOLLET – Émile ESCALLIER		
VII	Bibliographie		90
VIII	Remerciements		95
	Sommaire		96